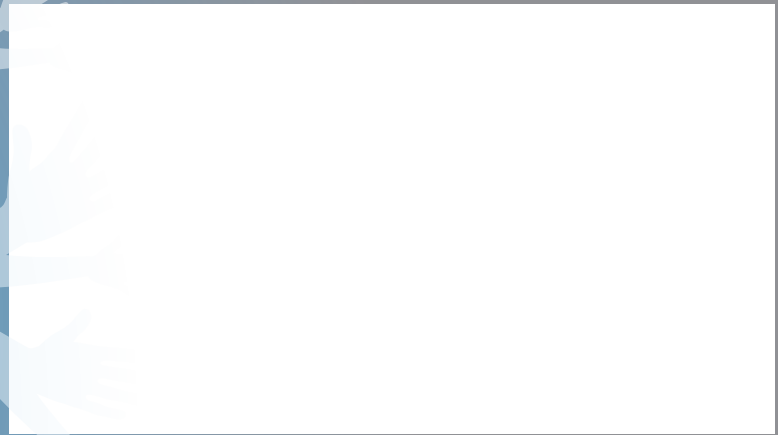


Chaire de recherche Marcelle-Mallet

sur la **CULTURE PHILANTHROPIQUE**



UNIVERSITÉ
LAVAL

Chaire de recherche Marcelle-Mallet
sur la culture philanthropique

**Domaine Saint-Antoine.
Monographie d'une résidence
pour personnes âgées**

Daniel Pelletier et Claire Boily

Cahier n° EE1306

Cahier de la Chaire de recherche Marcelle-Mallet sur la culture philanthropique
« **Domaine Saint-Antoine. Monographie d'une résidence pour personnes âgées** »
Daniel Pelletier et Claire Boily

Sous la direction d'Yvan Comeau, professeur titulaire, Université Laval

ISBN 978-2-924117-48-4 (version imprimée)

ISBN 978-2-924117-49-1 (version numérique)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2014

Révision linguistique : Le Graphe

Présentation de la Chaire de recherche Marcelle-Mallet sur la culture philanthropique

La Chaire de recherche Marcelle-Mallet sur la culture philanthropique poursuit une mission de production de connaissances originales sur la culture philanthropique, de diffusion de contenus d'érudition qui rendent compte de sa complexité et d'appui à la mise en pratique des résultats de la recherche pour la progression de la culture philanthropique.

La Chaire conçoit ainsi la culture philanthropique :

Les manifestations comportementales, intellectuelles et morales de même que les structures sociales par lesquelles des personnes donnent volontairement argent, biens ou temps, afin de contribuer au mieux-être de leurs semblables, de leur collectivité et plus généralement de l'humanité, et ce, sans contrepartie pleinement équivalente.

La culture philanthropique prend forme dans une diversité de lieux, de secteurs d'activités, de tâches et de significations portées par différents groupes sociaux. Considérant la variété de ces manifestations, la Chaire privilégie trois axes de recherche :

- les formes et pratiques actuelles de la culture philanthropique : les travaux de cet axe portent sur les actions récentes, innovantes et peu documentées de solidarité, notamment dans les domaines de l'alimentation et du logement. Les études réalisées permettront de décrire la culture philanthropique québécoise contemporaine et d'expliquer sa différenciation ;
- les transformations de la culture philanthropique : les activités de cet axe concernent les changements des pratiques touchant l'entraide, le bénévolat, l'engagement social et la libéralité financière. Les études contribueront à saisir l'influence des phénomènes sociétaux et des logiques d'acteurs qui reconstruisent l'inclinaison à donner pour le bien commun ;
- les interventions en faveur de la culture philanthropique : les travaux de cet axe identifient les principes à la base du succès des démarches éducatives, éducationnelles ou sociales de diffusion de la culture philanthropique, notamment auprès des populations défavorisées et des jeunes.

Les cahiers de recherche représentent un des moyens de diffusion des connaissances produites par la Chaire. Les cahiers de la collection « Études empiriques » rendent compte d'observations originales et systématiques faites par des chercheurs sur diverses manifestations de la culture philanthropique. Les cahiers de la collection « Théories et approches » font état des idées et des concepts permettant de comprendre et d'expliquer les différentes facettes de cette culture. Enfin, la collection « Interventions » expose différentes initiatives menées le plus souvent par des professionnels en vue de développer la disposition à la solidarité sociale.

En rappelant le nom de Marcelle Mallet, la Chaire rend hommage à une femme totalement engagée pour ses semblables et qui a fondé, en 1849, la congrégation des Sœurs de la Charité de Québec.

Yvan Comeau, professeur titulaire
yvan.comeau@svs.ulaval.ca
www.culturephilanthropique.ulaval.ca

Avant-propos

Ce rapport de recherche décrit la réalisation d'un projet d'habitation pour personnes âgées dans la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly située à proximité de la ville de Québec, au bord du fleuve Saint-Laurent et au cœur de la région de la Chaudière-Appalaches.

Cette monographie s'ajoute à plusieurs autres qui s'inscrivent dans la programmation scientifique 2011-2016 de la Chaire Marcelle-Mallet et, plus précisément, dans l'axe de recherche portant sur les pratiques récentes et innovantes de solidarité¹. Pour plusieurs raisons, il est apparu essentiel de s'intéresser à ces pratiques dans le domaine du logement social pour les aînés. La qualité du logement représente ainsi un des déterminants de la santé et constitue un facteur d'insertion dans l'espace social. Or, le vieillissement de la population et la perte d'autonomie qui s'ensuit posent la question de l'accès à un logement sécuritaire pour un nombre croissant de personnes. En région, l'existence de ce type de ressources d'hébergement au sein même des petites communautés permet par ailleurs de juguler en partie l'exode des aînés vers les centres régionaux et les grandes villes.

Les initiatives collectives en ce sens veulent notamment favoriser pour les aînés l'accessibilité financière au logement et la formation de liens sociaux, voire de liens intergénérationnels. Par ailleurs, il apparaît que les projets de ce type contribuent à développer la culture philanthropique du milieu. Les différentes initiatives réussissent-elles toujours à atteindre les objectifs fixés ? Quels sont les facteurs de réussite ? S'agit-il d'une solution viable pour une société soucieuse d'offrir des conditions de vie adéquates pour toutes et tous ? Voilà autant de questions auxquelles veulent répondre la série de monographies publiées sur ce sujet par la Chaire de recherche Marcelle-Mallet.

¹ La programmation scientifique de la Chaire de recherche Marcelle-Mallet est présentée sur son site Internet (www.culturephilanthropique.ulaval.ca).

Présentation des auteurs

Daniel Pelletier est professionnel de recherche et chargé de cours à l'Université Laval. Son parcours professionnel l'a amené de l'enseignement en milieu collégial, universitaire et populaire vers la formation et l'intervention auprès des personnes âgées. Depuis une quinzaine d'années, son travail porte sur des problématiques touchant la gérontologie et le vieillissement, qu'il s'agisse d'interventions auprès des aînés et des personnes présentant des déficits cognitifs ou d'actions auprès de la famille et des proches aidants qui apportent leur soutien à ces personnes afin qu'elles puissent demeurer à leur domicile. Son travail consiste également en une recherche de solutions pratiques pour leur trouver un milieu de vie de qualité. Sa formation en psychologie sociale est porteuse d'une vision qui allie, dans la réflexion et l'intervention, les perspectives individuelles, sociales, culturelles et communautaires, afin de trouver des solutions viables et adaptées aux besoins individuels et collectifs.

Claire Boily est titulaire d'une maîtrise en sociologie de l'Université Laval. Elle a participé aux travaux de recherche axés sur le passage à l'âge adulte des jeunes Québécois, menés par l'Observatoire Jeunes et Société, au centre Urbanisation, Culture et Société de l'Institut national de la recherche scientifique. Elle a également collaboré aux travaux du Commissaire à la santé et au bien-être, plus précisément dans le dossier portant sur les services de santé et sociaux destinés aux enfants de 0 à 5 ans et à leur famille. Elle est actuellement professionnelle de recherche à la Chaire de recherche Marcelle-Mallet sur la culture philanthropique.

Table des matières

Liste des tableaux et des figures.....	ix
Liste des encadrés.....	x
Liste des sigles et abréviations.....	xi
Résumé.....	xii
Introduction.....	1
1. Le contexte d'émergence du projet.....	3
1.1. Les possibilités pour les personnes âgées de rester à Saint-Antoine-de-Tilly.....	3
1.2. La chronologie des événements.....	4
1.3. Le milieu.....	8
1.3.1. La situation géographique et topographique.....	8
1.3.2. Le contexte historique.....	9
1.3.3. La population.....	10
1.3.4. L'économie.....	13
1.3.5. La vie publique.....	15
1.3.6. L'appréciation du capital social.....	15
1.3.7. La situation des aînés et la disponibilité d'un hébergement adapté.....	18
1.4. Le développement du projet.....	26
1.4.1. Le projet initial.....	26
1.4.2. Le groupe des promotrices et des promoteurs.....	27
1.4.3. Les appuis reçus.....	28
1.4.4. Le démarrage.....	31
2. La présentation des acteurs.....	36
2.1. Les acteurs à l'interne.....	36
2.1.1. Sur le plan de la gouvernance.....	36
2.1.2. Sur le plan opérationnel.....	38
2.2. Le réseau.....	38

3. La dimension institutionnelle.....	41
3.1. Les règles internes.....	41
3.1.1. Le statut juridique.....	41
3.1.2. Les règlements et les politiques.....	42
3.1.3. La distribution formelle du pouvoir.....	45
3.1.4. L'inclusion des acteurs endogènes opérationnels et des acteurs exogènes.....	47
3.2. Les règles externes et les rapports avec les pouvoirs publics.....	48
3.2.1. La Société d'habitation du Québec et ses programmes de subvention.....	48
3.2.2. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et le programme Novoclimat.....	50
3.2.3. La Régie du logement.....	50
3.2.4. La Loi sur les compagnies.....	51
4. La dimension organisationnelle.....	52
4.1. Le profil organisationnel.....	52
4.1.1. Les objectifs et les priorités.....	52
4.1.2. Les aspects stratégiques.....	52
4.1.3. Les services produits.....	53
4.1.4. La situation financière du Domaine Saint-Antoine.....	55
4.2. Les processus organisationnels.....	55
4.2.1. La production des services et l'organisation du travail.....	55
4.2.2. La formation des acteurs.....	56
5. Des éléments de synthèse et de bilan.....	57
5.1. Sur le plan des réalisations.....	57
5.2. Sur le plan de l'économie sociale.....	58
5.3. Les retombées sociétales actuelles et à venir.....	59
5.4. Les perspectives anticipées.....	61
Bibliographie.....	63
Annexes.....	68
Annexe 1 : Chronologie historique de Saint-Antoine-de-Tilly.....	68
Annexe 2 : Chronologie détaillée de la réalisation du projet du Domaine Saint-Antoine.....	71

Liste des tableaux et des figures

Liste des tableaux

Tableau 1.1 : Phases de réalisation du Domaine Saint-Antoine.....	5
Tableau 1.2 : Comparaison de la structure d'âge, Saint-Antoine-de-Tilly, MRC de Lotbinière et RA Chaudière-Appalaches, 2011.....	11
Tableau 1.3 : Comparaison de la structure familiale chez la population de 15 ans et plus, Saint-Antoine-de-Tilly, MRC de Lotbinière et RA Chaudière-Appalaches, 2011.....	11
Tableau 1.4 : Comparaison du nombre de personnes âgées dans les ménages privés, Saint-Antoine-de-Tilly, MRC de Lotbinière et RA Chaudière-Appalaches, 2011.....	12
Tableau 1.5 : Niveau de scolarité chez la population de 15 ans et plus, MRC de Lotbinière et RA Chaudière-Appalaches, 2006.....	12
Tableau 1.6 : Indicateurs de conditions de vie et de bien-être, MRC de Lotbinière et RA Chaudière-Appalaches, 2010.....	13
Tableau 1.7 : Taux de participation aux élections provinciales, circonscription Lotbinière-Frontenac et ensemble du Québec, 2012.....	17
Tableau 1.8 : Taux de participation aux élections municipales, Saint-Antoine-de-Tilly et municipalités voisines, 2005, 2009 et 2013.....	17
Tableau 1.9 : Inventaire des résidences privées, selon la taille et la région sociosanitaire, 1994 et 2010.....	22
Tableau 1.10 : Contributions financières au projet du Domaine Saint-Antoine.....	30
Tableau 2.1 : Composition du conseil d'administration de la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly, 31 octobre 2012.....	37
Tableau 3.1 : Critères de sélection des futurs résidents, par ordre d'importance.....	43
Tableau 3.2 : Critères et pointage de classement des demandes de logement.....	44

Liste des figures

Figure 2.1 : Postes au conseil d'administration (CA) de la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly.....	37
---	----

Liste des encadrés

Encadré 1.1 : Associations et organismes bénévoles à Saint-Antoine-de-Tilly.....	16
Encadré 1.2 : Contraintes associées à la réalisation du processus de certification des résidences privées pour personnes âgées.....	24
Encadré 1.3 : Premiers administrateurs de la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly, 2006	28
Encadré 1.4 : Liste des membres du conseil d'administration de la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly, 2006 à 2012.....	31
Encadré 3.1 : Objets constitutifs de la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly....	41
Encadré 3.2 : Responsabilités du conseil d'administration de la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly.....	46

Liste des sigles et abréviations

AQDR	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées
CA	Conseil d'administration
CHSLD	Centre d'hébergement et de soins de longue durée
CLD	Centre local de développement
CLSC	Centre local de services communautaires
COOP	Coopérative d'habitation
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CQA	Conseil québécois d'agrément
CSSD	Coopérative de solidarité de services à domicile
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
DGEQ	Directeur général des élections du Québec
FADOQ	Fédération de l'Âge d'Or du Québec
GRT	Groupe de ressources techniques
HLM	Habitation à loyer modique
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OBNL	Organisme à but non lucratif
OMH	Office municipal d'habitation
PSL	Programme Supplément au loyer
RA	Région administrative
RPA	Résidence privée pour aînés
RSS 03	Région sociosanitaire Capitale-Nationale
RSS 12	Région sociosanitaire Chaudière-Appalaches
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SHQ	Société d'habitation du Québec
UMQ	Union des municipalités du Québec

Résumé

Saint-Antoine-de-Tilly est un petit village de quelque 1 500 habitants du comté de Lotbinière, au Québec. Il est situé dans la région administrative de Chaudière-Appalaches, sur la rive sud de Québec, à une vingtaine de kilomètres de la capitale nationale. Village patrimonial – et essentiellement rural – reconnu parmi les plus beaux villages du Québec¹, Saint-Antoine-de-Tilly est un lieu de villégiature. La municipalité est bordée d'un côté par le fleuve Saint-Laurent et de l'autre par l'autoroute Jean-Lesage.

Cette monographie décrit la démarche effectuée par les citoyens de cette communauté pour établir dans leur village une ressource d'hébergement pour personnes âgées autonomes et en légère perte d'autonomie. Le projet a nécessité la collaboration de la municipalité, des citoyens et de différents commerces qui se sont impliqués dans les collectes de fonds nécessaires pour financer la réalisation du Domaine Saint-Antoine. Il a bénéficié de programmes gouvernementaux, tels que AccèsLogis Québec et Rénovation Québec administré par la Société d'habitation du Québec (SHQ), ainsi que Novoclimat, géré par le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. La démarche des citoyens a été soutenue et assistée par le Groupe de ressources techniques (GRT) Habitation Lévy et par la SHQ.

Un petit groupe de citoyens de cette municipalité, gravitant principalement autour de la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly, ont réussi à mener à bien une initiative de logement pour leurs concitoyens âgés qui devaient auparavant chercher à se loger dans des ressources d'hébergement publiques ou privées des villages voisins ou encore dans les grandes villes avoisinantes, c'est-à-dire Lévis et Québec. Leurs efforts et leur contribution en temps, en énergie et en dons divers ont favorisé la création d'un milieu de vie répondant aux besoins des aînés, tout en permettant à ces derniers de rester dans leur village. Leurs efforts ont également conduit à la mise en place de nouveaux services pour les personnes âgées et à la revitalisation du village, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance à la communauté.

¹ La municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly est membre de l'Association des plus beaux villages du Québec, qui regroupe les villages québécois présentant des caractéristiques liées à la beauté de leur patrimoine architectural et à la qualité de leurs aménagements.

Introduction

La démarche effectuée par les citoyens de Saint-Antoine-de-Tilly répondait à un besoin considéré comme essentiel par un certain nombre d'entre eux, celui d'offrir aux personnes âgées originaires de la région la possibilité de demeurer dans leur milieu d'origine. Ce projet a donc pris la forme d'une maison pour aînés. Notons cependant que le Domaine Saint-Antoine ¹ s'adresse d'abord et avant tout à des personnes âgées autonomes ou ayant une légère perte d'autonomie, c'est-à-dire qui ne requièrent pas d'assistance ni de services à caractère médical ou infirmier. Le Domaine Saint-Antoine n'est donc pas, au sens de la Loi sur la santé et les services sociaux du Québec, une résidence privée pour aînés (RPA). Rappelons à ce titre qu'une RPA se définit comme :

[...] tout ou partie d'un immeuble d'habitation collective occupé ou destiné à être occupé principalement par des personnes âgées de 65 ans et plus et où sont offerts par l'exploitant de la résidence, outre la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes, définies par règlement : services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs (LRQ, c. s-4.2, article 346.0.1).

Les seuls services offerts aux résidents du Domaine Saint-Antoine sont les repas et l'entretien ménager. Selon une entente établie par la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly, ces services sont fournis par l'intermédiaire de la Coopérative de solidarité de services à domicile (CSSD) de Lotbinière ².

Les premiers résidents se sont installés dans leurs appartements à la fin de juin et au début de juillet 2012, alors que la construction avait débuté en septembre 2011. Cette période a donc été particulièrement exigeante pour les membres du comité provisoire de la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly chargés de mener à terme un projet de grande ampleur dans un laps de temps limité. En avril 2012, un comité directeur a été constitué sur une base permanente pour gérer le Domaine Saint-Antoine. C'est donc au terme de la première année de mandat de ce comité que cette recherche a été entreprise en 2013.

Des entrevues ont été menées auprès de membres du comité de direction et auprès de bénévoles ayant suivi de près l'évolution du projet ou s'y ayant directement impliqués. Des informations nous ont été également fournies par le GRT Habitation Lévy, et une collecte de données a été réalisée à partir des bulletins d'information, des procès-verbaux et des avis divers délivrés par la municipalité ³, des procès-verbaux des comités (provisoire et permanent) du Domaine Saint-Antoine et de la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly, cette dernière étant responsable du projet. Une revue de presse des hebdomadaires

¹ Un an après son ouverture, soit le 28 octobre 2013, la Maison des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly a été officiellement inaugurée. Elle porte désormais le nom de Domaine Saint-Antoine, et c'est le nom officiel qui sera utilisé tout au long de cette monographie.

² Coopérative d'économie solidaire.

³ Il s'agit de documents disponibles sur le site de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly : les bulletins d'information le *Trait d'union* et le *Trait d'union Express*, de même que les procès-verbaux, les règlements et les avis des autorités municipales, de 2003 à aujourd'hui.

régionaux ¹ a permis également de prendre connaissance de réactions, d'impressions et de débats suscités par le projet au cours des dernières années (2006-2013). Les données sociodémographiques ont été recueillies auprès des ministères concernés et des instituts de statistique québécois et canadien.

D'autres informations proviennent de recherches portant sur la situation de l'hébergement des personnes âgées financées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Ces données, issues de statistiques sur le développement du secteur privé dans l'hébergement des personnes âgées au Québec ainsi que d'un suivi de l'évolution du processus d'accréditation des RPA, mettent en lumière les objectifs poursuivis par les citoyens de Saint-Antoine-de-Tilly relativement aux personnes âgées de cette communauté rurale. Dans le contexte plus large du vieillissement de la population, un éclairage est ainsi apporté sur les ressources d'hébergement disponibles dans cette région et sur l'importance du logement social pour cette partie grandissante de la population québécoise.

¹ L'hebdomadaire régional couvrant l'actualité des localités environnantes est *Le Peuple Lotbinière*. La couverture régionale et nationale est généralement faite par *Le Journal de Québec*, *Le Soleil / La Presse*, de même que par les médias de la Capitale-Nationale, soit ICI Radio-Canada et TVA.

1. Le contexte d'émergence du projet

Cette première partie de la monographie aborde la situation du logement pour les personnes âgées à Saint-Antoine-de-Tilly, de même que le contexte particulier et les étapes de la réalisation d'un projet de la communauté dans l'établissement d'une résidence pour personnes âgées au cœur du village. Il est à noter que certains des acteurs concernés ont dû faire preuve d'une grande détermination pour mener à bien le projet. Ils ont su également mettre en place différentes stratégies pour s'assurer du soutien de la communauté, pour contrer les résistances et pour inciter leurs concitoyens à faire preuve de générosité.

1.1. Les possibilités pour les personnes âgées de rester à Saint-Antoine-de-Tilly

Les acteurs préoccupés par la situation des aînés ont entrepris des démarches visant essentiellement à permettre aux personnes âgées de trouver une ressource d'hébergement dans leur milieu d'origine. En 2006, de telles ressources existent peu ou pas sur le territoire de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly. C'est ainsi que les personnes âgées qui, pour diverses raisons, doivent envisager de « casser maison »¹ et de trouver un logement convenable se voient obligées de s'éloigner, puisque la localité ne compte guère de ressources locatives convenables. Pour mieux comprendre les enjeux sous-jacents à la construction d'une résidence pour personnes âgées dans la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, il importe avant tout de connaître la situation vécue par les personnes âgées qui ont besoin d'un logement dans la région. Une section spéciale de ce document porte donc sur cette question. Mais rappelons d'abord quelques éléments illustrant l'émergence de ce projet.

On notera d'abord que ce projet vise les personnes âgées originaires de Saint-Antoine-de-Tilly ou vivant dans la région immédiate. Au cours de la dernière décennie, un groupe de citoyens a constaté un exode des aînés. Ces personnes étaient préoccupées au premier chef par le sort de leurs propres parents, ou encore des oncles, des tantes ou des voisins de longue date, souvent confrontés à un problème d'hébergement. Elles ont pu constater que les personnes âgées obligées de « casser maison » pour trouver une ressource d'hébergement mieux adaptée à leurs besoins n'avaient d'autre choix que de s'éloigner de Saint-Antoine-de-Tilly. Deux éléments expliquent cette situation : les raisons qui poussent à « casser maison », d'une part, et l'obligation de rechercher un logement en dehors de la région immédiate, d'autre part. Ces deux éléments affectent particulièrement les personnes âgées dans la région visée.

Parmi les raisons qui poussent à « casser maison », diverses études mentionnent les problèmes liés à l'entretien de la propriété, à la condition physique ou mentale des personnes concernées, aux questions de sécurité personnelle et à l'environnement, à l'isolement et à la solitude, à l'absence de moyens de transport, de même qu'à la volonté plus ou moins manifeste de ne pas faire appel à l'aide des proches (enfants, famille, voisins)

¹ Expression traditionnelle utilisée au Québec pour signifier le fait de devoir quitter définitivement le domicile familial et de se départir d'une partie de ses biens (dont les meubles) pour aller vivre dans un autre type d'habitation, notamment une maison de retraite.

(Roy, 1990 ; Vézina, Pelletier et Roy, 1994 ; Vézina et Pelletier, 1998 ; Pelletier, 1998 ; Vézina et Pelletier, 2001). Les enfants font parfois pression sur leurs parents âgés en soulignant leur inquiétude, leur épuisement comme proche aidant, les exigences ou la lourdeur des tâches de soutien ou, encore, l'éloignement géographique. Des raisons économiques peuvent également être invoquées pour justifier le départ, en particulier un logement devenu trop grand ou occasionnant trop de frais. Il arrive que des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux recommandent le départ pour des motifs d'ordre pratique, comme l'épuisement du conjoint aidant, la proximité de services adaptés aux besoins de la personne ou la nécessité d'habiter un logement plus favorable et plus sécuritaire. Des personnes âgées y verront la possibilité de se rapprocher d'autres membres de la famille, d'amis ou de proches dont elles partagent des intérêts communs. Dans certains cas, la cohabitation avec des membres de la famille (enfant, frère, sœur) ou avec d'autres membres de la parenté, voire des amis, aura atteint son terme. La personne se voit alors contrainte de chercher un lieu d'habitation correspondant à ses moyens financiers et pouvant répondre à ses différents besoins. Quitter le domicile familial est, par ailleurs, un événement important pour la personne, qui vit un véritable déracinement en laissant ce qu'elle considère comme son chez-soi et auquel elle est généralement très attachée. La perspective de s'éloigner de son milieu de vie et de perdre ses repères familiaux représente souvent – de plus en plus – le passage vers des formes subtiles d'exclusion sociale qui touchent les personnes âgées (Lavoie et Guberman, 2007).

À Saint-Antoine-de-Tilly, le départ du domicile familial signifiait, en général, un déménagement vers d'autres villages de la région ou encore vers une grande municipalité voisine. Cette migration était en partie entraînée par la disponibilité de ressources d'hébergement pour personnes âgées qui existait dans les localités voisines, lesquelles avaient anticipé en quelque sorte la demande d'habitat locatif, particulièrement pour la clientèle âgée. Ainsi, puisque l'offre de logements correspondant aux besoins et aux moyens des personnes âgées à la recherche d'un nouveau lieu de vie était fort limitée à Saint-Antoine-de-Tilly, la municipalité voyait partir peu à peu les aînés ayant contribué à son essor et à sa vie sociale et culturelle. Pour certains membres de la communauté, il fallait remédier à la situation.

1.2. La chronologie des événements

Les démarches entreprises par les citoyens de Saint-Antoine-de-Tilly se sont amorcées en 2006. Elles se poursuivront jusqu'à l'ouverture officielle du Domaine Saint-Antoine en juin 2012 et à l'emménagement des premiers résidents à la fin de juin et au début de juillet 2012. Le tableau 1.1 présente quatre grandes phases dans la réalisation du projet ainsi que les principaux événements de transition d'une phase à l'autre ¹. Ces événements-charnières correspondent généralement à des moments critiques dans la résolution de tensions entre les différents acteurs. Chacune des quatre phases marque l'évolution du projet et diverses formes d'implication de la population de Saint-Antoine-de-Tilly.

¹ Un tableau plus détaillé de la chronologie des événements peut être consulté en annexe 2.

Tableau 1.1 : Phases de réalisation du Domaine Saint-Antoine

Phase	Période	Événement
I	De juillet 2006 à novembre 2008	Le projet est lancé à l'initiative de Robert A. Boucher, conseiller municipal, pour la construction d'une résidence pour personnes âgées à Saint-Antoine-de-Tilly. Les membres de la Corporation des aînés adoptent le règlement de régie interne et le règlement général d'emprunt le 25 juillet 2006. La Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly est incorporée le 16 août 2006. Robert A. Boucher, maire suppléant, décède en novembre 2008.
II	De la fin 2008 à l'été 2010	Le projet est repris par deux conseillers municipaux, Jean-Pierre Lacoursière et Sylvie Courcy, et des citoyens membres de la Corporation des aînés sont chargés de la réalisation du projet. Élaboration des premiers plans techniques et mise en œuvre des démarches sur la faisabilité du projet : documenter le besoin d'une ressource et l'admissibilité du projet ; définir les contraintes ou les exigences techniques associées à ce type de bâtiment et de projet ; rechercher un terrain acceptable et du soutien financier de différentes sources ; mobiliser les ressources de la communauté.
	De 2008 à 2010	Période d'incertitude quant au financement et à la difficulté de trouver un terrain qui convienne au projet. Élaboration des plans du projet et des sources de soutien financier.
III	De l'été 2010 à janvier 2011	Une entente intervient sur l'acquisition du terrain au cœur de Saint-Antoine-de-Tilly, près du centre communautaire.
	Fin 2010	Les programmes de subvention de la SHQ exigent une participation financière de la communauté (25 %) et de la municipalité. Des fonds provinciaux sont disponibles, mais ils sont limités et les programmes de subvention prennent fin dans un délai très court (entre six mois et un an).
	2010-2011	Le projet ne fait pas consensus dans la communauté de Saint-Antoine-de-Tilly.
		L'engagement de la municipalité crée des tensions dans la collectivité.
	Janvier 2011	La SHQ soutient le projet. Le quota de 25 % est reporté à 5 % pour assurer des projets en milieu rural. La municipalité s'engage finalement. Le GRT Habitation Lévy assure un soutien technique.
De mars à juillet 2011	Comme des fonds issus de la communauté sont nécessaires, une collecte de fonds est prévue pour compléter le financement : visite de toutes les maisons de la communauté, sensibilisation des écoliers et recherche de soutien auprès de toutes les associations présentes dans la communauté. Journée de collecte de fonds le 4 juin 2011. La Fromagerie	

		Bergeron apporte son concours : elle fournit des lots de fromage et met un camion réfrigéré à la disposition des organisateurs.
		La campagne de financement permet de recueillir près de 146 500 \$ pour couvrir la partie des coûts relevant de la communauté (autre que celle revenant à la municipalité). Le financement du projet est assuré grâce à cette collecte de fonds.
IV	Fin septembre 2011	Début des travaux de construction, avec l'objectif d'ouvrir la ressource en juillet 2012.
	D'octobre 2011 à juin 2012	Un comité composé de citoyens, de représentants de la municipalité, du GRT Habitation Lévy et de la SHQ voit à l'encadrement des travaux de construction, en collaboration avec l'architecte et l'entrepreneur. Le comité doit négocier serré avec l'entrepreneur et l'architecte pour respecter les devis des travaux prévus pour la date d'ouverture.
	Printemps 2012	La communauté participe à l'aménagement paysager du terrain.
	Juin-juillet 2012	À la fin de juin 2012 et au début de juillet 2012, les premiers résidents emménagent. Certains travaux de finition ne sont pas terminés et certaines exigences n'ont pas été respectées par l'entrepreneur. Celui-ci refuse de reprendre certains travaux (mauvaise couleur des portes des appartements, notamment), mais il apporte quelques corrections (mobilier de cuisine, par exemple).
	Septembre 2012	Une opération portes ouvertes se tient à la Maison des aînés. La communauté est invitée à visiter les lieux.
	Octobre 2012	Le 23 octobre 2012, la Corporation des aînés tient une assemblée générale, dite de fondation, pour procéder à la nomination des administrateurs selon les règles prescrites dans les lettres patentes et pour faire adopter par les membres des règlements de régie interne.
	Octobre 2013	Inauguration officielle de la Maison des aînés, qui porte désormais le nom de Domaine Saint-Antoine.

La phase I se caractérise par la prise de conscience de l'exode des aînés et par l'idée de mettre en place une ressource d'hébergement pour personnes âgées au sein de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly. Un petit groupe de citoyens particulièrement concernés par la situation des aînés amorcent une démarche auprès de leur entourage. Ces citoyens forment le noyau de la Corporation des aînés, qui soutiendra le projet lancé par le maire de l'époque, Robert A. Boucher. Le décès de ce dernier en novembre 2008 oblige une reprise du projet par d'autres acteurs du milieu.

Au cours de la phase II, le projet est repris par deux conseillers municipaux et par les membres de la Corporation des aînés. Le projet devient viable grâce à la grande détermination des citoyens impliqués dans le projet. Bien des incertitudes traversent cette phase de réalisation en ce qui concerne le financement du projet et la localisation de la résidence dans la municipalité. Des avenues de financement sont finalement explorées

avec des fonctionnaires de la SHQ ¹. Par ailleurs, la collaboration du GRT Habitation Lévy permet de clarifier les enjeux, de mieux orienter les efforts, de faciliter la réalisation du projet et de répondre aux différentes exigences administratives et techniques entourant le dossier. Trois années (de la fin de 2007 au début de 2010) ont donc été nécessaires pour élaborer le projet et le structurer correctement pour assurer sa faisabilité et fournir une réponse appropriée aux exigences des diverses institutions au regard des devis techniques et du financement.

La phase III est marquée par des difficultés à assurer le financement du projet et à recevoir l'aval des autorités administratives, entre autres des autorités municipales. Une étape importante est toutefois franchie lorsqu'un terrain approprié est acquis grâce à la contribution de quelques citoyens qui achètent une parcelle résiduelle d'un terrain au cœur de la municipalité. Au regard du financement, les préoccupations gravitent autour des programmes de subvention qui prennent fin dans un délai rapproché et de la contribution financière qui est exigée de la communauté. Les modifications apportées au programme AccèsLogis Québec, mises en œuvre en janvier 2011, permettent aux petites municipalités de moins de 2 500 habitants de s'en prévaloir. Cela constitue une occasion à saisir, mais le défi reste de taille pour la communauté qui doit réunir, dans un délai de quelques mois, le montant de 145 000 \$ qui correspond à sa contribution dans le projet. La poursuite du projet est annoncée en mars 2011 et une collecte de fonds a lieu de mars à juillet 2011. La participation de différents partenaires se concrétise et des engagements sont pris pour assurer le financement et la réalisation du projet. La capacité du CA de la Corporation des aînés à mobiliser la collectivité et son ingéniosité à organiser une collecte de fonds soulèvent plein d'espoirs, malgré l'objectif élevé à atteindre. Au début de juin 2011, le succès de la collecte de fonds au sein de la communauté confirme la possibilité de réaliser le projet. Par ailleurs, le projet crée des tensions dans la communauté. Les tenants du projet rencontrent une certaine opposition et doivent débattre de la question sur la scène municipale. Ceux qui s'opposent au projet craignent que ce type de bâtiment ne défigure l'aspect patrimonial du village ² et n'entraîne des coûts importants pour la municipalité. À mots couverts, on s'interroge sur la clientèle peu fortunée, voire défavorisée, que la résidence risque d'attirer dans la municipalité. L'approche utilisée pour contrer ces résistances a été de rappeler l'importance de la contribution des aînés dans l'histoire du village et dans la vie sociale actuelle. Cette démarche a notamment été renforcée par le soutien reçu de la direction de l'école primaire La Clé d'Or et par des rencontres organisées auprès des écoliers pour les sensibiliser au projet. Les enfants sont devenus en quelque sorte les porte-parole du projet auprès de leurs parents et de la communauté.

La phase IV s'amorce ainsi par des démarches pour attacher les dernières ficelles du financement. Elle s'articule également autour de problèmes de gestion d'un projet de construction à partir de septembre 2011. Les membres du CA de la Corporation des aînés doivent s'assurer de la qualité et de l'achèvement de la construction et des aménagements intérieurs et extérieurs pour bien répondre aux besoins des futurs résidents et respecter les

¹ Notamment les programmes AccèsLogis Québec, Supplément au loyer et Rénovation Québec, dont le financement est partagé entre la SHQ et la SCHL dans le cadre d'une entente entre le gouvernement fédéral et le Québec.

² Le terrain convoité est situé pratiquement à l'intersection de la route 132, de la rue de l'Église et de la rue Normand, près de la Caisse populaire de Tilly (point de service de la Caisse populaire Au cœur de Lotbinière).

devis initiaux. Diverses tractations ont lieu avec l'entrepreneur et les sous-traitants ainsi qu'avec l'architecte afin que le projet soit complété et adapté aux besoins d'une clientèle âgée. Des visions différentes émergent et des retards sont constatés dans les aménagements, le choix du mobilier et le respect des diverses soumissions. La pression est donc élevée quant à l'achèvement des travaux dans les délais prévus et selon les spécifications. La détermination et la vigilance de quelques membres de la Corporation des aînés ont été décisives pour mener le projet à terme selon les critères de qualité établis. Durant cette phase également, des démarches ont été entreprises pour recruter des résidents et mettre en place des services de base avant l'ouverture du Domaine Saint-Antoine qui a lieu à l'été 2012. Les membres du CA de la Corporation des aînés sont particulièrement fiers de la décision de faire appel à la CSSD de Lotbinière pour assurer les services alimentaires et répondre aux besoins d'entretien ménager des résidents. Ils ont cependant de la difficulté à trouver preneurs pour tous les logements libres. Malgré de nombreux efforts de publicité, seulement douze logements sur dix-neuf sont occupés. Cette première année s'avère donc exigeante pour assurer la viabilité financière du Domaine Saint-Antoine.

1.3. Le milieu

Cette section porte sur la situation géographique de Saint-Antoine-de-Tilly, sur sa topographie et son histoire, en plus de fournir un aperçu des caractéristiques de la municipalité et de la région.

1.3.1. La situation géographique et topographique

Le village de Saint-Antoine-de-Tilly, situé à une vingtaine de kilomètres de la ville de Québec, borde la rive droite du fleuve Saint-Laurent. Traversée par la route 132, la municipalité est délimitée à l'est par la ville de Lévis (arrondissements de Saint-Nicolas et de Bernières), au sud par l'autoroute Jean-Lesage (l'autoroute 20) et la ville de Saint-Apollinaire, puis à l'ouest par les municipalités de Sainte-Croix et d'Issoudun. Longeant d'ouest en est la rive sud du Saint-Laurent, la route 132 est l'une des plus anciennes routes du Québec¹. Un grand nombre des municipalités longeant le fleuve Saint-Laurent présentent un caractère agricole et on y retrouve des exploitations maraîchères, bovines, aviaires ou porcines, et forestières. Le zonage agricole² restreint l'expansion urbaine tout en orientant le développement urbain sur l'ensemble du territoire du Québec.

Saint-Antoine-de-Tilly est un lieu patrimonial figurant parmi les plus beaux villages du Québec. Il appartient à la municipalité régionale de comté (MRC) de Lotbinière et sa population est essentiellement rurale et peu densément distribuée sur le territoire. Actuellement, on y dénombre environ 1 500 résidents, sur un territoire de soixante kilomètres carrés situé dans la partie nord de la région administrative (RA) Chaudière-Appalaches, laquelle compte dix MRC. Saint-Antoine-de-Tilly comprend une partie basse

¹ Les routes 132 (rive sud) et 138 (rive nord) longent les bords du fleuve Saint-Laurent ; on trouve ainsi un chapelet de municipalités ou de villages bordant de part et d'autre le fleuve Saint-Laurent.

² Ensemble de lois et de règlements visant la protection des territoires agricoles sous l'égide de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

longeant la rive du fleuve Saint-Laurent (notamment le secteur Les Fonds) et un cap surplombant les berges où se trouve le village, principal noyau urbain de la municipalité. Le village est essentiellement constitué de quelques pâtés de maisons unifamiliales, de quelques commerces situés près des carrefours, d'un casse-croûte, d'une auberge, d'une école primaire, d'une église, de bâtiments municipaux et d'un centre communautaire et de loisir. La municipalité comprend également des fermes, quelques immeubles à logements et des bungalows dispersés sur le territoire et le long des routes et des rangs qui quadrillent la région. Le cap et les environs, la quiétude des lieux, le patrimoine architectural des maisons traditionnelles et les auberges accueillantes en font un endroit propice à la villégiature et aux contacts avec la nature.

1.3.2. Le contexte historique

Les premiers établissements de familles remontent au début de la colonie, en 1672, quand une seigneurie est concédée au lieutenant Villieu du régiment de Carignan. La seigneurie sera par la suite concédée en 1700 au seigneur Pierre-Noël Legardeur de Tilly, d'où le nom de Saint-Antoine-de-Tilly donné à la paroisse qui sera créée en 1702. Une première chapelle est érigée dès la fondation de celle-ci. L'église actuelle, qui occupe sensiblement l'emplacement d'origine, serait la plus vieille église de la région. Elle a d'ailleurs été classée monument historique en 1963. Certains tableaux datant du 19^e siècle (1817) ornent toujours ses murs.

Le caractère agricole et la culture maraîchère qui s'y est développée à grande échelle à partir de la moitié du 20^e siècle (1955) ont permis à des familles d'y demeurer génération après génération sans toutefois que la population augmente de manière notable. Historiquement, on note toutefois que le territoire a été morcelé à plusieurs occasions, avec la création des municipalités de Saint-Apollinaire, de Sainte-Croix et d'Issoudun. Des commerces et des établissements ont marqué l'histoire de la région à partir des années 1900. Mentionnons d'abord le Manoir de Tilly, qui a servi d'auberge ou de relais pour les voyageurs dès 1925, époque où le traversier Le Saint-Antoine faisait la navette entre Saint-Antoine-de-Tilly (rive sud) et Neuville (rive nord). Jusqu'en 1925, le pont de glace situé à la hauteur du village était la seule voie, à l'ouest de la ville de Québec, à unir les deux rives en hiver. Notons également le moulin à scie Méthot construit en 1837, la manufacture de chaloupes et d'embarcations de sauvetage Houde et Bergeron qui florissait au cours des années 1940 et, plus récemment en 1989, l'installation de la Fromagerie Bergeron, considérée comme un fleuron de cette catégorie d'industrie au Québec.

Dans le secteur Les Fonds, l'ensemble des activités nautiques a contribué à tisser un lien particulier entre la population et le fleuve. Le quai est un référent historique. Il rappelle les services du traversier, les phares de navigation, le pont de glace, la fabrique de bateaux et le drame lié à l'échouage du porte-avions HMCS *Warrior* sur les battures de la pointe Méthot en 1946. Le fleuve, qui demeure un élément important de l'identité des habitants de Saint-Antoine-de-Tilly, a influencé leurs habitudes de vie. Aujourd'hui, une promenade et un belvédère surplombent le fleuve.

Plusieurs familles habitent cette municipalité depuis des générations. Elles y sont attachées et ont développé un fort sentiment d'appartenance. De nombreux citoyens désirent préserver le caractère quasi insulaire des lieux. Les liens tissés entre les familles et leur

sentiment d'appartenance à Saint-Antoine-de-Tilly en amènent plusieurs à penser que cela les distingue des habitants des municipalités avoisinantes nées de la division du territoire initial de la paroisse de Saint-Antoine-de-Tilly. L'histoire de la municipalité, dont les nombreux morcellements du territoire d'origine, a sans doute façonné l'identité des habitants¹.

La population de la région, tout particulièrement celle de Saint-Antoine-de-Tilly, s'enorgueillit de son passé et de son patrimoine bâti. Divers facteurs ont contribué à préserver le caractère patrimonial du village de Saint-Antoine-de-Tilly. Mentionnons d'abord que la construction de l'autoroute 20 a détourné la majeure partie de la circulation routière entre Québec et Montréal, formant ainsi une véritable enclave agricole dans la MRC de Lotbinière. Puis en 2002, dans la foulée du tricentenaire du village, l'enfouissement des fils et des réseaux aériens de distribution d'électricité et de téléphone dans le centre du village a permis de revaloriser cet héritage architectural et patrimonial.

S'installer à Saint-Antoine-de-Tilly est difficile et parfois coûteux en raison du zonage agricole sur une bonne partie du territoire, de même que du caractère patrimonial et historique de nombreuses habitations locales, lequel s'accompagne de restrictions et d'obligations (travaux de rénovation d'une maison ancestrale ou achat d'un terrain pour s'y construire, par exemple). Cela freine la migration vers la communauté, alors que les municipalités voisines connaissent une plus grande croissance de leur population, grâce à l'établissement de divers services et entreprises.

1.3.3. La population

Les données démographiques du recensement de 2011 pour la RA Chaudière-Appalaches (RA 12) indiquent un vieillissement de sa population, mais cette tendance est semblable dans l'ensemble des régions du Québec et dans plusieurs pays occidentaux :

- La Chaudière-Appalaches est l'une des régions du Québec dont la population est plus âgée que la moyenne québécoise.
- La proportion des personnes âgées de 65 ans et plus dépasse la moyenne québécoise (16,7 % contre 15,9 %).
- La proportion des jeunes de moins de 20 ans est comparable à la moyenne du Québec (22,4 % contre 22,2 %) (Statistique Canada, 2012a et 2012b).

Les données pour la MRC de Lotbinière indiquent une structure d'âge qui ressemble à celle de la RA Chaudière-Appalaches (tableau 1.2). La proportion de la population de moins de 20 ans est légèrement supérieure dans la MRC (23,6 % contre 22,4 %), alors que celles des 20 à 64 ans et des 65 ans et plus affichent des taux semblables. En ce qui concerne le portrait démographique de Saint-Antoine-de-Tilly, la population est relativement âgée en comparaison de celle de l'ensemble de la région. L'âge médian y est de 48 ans, comparativement à 42,2 ans pour la MRC de Lotbinière et à 43,5 ans pour la RA Chaudière-Appalaches. La proportion des personnes âgées de 65 ans et plus est de 18,1 %, supérieure d'environ deux points de pourcentage à celle de l'ensemble des municipalités formant la MRC de Lotbinière et à celle de la région de la Chaudière-Appalaches. La

¹ La chronologie historique de Saint-Antoine-de-Tilly, à l'annexe 1, présente les différents événements ayant marqué l'histoire de la municipalité, entre autres la division de son territoire d'origine.

variation de la population entre 2006 et 2011 est par ailleurs plus élevée à Saint-Antoine-de-Tilly (10,7 %) que dans la MRC de Lotbinière et dans la RA Chaudière-Appalaches (respectivement 8,0 % et 4,4 %) (Statistique Canada, 2012b et 2012c). La proximité de Saint-Antoine-de-Tilly avec la ville de Québec est certainement un facteur favorable à l'augmentation de la population.

Tableau 1.2 : Comparaison de la structure d'âge, Saint-Antoine-de-Tilly, MRC de Lotbinière et RA Chaudière-Appalaches, 2011

	Saint-Antoine-de-Tilly	MRC de Lotbinière	Chaudière-Appalaches
Âge médian	48,0	42,2	43,5
Moins de 20 ans (%)	22,1	23,6	22,4
20 à 64 ans (%)	59,5	60,3	60,9
65 ans et plus (%)	18,1	16,1	16,7

Source : Statistique Canada (2012b et 2012c).

Les données du tableau 1.3 fournissent des données sur la structure familiale. La proportion de personnes vivant en couple (mariées ou en union libre) est plus grande à Saint-Antoine-de-Tilly (70,2 %) que dans la MRC de Lotbinière et dans la RA Chaudière-Appalaches (respectivement 63,6 % et 61,2 %). La proportion de familles comptant un couple y est également plus élevée (92,0 %, comparativement à 88,5 % et 87,1 %). On y trouve toutefois un peu moins d'enfants à la maison : une moyenne de 0,8 enfant, comparativement à 1,0 pour la MRC de Lotbinière et la région (Statistique Canada, 2012b et 2012c).

Tableau 1.3 : Comparaison de la structure familiale chez la population de 15 ans et plus, Saint-Antoine-de-Tilly, MRC de Lotbinière et RA Chaudière-Appalaches, 2011

	Saint-Antoine-de-Tilly (%)	MRC de Lotbinière (%)	Chaudière-Appalaches (%)
Marié(e) ou vivant en union libre	70,2	63,6	61,2
Non marié(e) et ne vivant pas en union libre	29,4	36,4	38,8
Total des familles comptant un couple	92,0	88,5	87,1
Total des familles monoparentales	8,0	11,5	13,0
Nombre moyen d'enfants à la maison par famille de recensement	0,8	1,0	1,0

Source : Statistique Canada (2012b et 2012c).

Comme Saint-Antoine-de-Tilly compte un plus grand nombre de personnes âgées, il va de soi qu'une plus grande proportion de personnes âgées y vivent dans des ménages privés (18,2 %), par comparaison avec la MRC de Lotbinière et la RA Chaudière-Appalaches (respectivement 14,5 % et 15,1 %), comme l'indique le tableau 1.4. Dans tous les cas, plus des deux tiers vivent dans des familles de recensement. Par ailleurs, la municipalité se distingue quant au type de logement occupé dans l'ensemble de sa population : 87,6 % des logements privés occupés sont des maisons individuelles non attenantes, comparativement à 77,9 % dans la MRC de Lotbinière et à 67,9 % dans la RA Chaudière-Appalaches.

Tableau 1.4 : Comparaison du nombre de personnes âgées dans les ménages privés ¹, Saint-Antoine-de-Tilly, MRC de Lotbinière et RA Chaudière-Appalaches, 2011

	Saint-Antoine-de-Tilly (%)	MRC de Lotbinière (%)	Chaudière-Appalaches (%)
Nombre total de personnes âgées de 65 ans et plus dans les ménages privés	18,2	14,5	15,1
Personnes hors famille de recensement âgées de 65 ans et plus	25,9	30,7	32,2
Membres d'une famille de recensement ² âgées de 65 ans et plus	74,1	69,4	67,8

¹ Ménage privé : personne ou groupe de personnes occupant un même logement. Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un logement privé et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada.

² Famille de recensement : couple marié (avec ou sans enfants), couple en union libre (avec ou sans enfants) ou famille comptant un parent seul.

Source : Statistique Canada (2012b et 2012c).

Les données du recensement de 2006 indiquent que la population de 15 ans et plus est moins scolarisée dans la MRC de Lotbinière que dans la RA Chaudière-Appalaches. Le tableau 1.5 indique que près du tiers de la population de la MRC de Lotbinière ne possède aucun diplôme (32,4 %, contre 27,9 % pour la région). En ce qui concerne la formation universitaire, près du dixième de la population a fait des études universitaires dans la MRC de Lotbinière, comparativement à 14,5 % dans la région. Par ailleurs, le nombre de personnes possédant un diplôme d'une école de métier est plus élevé dans la MRC de Lotbinière (21,3 %, contre 18,9 % pour la région) (INRS UCS, 2011).

Tableau 1.5 : Niveau de scolarité chez la population de 15 ans et plus, MRC de Lotbinière et RA Chaudière-Appalaches, 2006

	MRC de Lotbinière (%)	Chaudière-Appalaches (%)
Aucun diplôme	32,4	27,9
Diplôme d'études secondaires	22,2	21,7
Diplôme d'une école de métier	21,3	18,9
Diplôme collégial	14,3	17,1
Certificat – niveau universitaire	2,6	3,7
Baccalauréat	4,6	7,6
Diplôme supérieur au baccalauréat	2,5	3,2

Source : INRS UCS (2011).

Au regard des différences selon le sexe, les données de 2006 montrent également que les femmes sont plus scolarisées que les hommes, situation semblable à celle observée pour la MRC de Lotbinière et la RA Chaudière-Appalaches. On observe ainsi qu'un peu plus du tiers des hommes sont sans diplôme (34,5 %, contre 30,3 % pour les femmes), et qu'une proportion plus élevée de femmes a suivi une formation universitaire (11,1 %, contre 8,6 %

pour les hommes). C'est dans le groupe d'âge des 25 à 29 ans que l'écart est le plus prononcé : deux fois plus de femmes ont une formation universitaire (21,9 %, contre 11,6 % pour les hommes), alors que deux fois plus d'hommes ne possèdent aucun diplôme (20,7 %, contre 8,3 % pour les femmes) (INRS UCS, 2011).

Des données sur le revenu pour l'année 2010 montrent que la RA Chaudière-Appalaches affiche le taux de faible revenu des familles (après impôt) le plus bas au Québec, soit 4,8 %, comparativement à 9,3 % pour l'ensemble du Québec (ISQ, 2013b). Le tableau 1.6 présente quelques indicateurs comparant les conditions de vie et de bien-être dans la MRC de Lotbinière et la RA Chaudière-Appalaches. En 2010 toujours, on constate que le revenu disponible des ménages par habitant est un peu moins élevé dans la MRC de Lotbinière (23 965 \$) que dans la région (24 028 \$). Cela la place au troisième rang des dix MRC de la région. On observe également que le taux des travailleurs âgés de 25 à 64 ans est plus élevé dans la MRC de Lotbinière (78,4 %, contre 72,1 % pour la région). À titre indicatif, celui de l'ensemble du Québec est de 72,8 %. Ici encore, cet indicateur positionne la MRC de Lotbinière au troisième rang de l'ensemble des MRC de la région (ISQ, 2013b).

Tableau 1.6 : Indicateurs de conditions de vie et de bien-être, MRC de Lotbinière et RA Chaudière-Appalaches, 2010

	MRC de Lotbinière	Chaudière-Appalaches
Revenu disponible des ménages par habitant (\$) ¹	23 965	24 028
Taux des travailleurs de 25 à 64 ans (%)	78,4	72,1

¹ Revenu disponible des ménages : somme de tous les revenus reçus par les ménages résidant dans un territoire donné (rémunération des salariés, revenu net des entreprises individuelles, revenu des loyers des ménages et revenu net de la propriété), moins les transferts courants versés par ceux-ci à certains secteurs institutionnels.

Source : Institut de la statistique du Québec (2013b).

En ce qui concerne plus précisément la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, les données du recensement de 2006 indiquent que le taux d'emploi y est de 64,5 %, celui du chômage de 4,2 %, alors que le revenu moyen d'un ménage y est de 70 676 \$, le plus élevé des municipalités de la MRC de Lotbinière (MAMROT, 2008).

1.3.4. L'économie

L'économie de la RA Chaudière-Appalaches est principalement axée sur l'exploitation et la transformation des richesses naturelles. Elle se caractérise par une forte proportion d'emplois dans le secteur primaire, où domine l'agriculture avec 85 % des emplois, et dans le secteur secondaire. Ces deux secteurs totalisent 32,4 % des emplois, ce qui dépasse largement la moyenne provinciale (21 %) (Gagnon, 2012). Les principales bases économiques de la région sont la fabrication de produits du pétrole et du charbon, la fabrication de produits en bois et la fabrication de meubles et de produits connexes (ISQ, 2013b). L'agriculture y est diversifiée, mais les productions bovine, laitière, porcine et acéricole dominant. Les principaux indicateurs du marché du travail placent la RA Chaudière-Appalaches en tête de peloton de toutes les régions du Québec. En 2011, son taux de chômage est de 4,9 %, son taux d'activité de 69,3 % et son taux d'emploi de 65,9 % (Gagnon, 2012).

La MRC de Lotbinière a pour sa part une économie diversifiée, en présence de leaders dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Elle gagne d'ailleurs en notoriété dans la transformation de la volaille, du fromage, du sirop d'érable et du miel (Québec International, 2012). En ce qui concerne Saint-Antoine-de-Tilly, l'économie locale est d'abord centrée sur l'agriculture maraîchère et laitière, le tourisme et l'agrotourisme. Si l'on fait abstraction des entreprises agricoles assurant la production de fruits, de légumes, de lait, de bovins et de porcs, la Fromagerie Bergeron demeure l'un des plus gros employeurs. À l'exception de la fromagerie, il n'y a pas d'usines de transformation des produits sur son territoire, le centre de traitement et de pasteurisation du sirop d'érable ayant été relogé dans une municipalité voisine en 2013.

L'agrotourisme est très présent, comme en font foi les nombreux produits locaux offerts aux visiteurs dans des comptoirs et des arrêts gourmands, ou encore sous le mode d'autocueillette tout au long de la route 132 et dans le village de Saint-Antoine-de-Tilly. Outre le fromage, on y trouve des produits maraîchers (fruits et légumes), plusieurs vergers et deux cidreries ; ce sont en grande partie de petits commerces associés à la production agricole locale. Il y a aussi de l'artisanat, des galeries d'art et des brocantes. Le village et les environs comptent aussi de nombreux attraits touristiques et des gîtes accueillants. Le patrimoine bâti de la municipalité, notamment la vieille église classée monument historique, la Maison Normand, ancien magasin général érigé en 1894, et les nombreuses résidences privées à caractère patrimonial en ont fait l'un des plus beaux villages du Québec. Dans le secteur Les Fonds en bordure du fleuve, le quai, la marina et quelques bâtiments permettent d'accueillir des activités de navigation récréative et de plein air. L'ensemble de ces attraits participent à la vocation touristique du village, tandis que les paysages et la proximité du fleuve en font un lieu de villégiature propice à des activités extérieures.

La municipalité offre plusieurs services. Au cœur du village, on trouve une école primaire, une caisse populaire avec un ensemble complet de services financiers, quelques bâtiments municipaux, dont une bibliothèque, un centre communautaire et des aires de jeux (patinoire, stand de baseball / balle molle). On y trouve également des services de coiffure et de traicteur, quelques services médicaux, dont des services de physiothérapie, un atelier de mécanique et une station-service. On note cependant que Saint-Antoine-de-Tilly compte peu ou pas de services de proximité, tels un supermarché, une pharmacie, une quincaillerie, un bureau de poste et des restaurants¹. Les citoyens doivent donc se déplacer vers les villages voisins pour se procurer de nombreux produits de consommation. Quelques entreprises de pointe ont pignon sur rue, notamment le Groupe J.L. Leclerc qui fabrique des produits métalliques industriels et SSi Technologies qui est spécialisée en informatique. Par ailleurs, on ne s'étonnera pas de la présence de quelques ateliers d'ébénisterie et de menuiserie dans le contexte d'un village patrimonial.

L'économie locale se révèle donc relativement stable et le développement industriel se fait plutôt dans les autres municipalités qui bordent l'autoroute Jean-Lesage. On se rappellera que les citoyens de Saint-Antoine-de-Tilly désirent préserver le caractère patrimonial de leur village, ce qui distingue celui-ci des autres municipalités de la RA Chaudière-Appalaches où

¹ Les restaurants de type casse-croûte existent, mais ils accueillent la clientèle surtout durant la période estivale, qui est la saison touristique.

l'entrepreneuriat est beaucoup plus présent avec un prorata de 42,7 petites et moyennes entreprises (PME) pour 1 000 habitants (Développement économique Canada, 2010).

1.3.5. La vie publique

La communauté de Saint-Antoine-de-Tilly est principalement francophone et relativement homogène, avec un noyau de familles bien établies dans la région. Elle s'enorgueillit de compter chez elle des lieux et des patronymes illustres dans l'histoire du Québec. Les ressources dont disposent les personnes qui migrent à Saint-Antoine-de-Tilly sont généralement appréciables, que ce soit sur le plan financier, culturel ou scolaire. Leur implication dans la vie publique et sociale de la municipalité contribue à faire de celle-ci un milieu riche et actif. Comme la population est restreinte et particulièrement stable, la plupart des résidents se connaissent de longue date. Le réseautage des familles est bien présent et entretenu par les habitudes d'entraide et de soutien qui caractérisent les milieux ruraux traditionnels. Les notables et les personnes clés de la région sont clairement identifiables et occupent des fonctions dans des activités touchant l'ensemble de la communauté, que ce soit au sein du conseil municipal, d'entreprises et d'établissements locaux ou d'organisations communautaires. Le site Web de la municipalité, les bulletins d'informations municipales, tels que le *Trait d'union* et le *Trait d'union Express*, ainsi que l'hebdomadaire local *Le Peuple Lotbinière* se font l'écho des préoccupations des citoyens de Saint-Antoine-de-Tilly et de la région. Ce réseau d'information participe également à une vie sociale active, nourrie par un bon nombre d'activités mises en place par les organisations locales.

Les questions d'ordre public y font parfois l'objet de débats hauts en couleur. La démocratie s'exerce à la hauteur des citoyens : on discute ferme et les allégeances des uns et des autres sont rapidement connues. La vie publique est donc relativement active et marquée de sensibilités et d'acointances. Il s'agit cependant d'un milieu ouvert et dynamique où, malgré des différences de points de vue, les gens se font confiance. Les organismes communautaires et les bénévoles qui s'y impliquent sont reconnus comme des sources de soutien.

1.3.6. L'appréciation du capital social

Le concept de capital social renvoie aux « réseaux et liens sociaux plus ou moins actifs grâce auxquels un individu ou une communauté peut accéder à des ressources (économiques, politiques, culturelles ou humaines) nécessaires à l'atteinte de ses objectifs » (Forgues, 2004 : 13). Il permet d'appréhender la capacité d'une communauté à se mobiliser et à faire ainsi appel à des ressources économiques et à des réseaux de relations sociales. Au moins trois aspects sont révélateurs du capital social : le nombre d'associations dans le territoire, le nombre de coopératives et le taux de participation aux élections (Martin-Caron, 2013). Quelques éléments complémentaires tirés de l'historique du projet du Domaine Saint-Antoine permettent également de mettre en évidence la vitalité du réseau social.

La vie associative semble active dans la MRC de Lotbinière si l'on en croit les sites internet consultés. Par exemple, la Corporation de développement communautaire (CDC) de Lotbinière fait mention de 15 organismes membres totalisant plus de 2 100 membres (CDC de Lotbinière, 2014). La Table régionale des organismes communautaires Chaudière-

Appalaches (TROCCA) dénombre, au sein de ses membres qui œuvrent principalement en santé et services sociaux, 43 organismes communautaires desservant différentes clientèles dans la MRC de Lotbinière (TROCCA, 2014). Ces exemples sont loin, toutefois, de refléter le portrait exact du dynamisme communautaire dans le milieu. En ce qui concerne le mouvement coopératif, la MRC de Lotbinière compte 25 coopératives (CLD de Lotbinière, 2012), dont la Caisse populaire Desjardins, la CSSD de Lotbinière et la coopérative agricole Unicoop qui fournissent des services à Saint-Antoine-de-Tilly.

Le site Web de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly fait mention, pour sa part, d'une quinzaine d'organismes ou d'associations à caractère bénévole qui y ont pignon sur rue (encadré 1.1). Il est difficile d'évaluer le nombre de membres dans chacun d'eux. On peut penser qu'il existe plusieurs recouvrements entre ces différents groupes et qu'un certain nombre d'individus sont impliqués dans deux ou plusieurs groupes à la fois. Certains organismes ou associations ont un membership essentiellement local, alors que d'autres offrent une participation à l'échelle régionale ou représentent un chapitre local d'une organisation à caractère national ou même international (Chevaliers de Colomb ou Filles d'Isabelle, par exemple). L'ensemble de ces organismes et associations propose une diversité d'activités qui s'adressent aux différents groupes d'âge.

Encadré 1.1 : Associations et organismes bénévoles à Saint-Antoine-de-Tilly

Âge d'Or	Défense des droits des aînés, organisation d'activités et prestation de services divers. Chapitre local du Réseau FADOQ.
Amis du Marais	Protection et mise en valeur de la bordure fluviale du Saint-Laurent dans la municipalité, particulièrement dans le marais intertidal.
Cercle de fermières	Activités diverses, dont l'artisanat et l'art culinaire.
Chevaliers de Colomb	Actions orientées vers la famille, la jeunesse et le soutien à la communauté.
Conseil d'établissement de l'école La Clé d'Or	Gestion des activités au sein de l'école primaire avec la participation des parents et du personnel.
Conseil de fabrique	Gestion de la paroisse.
Conseil de pastorale et de liturgie	Activités connexes à la pratique religieuse et à la liturgie au sein de la paroisse.
Corporation des aînés	Développement du projet de la résidence pour personnes âgées (entre autres).
Groupe d'achat huile et mazout	Regroupement de consommateurs pour l'achat d'huile ou de mazout.
Héritage collectif de Tilly	Préservation de l'héritage collectif de Tilly (enjeux liés au développement urbain).
Maison des jeunes	Lieu de rencontre animé pour les jeunes soutenu par le Regroupement des jeunes de Lotbinière.
Mouvement scout	Organisation des activités de ce mouvement dans la localité. Chapitre local des scouts du Canada.
Société du patrimoine	Préservation du patrimoine culturel, historique et architectural dans la région de Saint-Antoine-de-Tilly et des seigneuries de Lotbinière.

Source : Site Web de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly.

Le taux de participation aux élections reflète généralement le degré d'intérêt et d'implication des individus dans les réalités locales et régionales. La municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly se situe dans les circonscriptions électorales de Lotbinière-Frontenac (palier provincial) et de Lotbinière-Chutes-de-la-Chaudière (palier fédéral). Dans l'ensemble du Québec, on constate un certain désintérêt à l'égard de la chose politique, tant au provincial qu'au fédéral. Les taux de participation aux élections provinciales chutent graduellement depuis 1998. On note toutefois un redressement intéressant aux dernières élections provinciales, avec un taux de participation de 74,6 % en 2012, comparativement à 57,4 % en 2008. Ce dernier taux s'expliquerait en partie par la proximité dans le temps avec les élections de 2007 où le taux de participation s'est élevé à 71,2 % (DGEQ, 2014). En ce qui concerne le taux de participation aux élections provinciales dans la circonscription de Lotbinière-Frontenac en 2012, le tableau 1.7 indique un taux élevé de 77,1 %, ce qui témoigne d'une d'un intérêt soutenu pour les délibérations d'ordre politique dans la région.

Tableau 1.7 : Taux de participation aux élections provinciales, circonscription Lotbinière-Frontenac et ensemble du Québec, 2012

	Taux de participation
Lotbinière-Frontenac	77,1 %
Ensemble du Québec	74,6 %

Source : Directeur général des élections du Québec (2012).

Bien que l'on ne puisse comparer les taux de participation aux niveaux provincial et municipal en raison de différences dans les régimes électoraux¹, il existe généralement un écart notable entre la participation aux élections provinciales et celle aux municipales, en défaveur de ces dernières. Cependant, on retiendra qu'il existe des différences marquées d'une municipalité à l'autre et que la participation au scrutin est plus forte dans les petites municipalités. Le tableau 1.8 montre que la démocratie municipale est bien vivante dans la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, par comparaison avec les municipalités voisines de Saint-Apollinaire et de Sainte-Croix qui affichent des taux inférieurs pour les trois années d'élection. L'année 2013 connaît d'ailleurs une hausse importante du taux de participation à Saint-Antoine-de-Tilly par rapport à 2009 (presque 11 points de pourcentage). Si l'on considère également d'autres indices pour apprécier le capital social de cette population, tels que la couverture médiatique et les suivis des diverses délibérations dans les hebdomadaires locaux et régionaux, on peut dire que la démocratie est d'autant plus vivante qu'elle est visible et porteuse des débats sur différents enjeux locaux.

Tableau 1.8 : Taux de participation aux élections municipales, Saint-Antoine-de-Tilly et municipalités voisines, 2005, 2009 et 2013

	2005 (%)	2009 (%)	2013 (%)
Saint-Antoine-de-Tilly	61,0	57,2	68,0
Saint-Apollinaire	57,0	42,6	41,6
Sainte-Croix	51,0	s. o.	50,6

s. o. : Tous les candidats sortants ont été réélus sans opposition.

Source : MAMROT (2014).

¹ Pour comprendre le régime électoral municipal du Québec, consulter Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (2004).

Différents éléments associés aux démarches réalisées dans le cadre du projet du Domaine Saint-Antoine témoignent également du capital social au sein de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly et dans la région. La présence d'élus municipaux au sein du conseil d'administration (CA) de la Corporation des aînés signale la mobilisation des leaders locaux pour le projet. On note également la présence de quelques notables et leaders dans la composition du CA, dont un notaire et des administrateurs chevronnés d'établissements régionaux. De plus, les rencontres des membres de la Corporation des aînés avec des élus (la ministre des Affaires municipales du Québec, à l'époque Nathalie Normandeau, et les députés représentatifs au provincial et au fédéral) pour défendre la cause des petites municipalités, leur association avec des corporations des aînés et des municipalités de la région impliquées dans le dossier du logement social, ainsi que les démarches de concertation générées par le GRT Habitation Lévy et l'Association des GRT Québec, ont constitué une force de lobby importante. Ce collectif, constitué de manière plus ou moins informelle, a permis une certaine convergence des intérêts dans la réalisation de ce dossier au niveau régional, convergence qui a favorisé la réalisation du Domaine Saint-Antoine.

Ces éléments indiquent clairement les ressources dont dispose ce groupe de citoyens de Saint-Antoine-de-Tilly, tant sur le plan des compétences professionnelles que des relations sociales, individuelles et de groupes, pour mobiliser des acteurs et des moyens afin de mener à bien leur action. Il importe également de souligner les services régionaux du réseau de la santé et des services sociaux (CLSC à Laurier-Station et différents points de services locaux) qui soutiennent la vie communautaire et associative de multiples façons, facilitant ainsi le fonctionnement des organismes communautaires et la mise en œuvre d'initiatives répondant aux besoins des populations locales.

1.3.7. La situation des aînés et la disponibilité d'un hébergement adapté

L'un des principaux objectifs ayant animé ce projet est d'offrir aux aînés de Saint-Antoine-de-Tilly une résidence leur permettant de demeurer dans leur milieu d'origine. Les ressources d'hébergement s'adressant à ce type de personnes correspondent généralement aux besoins des personnes âgées dont le revenu est limité, mais qui gardent une certaine autonomie, tout en nécessitant un nombre minimal de services facilitant la vie domestique¹ pour assurer leur sécurité et une qualité de vie acceptable. Cette section présente les possibilités qui s'offrent à une personne âgée à la recherche d'un hébergement adapté à ses besoins.

La problématique de l'hébergement pour les aînés présente des points communs dans les différentes régions du Québec. Nous aborderons ici ces convergences, mais nous verrons également à faire état de certaines particularités de la région de la Chaudière-Appalaches. Nous nous attarderons aux trois secteurs habituellement reconnus dans l'hébergement pour les aînés : l'hébergement public, les résidences privées et le logement social.

¹ Ces services visent essentiellement les activités de la vie domestique (AVD) ou une forme d'hôtellerie prenant en charge l'entretien ménager, les repas et la buanderie et offrant un environnement adapté pour faciliter la mobilité.

1.3.7.1. L'hébergement public

L'hébergement public relève directement de l'État. Il s'appuie à la fois sur le réseau hospitalier et sur les ressources d'hébergement publiques ou conventionnées (pavillons, CHSLD, ressources conventionnées) sous la gouverne du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et financées par l'État. Dans le cas du réseau hospitalier, on peut mentionner qu'un bon nombre d'individus y font un ou des séjours de durée limitée en raison d'un épisode de maladie, retournant à leur domicile par la suite. Cela donne lieu à des allers-retours plus ou moins nombreux et de durée variable entre le domicile et l'hôpital.

Lorsque la clientèle présente des problèmes de perte d'autonomie ou de dépendance ¹, elle doit généralement se tourner vers le réseau de la santé et des services sociaux. Dans ce cas, on ne parle plus uniquement de logement social, mais plutôt de soins de longue durée (*long-term care*). Les personnes en perte d'autonomie ou en situation de dépendance peuvent ainsi faire appel aux services de soutien à domicile du réseau public. Seuls les établissements du réseau public sont autorisés à offrir ces services. Dans le secteur public, les services de soutien à domicile mettent l'accent sur les problématiques de santé et sur les compensations nécessaires pour assurer les activités de la vie quotidienne (AVQ) jusqu'à concurrence d'un nombre maximum d'heures allouées pour fournir les soins. Si la personne requiert plus d'heures de soins ou que son état de santé présente un niveau de risques trop élevé pour rester à domicile, on envisage éventuellement un déplacement dans un établissement public offrant des conditions plus appropriées, généralement dans un CHSLD ou dans des établissements conventionnés habilités à fournir l'aide et les soins appropriés ; ce sont des solutions de dernier recours.

Les différentes orientations prises par les gouvernements traduisent une volonté claire de diminuer le nombre de personnes et de ressources en hébergement de longue durée dans le secteur public (les CHSLD et les ressources conventionnées). On renvoie ainsi les personnes à leur domicile, mais sans que le service de soutien à domicile soit organisé ou financé pour répondre adéquatement aux besoins. Le réseau naturel de soutien de la personne devra alors pallier l'insuffisance de services ou recourir à d'autres solutions.

Si les services de soutien à domicile sont offerts à toutes les personnes concernées, il existe dans les faits une grande disparité de situations et d'accès aux services selon les régions, les ressources, les budgets et les politiques appliquées. Prenons par exemple deux personnes présentant des pertes d'autonomie semblables et vivant dans une résidence privée pour personnes âgées. L'une pourrait recevoir des services du CLSC ou du CSSS (deux bains par semaine, par exemple) compris dans la couverture universelle des soins de santé, alors que l'autre devrait payer à la résidence privée les coûts de ce service pour plusieurs raisons : aucune demande adressée au CLSC par la cliente ; engagement de la cliente à l'endroit de la ressource privée ; services non disponibles au CLSC ou au CSSS (manque de ressources budgétaires ou autres). Cette disparité apparaît également si l'on considère que ces mêmes services peuvent être fournis par le secteur privé ou encore par le tiers secteur (économie sociale), grâce à des conventions possibles avec le réseau public (Vézina, Pelletier et Roy, 1994).

¹ La notion de perte d'autonomie rejoint celle de dépendance utilisée en contexte européen. Techniquement, cependant, la perte d'autonomie ne peut être établie qu'à la suite d'une évaluation par un professionnel de la santé ou des services sociaux.

Depuis des décennies et malgré de nombreux efforts, le réseau public de services de soutien à domicile pour les aînés montre des difficultés à intégrer l'ensemble des composantes nécessaires pour répondre aux besoins d'une population âgée de plus en plus nombreuse. Pourtant, l'orientation prioritaire annoncée dans les différentes politiques ministérielles est, et demeure, le soutien à domicile. Or, la communauté scientifique tout comme les intervenants du milieu rappellent régulièrement que le financement et les ressources nécessaires n'ont pas vraiment suivi le discours politique. À titre d'exemple, le réseau hospitalier est souvent engorgé par cette clientèle en attente d'une place dans le réseau d'hébergement public ou conventionné, alors que la mise en place de ces ressources est plafonnée depuis plus de vingt-cinq ans. Le réseau des résidences privées, ou le secteur privé comme on l'entend au Québec, répond donc à une demande laissée vacante, en offrant un service payant à la clientèle âgée.

1.3.7.2. Les résidences privées pour personnes âgées

Le secteur privé comporte un réseau d'hébergement avec une offre de services à une clientèle âgée. La clientèle visée par le secteur privé est dite autonome ou semi-autonome, bien que souvent la définition de ces concepts ne soit pas établie d'emblée et que l'évaluation du niveau d'autonomie ne soit pas requise lors de l'admission dans ces ressources d'hébergement. La clientèle qui présente des pertes d'autonomie limitées (semi-autonome), et qui a besoin uniquement de services dans l'exécution des tâches de la vie domestique (AVD), telles que l'entretien ménager, les repas, les soins de base et l'accompagnement, peut alors s'adresser à des ressources privées, mais peut également avoir recours aux services de soutien à domicile fournis par le réseau public (CLSC, CSSS), par le secteur communautaire ou par le tiers secteur de l'économie sociale. Dans la perspective dérivée de l'hôtellerie, le réseau des ressources d'hébergement privées offre une solution viable, mais les résidents doivent payer tous les services qu'ils reçoivent par leurs propres ressources financières ou grâce aux régimes d'assurances individuelles ou collectives auxquels ils ont souscrit. La qualité et les types de services offerts ou disponibles sont très variables, selon les capacités financières des personnes âgées.

À partir de 2007 les ressources d'hébergement privées pour personnes âgées doivent légalement être accréditées et inscrites à un registre public pour être en mesure de recevoir une clientèle âgée pouvant requérir des services pour assurer son autonomie. Advenant une détérioration importante de leur état de santé qui affecterait les activités de la vie quotidienne (AVQ), telles que l'alimentation, l'entretien de la personne, l'hygiène et les soins médicaux, les personnes résidant en hébergement privé peuvent avoir recours aux ressources du réseau public (CLSC, CSSS, CHSLD), puisque seuls les établissements publics ou conventionnés offrent des services complets aux personnes dites en perte d'autonomie ¹.

Des études portant sur l'hébergement dans le secteur de la longue durée ² montrent un nombre croissant d'ouvertures de résidences privées pour personnes âgées entre 1990 et 2000, en réponse à l'accroissement démographique de cette clientèle dite autonome ou

¹ Cette distinction est inscrite dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux : LRQ, c. S-42, art. 346.1.

² Ce secteur est défini ici comme le « secteur de la longue durée » ou « *long-term care* » (Pelletier, 1998 ; Pelletier et Vézina, 2010).

semi-autonome. On constate une grande liberté dans le secteur privé, alors considéré essentiellement comme un marché immobilier. Parallèlement, le désinvestissement de l'État dans les ressources d'hébergement publiques (CHSLD, par exemple), le mouvement de désinstitutionnalisation, le sous-investissement récurrent dans le soutien à domicile et le virage ambulatoire sont des facteurs qui ont contribué à restructurer les ressources disponibles en faveur du marché des résidences privées, tout particulièrement pour les personnes âgées. On voit dès lors apparaître une plus grande surveillance de ce type de ressources, tant du côté des autorités publiques que de la population en général.

Ce fut le cas en 1992-1993, à la suite de décès survenus dans ce type de résidences privées et des rapports du coroner. Des groupes de pression des aînés se sont alors mobilisés, entre autres le Réseau de la Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ), l'Association québécoise pour la défense du droit des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) ainsi que le Forum des citoyens de Montréal. Cette mobilisation a donné lieu à un resserrement de la surveillance dans ce type de résidences privées, qui a mené graduellement à l'établissement de normes minimales pour assurer la sécurité d'une clientèle jugée vulnérable ou à risque au sein de ces ressources d'hébergement privées jusqu'alors non réglementées. Ces changements ont ralenti l'ouverture de nouvelles résidences privées et on a observé une certaine mouvance, notamment des fermetures, des rachats et des consolidations, en général sous la bannière de grands groupes immobiliers plus en mesure de répondre aux exigences minimales de sécurité et de qualité des services. Or, les petites résidences, de moins de neuf résidents, échappaient en partie au resserrement de la réglementation, tout en accueillant une partie notable de la clientèle âgée.

En 1994, la situation a donné lieu à un inventaire des résidences du secteur privé desservant la clientèle âgée par les CLSC mandatés par le MSSS pour réaliser cette tâche. Héritant par la suite d'un rôle tacite de surveillance des ressources d'hébergement privées pour personnes âgées, les CLSC ont dû dorénavant maintenir un registre local des ressources. Ces éléments sont repris dans l'élaboration d'un cadre de référence retenu par le MSSS (Le Bel et Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Montérégie, 2004 ; Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec, 1996). La définition de résidence privée pour aînés retenue dans le cadre de référence élaboré en 1996 par le comité de travail est la suivante :

Une résidence privée est une ressource d'habitation collective offrant une gamme plus ou moins étendue de services (repas, surveillance, animation, etc.). Elle appartient à une personne morale ou physique. Elle n'est pas rattachée à un établissement public. Elle peut aussi bien prendre la forme d'une unité locative (appartement, studio, 1-1/2, 2-1/2...) que d'une chambre. Elle constitue le lieu de résidence (domicile) choisi par la personne âgée (cité dans Pelletier, 1998 : 10).

Au tableau 1.9, l'inventaire des résidences privées montre une disparité dans le nombre et la répartition des résidences privées dans les différentes régions du Québec, en comparant la région de la Capitale-Nationale – région métropolitaine – et la région de la Chaudière-Appalaches – région mixte, à la fois rurale et comportant différents petits centres urbains, parsemée de centres de services régionaux. Dans ces deux régions, le nombre de petites résidences diminue considérablement entre 1994 et 2010 pour laisser la place à des

centres d'hébergement de plus grande dimension, à la fois plus rentables et mieux organisés. Ces derniers sont généralement situés dans des agglomérations plus importantes. Les grands centres urbains offrent aussi de véritables complexes pour personnes âgées. Par exemple, dans la région de la Capitale-Nationale (RSS 03¹), 25,8 % des résidences sont de taille E (90 résidents et plus), comparativement à 6,3 % dans la région de la Chaudière-Appalaches (RSS 12) en 2010. La région de la Capitale-Nationale (RSS 03) offre ainsi un plus grand nombre de grandes résidences (90 résidents et plus) et proportionnellement moins de petites (9 résidents et moins) et moyennes (10 à 24 résidents) qu'une région moins urbanisée comme la région de la Chaudière-Appalaches (RSS 12). Cette dernière voit plutôt s'accroître le nombre des résidences de moyenne envergure (25 à 59 résidents), dont la proportion passe de 15,9 % à 33,7 % entre 1994 et 2010. On trouve donc des ressources d'hébergement de plus grande envergure en fonction de la taille de la ville. La taille des résidences est à l'échelle des municipalités qui les accueillent. Les services suivent généralement la même tendance : plus grande est la résidence, plus nombreux sont les services (Pelletier et Vézina, 2010).

Tableau 1.9 : Inventaire des résidences privées, selon la taille et la région sociosanitaire, 1994 et 2010

Nombre de résidents	Capitale-Nationale (RSS 03)		Chaudière-Appalaches (RSS 12)	
	1994 (%)	2010 (%)	1994 (%)	2010 (%)
A - 9 et moins	37,7	15,4	48,2	23,9
B - 10 à 24	30,9	25,3	30,5	30,7
C - 25 à 59	24,1	23,6	15,9	33,7
D - 60 à 89	3,7	9,9	3,7	5,4
E - 90 et plus	3,7	25,8	1,8	6,3
Total (n)	162	182	164	205

Source : Pelletier et Vézina (2010).

Cette disparité s'exprime dans la taille des résidences et la compétence du personnel d'encadrement, tout autant que dans l'application de la surveillance et de la réglementation par les autorités locales. Comme il a été mentionné précédemment, l'État a exercé une surveillance accrue et a appliqué une réglementation concernant les baux de location et les permis d'exploitation, exigeant que les propriétaires ou les responsables des résidences privées pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes inscrivent clairement les services et les tarifs prévus et qu'ils se conforment aux réglementations municipales et provinciales au regard de la sécurité, de la salubrité des lieux et de l'alimentation. Cela a

¹ Dans le contexte du système de santé et de services sociaux, le territoire est divisé en 18 régions sociosanitaires. C'est un découpage territorial selon les regroupements des établissements sociosanitaires.

également permis aux résidents de ces établissements privés de mettre fin à leur bail sans les pénalités habituelles¹. Ces mesures visent tout particulièrement le secteur privé, tout en laissant de côté les HLM. Cette situation n'a cependant pas cessé d'agiter l'opinion publique, voyant chez les propriétaires ou les responsables de résidences privées une occasion toute mercantile d'abus et de négligences diverses à l'endroit d'une clientèle âgée. En effet, la qualité de vie des personnes âgées vivant en résidences privées est généralement envisagée d'abord du point de vue de la sécurité et des risques d'abus et de négligence auxquels ces personnes sont exposées.

Après quelques années de tergiversations, le législateur en est venu à opter pour un processus obligatoire de certification des résidences privées à partir de février 2007, modifiant en ce sens la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Depuis cette date, le processus de certification² oblige les propriétaires ou les responsables de résidences privées à soumettre un dossier et à se conformer à un ensemble de conditions touchant le bâtiment, la sécurité, la gestion des dossiers de la clientèle hébergée, la compétence et la qualification du personnel apte à donner les soins, le type de services offerts, etc. Ce processus est à la fois complexe et exigeant. Les propriétaires ou les responsables doivent ainsi répondre aux exigences du MSSS, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), de la Sécurité publique et de la Régie du bâtiment. Ils doivent même se préoccuper des services communautaires et de loisirs offerts dans l'environnement immédiat de la résidence. Le tout doit être présenté dans un dossier vérifié par le Conseil québécois d'agrément (CQA) qui verra à une inspection *in situ* de la résidence et pourra alors délivrer le certificat de conformité.

Cette première vague de certification devait être achevée en 2009. Or, le processus s'est révélé plus difficile que prévu, et d'autres éléments ont dû être pris en considération. La seconde vague de certification, devant se faire à l'échéance des certificats délivrés pour deux ans lors de la première vague (soit en 2009), a commencé alors que les visites d'agrément de la première vague n'étaient pas encore terminées. Il faut souligner que les contraintes que rencontrent les résidences privées pour obtenir leur certification sont nombreuses et sévères (Pelletier et Vézina, 2010). L'encadré 1.2 dresse une liste sommaire de certaines de ces contraintes et fournit quelques exemples. Notons que ces contraintes peuvent affecter autant les propriétaires ou les responsables des résidences privées que le personnel nécessaire pour gérer le processus de certification ou encore pour procurer les soins et les services.

¹ Avant cette réglementation, les propriétaires pouvaient demander un paiement allant jusqu'à trois mois de loyer pour libérer la personne âgée de son bail.

² Pour plus d'informations sur le processus de certification des résidences privées pour aînés, consulter le site Web du MSSS (http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/groupes/certification_residences_privées.php).

Encadré 1.2 : Contraintes associées à la réalisation du processus de certification des résidences privées pour personnes âgées

Contraintes	Exemples
Connaissances et compétences nécessaires pour compléter le dossier.	Ces dossiers portent sur des réglementations multiples touchant le bâtiment, la sécurité, la qualification des personnels, etc., dans un cadre législatif à la fois municipal et provincial relevant du MSSS, du MAPAQ, de la Régie du bâtiment, de la Sécurité publique, etc.
Nombreux délais pour réaliser les modifications exigées (bâtiment, procédures, formation du personnel), obtenir les permis, les certificats appropriés et les inspections requises.	Les modifications exigées lors du dépôt du dossier, à la suite de l'inspection, doivent être évaluées de nouveau, ce qui multiplie les délais.
Inspections par de multiples intervenants : Sécurité publique, Régie du bâtiment, MAPAQ, services d'incendie, services professionnels (infirmiers, pharmaciens, services sociaux, etc.), etc.	Différentes inspections sont à réaliser selon les ministères concernés, et cela, dans toutes les régions du Québec.
Manque de ressources qualifiées pour les inspections.	Le peu de personnel affecté aux inspections allonge les délais.
Vaste territoire et nombreuses ressources d'hébergement privées à couvrir.	Le nombre et la densité des ressources à inspecter, de même que les distances à parcourir, varient grandement d'une région à l'autre.
Formation du personnel œuvrant dans divers organismes.	Il existe une grande disparité dans la formation et les compétences réelles du personnel chargé de l'inspection dans une même catégorie (Régie du bâtiment, pompiers, Sécurité publique, par exemple).
Multiples sources de formation se disant qualifiantes (question d'homogénéité, de critères variés, etc.).	Des différences notables sont perceptibles dans la rigueur appliquée dans l'évaluation de mêmes objets, d'une inspection ou d'un inspecteur à l'autre. Parfois, c'est en raison d'un certain laxisme, ou encore de différentes interprétations de la réglementation sur les différents territoires.

Source : Pelletier et Vézina (2010).

L'un des premiers constats mentionnés précédemment par rapport au processus de certification est l'échéancier de réalisation trop serré compte tenu des ressources investies. Un autre constat s'applique au regard des compétences du personnel. Le personnel dans une résidence de moins de 9 personnes et celui qui travaille dans une résidence de plus de 90 personnes n'ont pas le même profil de formation, de compétence ni même d'instruction. Un troisième constat interpelle le personnel responsable d'actualiser la certification, en

procédant aux inspections nécessaires. Le manque de personnel ¹, au premier chef, puis l'hétérogénéité des formations et des compétences pour effectuer les évaluations, la variation dans l'interprétation des critères, de même que la rigueur dans leur appréciation, ont rendu l'opération fort complexe dans plusieurs régions. L'envergure de la tâche a dépassé l'estimation qui en avait été faite au préalable. On estime que les exigences liées au processus de certification ont entraîné la fermeture d'un certain nombre de résidences privées ou, dans certains cas, l'abandon d'un ensemble de services jusqu'alors offerts par des résidences. Notons toutefois que le cadre législatif et réglementaire est toujours en évolution et pourrait connaître certains assouplissements.

1.3.7.3. Le logement social pour les personnes âgées

Depuis le début des années 2000, il existe une nouvelle solution pour assurer un logement convenable et sécuritaire dans une formule de type HLM, coopérative ou d'habitation communautaire aux personnes âgées autonomes et semi-autonomes. À ce type d'hébergement se greffe une organisation de services abordables fournis par la communauté ou par l'intermédiaire d'organismes du tiers secteur. De fait, des services doivent être présents, accessibles et bien organisés afin d'offrir une réponse aux besoins des personnes dans les activités de la vie domestique (AVD) et de fournir un milieu de vie sécuritaire. C'est dans cette dernière voie que semblent s'engager le logement social et une partie du tiers secteur (Vaillancourt, 2001, 2012). Cette perspective nous amène à revoir la question de l'hébergement des aînés.

On fait généralement appel à différents programmes gouvernementaux aux paliers provincial (SHQ) et fédéral (SCHL) pour permettre aux personnes d'accéder à des logements convenables ou pour réduire les coûts de location. Au Québec, ces initiatives sont généralement le fait de collaborations stratégiques entre différents organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux et municipaux (Comeau, 2012b) et impliquent régulièrement des organismes du réseau communautaire ou du tiers secteur (Vaillancourt, 2012). Le logement social constitue en cela une pierre angulaire dans les interventions pour contrer la pauvreté, l'exclusion sociale et la dévitalisation des villes et des villages (Klein et autres, 2010). Les acteurs de l'économie sociale sont ainsi mis régulièrement à contribution, tant en amont qu'en aval de tels projets et initiatives.

Dans le contexte où les personnes âgées recherchent un logement adapté à leurs besoins, on comprend que ces dernières cherchent parfois plus qu'un logement. Elles ont déjà entrepris une démarche pour « casser maison » et cherchent plutôt un ensemble de services qui couvrent une partie des activités de la vie domestique (AVD), la sécurité personnelle et un minimum de vie sociale. Les soins de santé demeurent une préoccupation constante. Or, la solution de recevoir un service de soutien à domicile peut être mise de côté, en raison des coûts à supporter personnellement ou de la non-disponibilité d'un service (absence d'une aide domestique à coût abordable, par exemple). Ces services deviennent pourtant essentiels et les solutions existantes sont relativement rares. Une résidence pour personnes âgées qui propose ses services à un coût acceptable devient alors la solution la plus intéressante. Même le choix d'une HLM peut parfois être remis en

¹ Cette situation est présente dans toutes les instances responsables de la gestion de la certification, dont les agences de la santé et des services sociaux, intermédiaires entre les propriétaires ou les responsables de résidences privées et le CQA, ainsi que dans les autres unités responsables des inspections : MAPAQ, Régie du bâtiment, Sécurité publique, services d'incendie, etc.

question devant l'absence d'une organisation de services convenables. Dans certains cas, les immeubles d'habitation à caractère coopératif refusent même de continuer d'héberger une personne qui présenterait des pertes d'autonomie¹. La recherche de solutions peut être encore plus restreinte en l'absence d'un réseau de soutien personnel ou communautaire.

En 2006, au moment du démarrage du projet du Domaine Saint-Antoine, on a pu constater qu'il n'existait pas de ressources d'hébergement pour aînés dans la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly. Ainsi les personnes âgées autonomes ou semi-autonomes ne requérant que des services de type hôtellerie et qui ne trouvaient pas de logement ni de services pour aider dans les activités de la vie domestique (AVD) se voyaient dans l'obligation de se tourner vers les localités avoisinantes où l'on trouve des ressources de ce type (publiques ou privées). Les possibilités de recevoir des services de soutien à domicile du CLSC ou du CSSS, ou encore de profiter des services offerts par le tiers secteur, dont les services de la CSSD de Lotbinière, ont pu être écartées pour différentes considérations².

1.4. Le développement du projet

Le développement du projet met en lumière le projet initial du Domaine Saint-Antoine, le groupe des promoteurs et des promotrices à l'origine du projet, les appuis reçus et la période de démarrage du projet.

1.4.1. Le projet initial

Dès le départ, le projet vise à limiter l'exode des aînés en leur offrant un hébergement adapté à leurs besoins et à leur revenu au sein de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly. Par ailleurs, le projet s'adresse à des personnes âgées dont le revenu est limité. Outre le manque de ressources financières, on estime que ces personnes peuvent ne pas avoir de réseau de soutien ou de famille pouvant participer à la prise en charge (absence d'un réseau, éloignement ou épuisement du réseau de soutien naturel). De plus, en raison de la définition légale de ce qu'est une résidence privée pour aînés (RPA), le projet doit s'adresser à une clientèle autonome ou en légère perte d'autonomie. Le besoin de services de nature à répondre à des pertes d'autonomie plus grandes amènerait éventuellement cette clientèle à relever des services de soutien à domicile des CLSC et CSSS ou encore à être déplacée vers des CHSLD.

En tenant compte de ces différents éléments, le projet initial prévoit dix-neuf logements : un studio, quinze appartements de 3 ½ pièces et trois de 4 ½ pièces adaptés à des personnes de plus de 75 ans ou de plus de 65 ans en légère perte d'autonomie et ayant des revenus modestes. Par légère perte d'autonomie, on entend par exemple :

- difficulté dans l'accomplissement de tâches quotidiennes telles que la préparation des repas ou l'entretien ménager ;
- difficulté dans l'accomplissement de l'entretien extérieur ;

¹ Dans les coopératives d'habitation, la participation à différentes tâches collectives est parfois une condition essentielle pour être membre.

² Par exemple : les délais pour obtenir les services ; ne pas connaître les services ou les considérer comme non disponibles ou insuffisants ; des pressions de la part de la famille ; l'épuisement du réseau de soutien naturel.

- insécurité ;
- angoisse ;
- légers problèmes de mobilité, de vision ou d'ouïe (Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly, 2013 : 6).

De plus, pour être accepté par la population et recevoir l'aval de la municipalité, le projet doit répondre à des considérations touchant le statut patrimonial du village que l'on cherche à préserver. Ainsi, le type de bâtiment locatif envisagé doit offrir un nombre suffisant d'appartements répartis sur deux ou trois étages, selon les exigences du programme AccèsLogis Québec de la SHQ. On doit également prévoir un terrain de dimension appropriée pour y loger des équipements de loisir ou de détente. Ainsi, en termes d'acceptabilité, on appréhende le fait de développer un projet qui doit par conséquent attirer ou retenir au village une clientèle à faible revenu et d'installer un bâtiment excédant les normes habituelles de hauteur, dont l'apparence extérieure pourrait trancher par rapport à ce qui est souhaité. À toutes ces préoccupations s'ajoute la nécessité de réaliser un projet selon les normes relatives à une résidence adaptée aux besoins d'une clientèle vieillissante et selon les critères des programmes de financement. Ce type de projet se définit dans un cadre réglementaire fort exigeant pour une petite municipalité de quelque 1 500 habitants, qui doit respecter les critères permettant d'établir une ressource locative à loyer modique admissible à un financement public.

Le soutien de la municipalité est essentiel pour la réalisation du projet. C'est elle qui peut délier les cordons de la bourse, assurer l'accès à un financement par les programmes de subvention visés et aplanir certains règlements de zonage, pour finalement délivrer les permis nécessaires à la construction du bâtiment. Le projet engage également la communauté et la municipalité à fournir un financement récurrent pour assurer le fonctionnement de la résidence pour personnes âgées et soutenir certains de ces résidents par un accès à d'autres programmes de soutien financier.

1.4.2. Le groupe des promotrices et des promoteurs

L'ensemble du projet est une initiative d'un groupe de citoyens de la communauté, qui s'est incorporé légalement pour devenir la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly en août 2006¹. Organisme à but non lucratif (OBNL), celle-ci est composée d'un petit nombre de citoyens de la municipalité. Dans le formulaire de demande d'incorporation, on trouve les noms de Robert A. Boucher, retraité, de Christiane Nadeau, comptable, et de Marylène Demers, notaire, comme requérants. L'encadré 1.3 contient les noms des premiers administrateurs de la Corporation des aînés.

¹ Quatre municipalités des environs comptent également ce type d'organisme corporatif sans but lucratif regroupant les aînés de leurs municipalités respectives : Saint-Léon-de-Standon (MRC de Bellechasse), Saint-Apollinaire, Saint-Janvier-de-Joly et Saint-Agapit (MRC de Lotbinière).

Encadré 1.3 : Premiers administrateurs de la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly, 2006

Boucher, Robert A.	Président
Nadeau, Christiane	Vice-présidente
Bergeron, Jean-Marc	Trésorier
Demers, Marylène	Secrétaire
Lacoursière, Jean-Pierre	Administrateur
Bergeron, Raymond	Administrateur
Courcy, Sylvie	Administratrice

Sources : Formulaire de demande d'incorporation daté de 2006 et procès-verbal du 10 juillet 2006.

Tout au long des démarches de promotion du dossier, la Corporation des aînés a reçu un soutien du conseil municipal. Maire suppléant à l'époque, Robert A. Boucher a investi beaucoup d'énergie et de dynamisme dans le projet en soutenant la démarche amorcée par ses concitoyens et la Corporation des aînés. Les conseillers municipaux Jean-Pierre Lacoursière et Sylvie Courcy, actifs dès le début de la démarche jusqu'à son terme, ont présenté et défendu le projet, tout en servant de médiateurs pour représenter les intérêts des groupes. Leurs compétences ont également permis de démêler certains aspects réglementaires et mis à profit leurs connaissances de différents programmes. Leur réseau de contacts et leurs connaissances du milieu ont permis d'établir des ponts et de mettre en lumière les intérêts communs.

Très rapidement, en janvier 2007, madame Huguette Gingras se joint au CA. D'autres suivront pour mener à terme le projet de résidence pour personnes âgées (voir l'encadré 1.4 dans la section portant sur le démarrage du projet).

1.4.3. Les appuis reçus

Selon Defourny, les appuis ou les parrainages constituent :

[...] l'ensemble des soutiens, financiers ou non qui ont souvent donné aux fondateurs / fondatrices l'assurance et le « coup de pouce » nécessaires pour concrétiser leur projet (Defourny, 1994 : 83).

Certains de ces appuis sont marqués du sceau de la gratuité, sous forme de don. D'autres s'inscrivent en termes d'un travail rémunéré. Ces appuis peuvent également répondre à des objectifs mixtes, c'est-à-dire en partie gratuits et rémunérés. Il y a aussi les appuis issus de la redistribution des richesses.

Parmi **les appuis marqués par certaines formes de gratuité**, les promoteurs ont pu compter sur la collaboration du réseau scolaire, entre autres sur la direction et les membres du personnel de l'école primaire La Clé d'Or. Ceux-ci ont ouvert les portes de leurs classes pour sensibiliser les écoliers à l'importance des aînés et à la place à leur donner au sein du village. Les écoliers sont devenus à leur tour les porte-parole de ce projet et ont assumé la tâche de sensibiliser leur entourage. Cette démarche a permis de susciter un fort sentiment identitaire, sentiment déjà très présent dans la population. Elle a également facilité le recrutement de bénévoles pour la collecte de fonds, mobilisant ainsi de nombreux citoyens

de tous âges dans une activité de sollicitation somme toute exigeante, puisque cela impliquait, entre autres, la visite de chacune des maisons du village à deux reprises durant la campagne de financement. Un montant de 146 438 \$ a été amassé durant cette campagne. Cette contribution témoigne de l'implication sociale de la population dans un projet collectif. L'ensemble de la démarche a eu un effet rassembleur et significatif dans tout le réseau des organismes communautaires locaux et auprès des leaders de la communauté. Par exemple, les organismes communautaires ou associés à l'Église ont exprimé du soutien et de l'entraide dans la mise en place de la collecte de fonds et dans le recrutement de bénévoles. Le CA de la Corporation des aînés a d'ailleurs présenté une motion de remerciement pour le travail exceptionnel de Pierre Hébert, Guy Méthé et Diane Gingras durant la collecte de fonds.

Aujourd'hui, la population est fière de sa contribution au projet et de la mobilisation dont elle a fait preuve, de même que de l'implication des différents groupes et des différents milieux (écoliers, personnes âgées, retraités, propriétaires, commerçants, entrepreneurs, dirigeants et responsables dans les milieux scolaires, associatifs, industriels et coopératifs). Les bénévoles qui ont participé à la collecte de fonds ont également eu droit à leur part de reconnaissance lors d'un dîner champêtre. Les donateurs figurent sur un tableau d'honneur affiché à l'entrée du Domaine Saint-Antoine.

Des institutions locales ont également contribué financièrement au projet. La Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière a démontré son implication en donnant 40 000 \$. Elle a par ailleurs consenti un prêt de 3 139 000 \$ dans un contrat de prêt à terme portant intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, majoré de 0,5 % (Procès-verbal du CA de la Corporation des aînés du 28 septembre 2011). Le CLD de Lotbinière a également fourni une contribution, au montant de 20 000 \$.

En outre, des entreprises de la région ont participé à l'évolution du projet. Elles ont soutenu de diverses manières les démarches associées au projet : distribution de dépliants ; diffusion de communiqués dans les médias et les hebdomadaires régionaux ; temps alloué pour permettre aux promoteurs d'échanger avec leurs employés ; ou encore prêt de locaux ou d'équipements. Cela a donné lieu à plusieurs commandites qui témoignent d'un appui à la fois moral et financier à la réalisation du projet. La contribution des établissements participe également à l'essor économique et au développement de toute la communauté. À titre de commanditaire principal, la Fromagerie Bergeron a donné une quantité importante de fromage, qui a été vendu par coupons donnant droit à un assortiment de fromages présenté dans un panier. La formule était très originale, s'agissant de denrée périssable ; les acheteurs pouvaient se procurer plusieurs coupons à la fois et se présenter dans les mois suivants avec les coupons non utilisés pour obtenir un ou des paniers.

En ce qui concerne **les appuis issus de la redistribution des richesses**, les subventions offertes dans le cadre de programmes gouvernementaux représentent un apport important. La SHQ (gouvernement du Québec) et la SCHL (gouvernement du Canada) offrent des programmes de subvention qui fixent un ensemble de conditions assurant la pertinence d'un projet et sa viabilité en regard d'un investissement important de fonds publics. La SHQ est le principal organisme représentant le gouvernement du Québec dans le développement du logement social. À l'intérieur des programmes AccèsLogis Québec et Rénovation Québec de la SHQ, un apport financier de 1 464 300 \$ a pu être fourni au projet. Le programme

pour les municipalités de moins de 2 500 habitants a pour sa part accordé un montant de 133 000 \$. Enfin, le programme Novoclimat du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétique du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec a autorisé un octroi de 35 735 \$.

La municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a offert une subvention de 184 791 \$ en plus de céder à la Corporation des aînés un terrain d'environ 560 m², d'une valeur de 158 000 \$, afin d'y construire un stationnement pour la résidence des aînés. Elle contribue également au programme Supplément au loyer (PSL), en partenariat avec la SHQ. Elle fournit 10 % de l'aide financière, alors que la SHQ en assume la presque totalité (90 %). Cette aide financière additionnelle totalisant plus de 172 000 \$, répartie sur cinq ans, permet à dix locataires du Domaine Saint-Antoine de bénéficier du PSL. Ainsi, les locataires admissibles déboursent seulement 25 % de leur revenu pour se loger (SCHL, 2013).

Le tableau 1.10 récapitule les contributions financières issues des subventions gouvernementales et des dons provenant du milieu pour la réalisation du projet. L'ensemble de ces contributions totalise un peu plus de 2 M\$. La contribution du milieu (communauté, municipalité, institutions locales) s'élève à près de 550 000 \$. Notons que cela ne représente pas l'entièreté des dons offerts. Plusieurs, prenant la forme de matériel de promotion, d'équipement, de disponibilité en temps ou autre, n'ont pu être comptabilisés.

Tableau 1.10 : Contributions financières au projet du Domaine Saint-Antoine

Source	Montant (\$)
AccèsLogis Québec (SHQ)	1 214 300
Rénovation Québec (SHQ)	250,000
Programme Municipalités de moins de 2 500 habitants	133 000
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly	184 791
Cession d'un terrain	158 000
Campagne de financement	146,438
Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière	40 000
Novoclimat (Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques)	35 735
CLD	20,000
SCHL	10 000
Total	2 192 264

Source : Données fournies par la Corporation des aînés.

Les appuis pleinement rémunérés sont venus de plusieurs acteurs qui ont été rémunérés pour leur travail, et il est difficile d'évaluer leur contribution en chiffres. Ainsi, trois membres du personnel du GRT Habitation Lévy ont participé à différents moments à l'élaboration et à la réalisation du projet. Par leurs connaissances et leur soutien techniques, les représentants du GRT Habitation Lévy ont été d'un grand secours pour clarifier les enjeux et préciser les critères à respecter pour répondre aux exigences techniques et financières de manière à assurer l'admissibilité et la faisabilité du projet conformément aux objectifs fixés par les promoteurs. Ils ont soutenu les efforts de la Corporation des aînés. On souligne leur disponibilité, leur générosité et leur professionnalisme, qui sont allés bien au-delà des exigences de leur travail rémunéré.

Des organismes et des intervenants régionaux ont été présents ou associés à la démarche. C'est ainsi qu'un représentant du CLSC a été désigné pour accompagner la démarche de la Corporation des aînés. Cet organisateur communautaire a permis d'établir des liens avec les organismes de la région et a collaboré à l'élaboration de la politique de sélection et d'attribution des logements. Pour sa part et conformément à son mandat, l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Antoine-de-Tilly a soutenu financièrement le projet et a dû répondre de la gestion des programmes s'adressant à des clientèles particulières. Le personnel de l'OMH a donc été impliqué pour diffuser l'information et assurer aux futurs résidents du Domaine Saint-Antoine l'accès à des programmes de financement. Il en va de même des élus municipaux qui ont été sollicités à différentes étapes de réalisation du projet.

1.4.4. Le démarrage

Le projet de construire une résidence pour personnes âgées a débuté en 2006 et s'est terminé en 2012. On évalue le coût de construction de la bâtisse à près de 2,8 M\$.

La composition du CA de la Corporation des aînés a beaucoup changé au cours de ces années à la suite de décès ou de départs volontaires pour diverses raisons (maladie, manque de disponibilité, etc.). Les membres de la Corporation des aînés n'ont guère compté les heures investies dans le projet. Ce sont des résidents de longue date de la municipalité, originaires ou entretenant des liens avec la municipalité, membres ou proches des familles souches. Ils font généralement partie des associations locales et régionales telles que les Chevaliers de Colomb ou le Cercle de fermières, et sont bénévoles au sein de la paroisse. Ils sont généralement reconnus dans la communauté locale pour leur implication, leur leadership et leur bonne réputation.

Encadré 1.4 : Liste des membres du conseil d'administration de la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly, de 2006 à 2012

Personne	Poste / fonction	Période
Boucher, Robert A.	Président	1
Nadeau, Chrystiane	Vice-présidente	1
Demers, Marylène	Secrétaire	1
Bergeron, Jean-Marc	Trésorier	1
Courcy, Sylvie	Trésorière	1
Méthé, Guy	Administrateur	1
Lansac, Hugues	Administrateur	1
Rousseau, Yves	Administrateur	1
Bergeron, Raymond	Administrateur	1
Lacoursière, Jean-Pierre	Administrateur Vice-président	1 1 et 2
Gingras, Huguette	Administratrice Présidente	1 1 et 2
Gingras, Diane	Secrétaire Secrétaire-trésorière	1 2
Noël, André	Administrateur	2
Belzile, Ronald	Administrateur	2
Fournier, Jeannette	Administrateur	2

Source : Procès-verbaux de la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly, de 2006 à 2012.

L'encadré 1.4 mentionne les membres qui se sont impliqués au CA de la Corporation des aînés, en prenant en considération deux périodes distinctes : la première débute avec la lancée du projet en juillet 2006 et s'étend jusqu'à l'ouverture du Domaine Saint-Antoine ; il est question d'un CA provisoire jusqu'à la fin de la construction de la résidence. La seconde se situe à la première assemblée générale de fondation d'octobre 2012, avec la nomination d'un CA incluant des locataires de la résidence, ainsi que le stipulent les lettres patentes de la Corporation des aînés. À noter que des personnes se sont retirées ou ajoutées au cours de la première ou de la deuxième période, ce qui se traduit par des mandats de durée fort différente.

Le CA de la Corporation des aînés a constitué la gouvernance du projet en associant des intervenants du milieu, dont le GRT Habitation Lévy, le CLSC et diverses personnes invitées à titre de conseillers ou de représentants d'organismes. La présidence du CA de la Corporation a assuré une grande partie de la représentation publique, généralement en collaboration étroite avec d'autres membres du CA. Toutes ces personnes ont fonctionné en étroite collégialité, chaque membre fournissant des conseils et du soutien selon ses compétences pour prendre les meilleures décisions possibles. Des relations ont été établies avec divers organismes du milieu ou de la région pour profiter de l'expérience et des compétences disponibles et mettre en place les stratégies nécessaires à la réalisation du projet.

Une large part du travail a été réalisée avec l'assistance technique du personnel du GRT Habitation Lévy pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet. Le GRT a été un acteur important dans la réalisation du projet. Il a permis d'aplanir de nombreuses difficultés techniques et administratives pour définir le projet et présenter un devis correspondant aux exigences de ce type d'habitation selon les critères posés par la SCHL et le programme AccèsLogis Québec de la SHQ. Ce type de projet demeure courant pour le GRT qui agit à titre de promoteur du logement social et sert de cheville ouvrière dans ces dossiers, pour l'ensemble de la région de la Chaudière-Appalaches. De concert avec les représentants de l'Association des GRT du Québec, avec lesquels il semble partager une vision commune du développement du logement social, le GRT Habitation Lévy a également favorisé la prise en compte par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) des besoins des petites municipalités et des contraintes du programme d'AccèsLogis Québec au niveau de la MRC de Lotbinière et au niveau provincial.

Par ailleurs, Pierre Hébert a été d'un grand secours à titre de conseiller et de soutien grâce à son expérience et à son bon jugement. Il a entre autres été désigné vice-président de la campagne de financement en 2011 et conseiller spécial au démarrage de la résidence à la fin de la même année, exerçant une certaine surveillance du chantier, facilitant les liens et les relations avec les bénévoles, le personnel et les résidents. Depuis l'ouverture du Domaine Saint-Antoine, il assiste aux réunions du CA de la Corporation des aînés à titre de conseiller invité. Son implication tacite tout au long du projet ainsi que sa connaissance du milieu et des administrations locales ont permis au CA de la Corporation des aînés de réagir promptement et avec efficacité aux difficultés rencontrées.

En termes de priorités d'action, il a fallu, dans un premier temps, que le Domaine Saint-Antoine corresponde à un besoin réel au sein de la municipalité. Il a donc fallu constituer un

dossier à cet effet et réunir la documentation nécessaire pour prouver le besoin d'une telle ressource dans le milieu (par des études de marché, par exemple) et la capacité de répondre aux exigences techniques et financières du projet.

L'étape suivante a consisté à démontrer la faisabilité du projet. Outre le fait d'avoir dû définir en détail le projet, un des défis a été de trouver un terrain offrant, à un prix abordable, un emplacement adéquat ou viable, aux dimensions suffisantes, pourvu des services nécessaires (aqueduc, égout, voirie) pour ne pas entraîner de coûts supplémentaires. Ce type de construction et le terrain prévu pour réaliser le projet ont dû également recevoir les autorisations nécessaires de la part du conseil municipal.

Dans un troisième temps, le conseil municipal a dû accorder son soutien au projet et assurer une partie du financement. Comme le financement du projet est également tributaire des budgets disponibles dans les programmes visés, les demandes doivent être préparées à la lumière de toutes ces informations. De plus, les plans et les devis architecturaux et techniques doivent permettre d'estimer les coûts du projet. Dans l'ensemble, cela a demandé de rassembler les autorisations exigées, de fournir les promesses de financement et de soumettre le financement effectif des programmes visés avant que le projet puisse se concrétiser. C'est à ce moment que les travaux de construction et d'aménagement ont pu débuter. Les membres du CA de la Corporation des aînés ont dû amorcer un processus d'offre de services, procéder à l'engagement de la main-d'œuvre et suivre l'élaboration des travaux jusqu'à leur terme. Dans la planification, ils ont dû également prévoir le recrutement de futurs résidents et la mise en place de l'ensemble des services qui assureront le fonctionnement de la résidence.

Un important travail administratif a été nécessaire tant pour la rédaction des procès-verbaux que pour l'ensemble de la correspondance entretenue dans le cadre du projet. Le CA de la Corporation des aînés s'est réuni de façon régulière, pratiquement aux deux semaines durant les périodes les plus actives du projet. De plus, nombre de démarches téléphoniques et de rencontres ont été menées et des contacts personnels ont été établis par les divers membres du CA de la Corporation des aînés pour assurer l'évolution du dossier. La réalisation du projet de résidence a connu plusieurs difficultés. Notons ainsi le décès de quelques membres du CA et la fermeture budgétaire de certains programmes de financement, dont, à l'automne 2010, le programme AccèsLogis Québec (SHQ) qui sera réactivé en 2011 après avoir subi des modifications et reçu un apport budgétaire complémentaire de la part du gouvernement.

Par ailleurs, au cours de la construction de la résidence, de nombreuses démarches ont été nécessaires afin d'assurer l'avancement des travaux ou encore leur qualité et le respect du devis de construction, notamment en exigeant la reprise de certains travaux (escalier, peinture des portes, par exemple) pour assurer un environnement sécuritaire ou correspondant au devis. On signale particulièrement les difficultés engendrées par la sous-traitance de certains travaux et la surveillance qu'il faut alors exercer pour s'assurer de la qualité des travaux et du suivi par le gestionnaire principal du projet, dans un contexte où les acteurs concernés doivent faire l'arbitrage entre les aspects réglementaires et les aménagements du bâtiment qui seraient souhaitables et pratiques pour les résidents.

Enfin, soulignons que le CA a dû défendre le projet afin de diminuer la réticence d'une partie de la population¹. Lorsque ce fut nécessaire, il a convoqué la population et a tenu des sessions d'information afin de renforcer le courant favorable au projet. Pour arriver à cette fin, le CA a également eu recours aux médias locaux et régionaux. Au besoin, les promoteurs ont pris la parole lors des assemblées publiques et au conseil municipal, comme le permettent les règles de ces assemblées.

D'un point de vue stratégique, on peut affirmer globalement que les étapes à franchir pour atteindre les objectifs poursuivis suivent une certaine séquence, alors que d'autres doivent bien souvent être réalisées concurremment. Cela oblige à élaborer une planification suffisamment détaillée et avec des échéances suffisamment réalistes pour assurer la faisabilité du projet.

La présence de certains acteurs qui deviennent des alliés représente un des facteurs de succès du projet. C'est ainsi que le GRT Habitation Lévy a apporté une contribution essentielle. Ses connaissances et ses expertises dans le domaine du logement social, et tout particulièrement en contexte rural, ont permis de résoudre plusieurs problèmes administratifs et techniques. Son affiliation à l'Association des GRT du Québec a favorisé un partage de solutions déjà appliquées dans des projets d'habitation sociale au Québec, non seulement sur les plans architectural et réglementaire, mais également au regard des dynamiques qui existent dans les MRC et les municipalités.

Un second apport stratégique a été la présence de membres du conseil municipal de Saint-Antoine-de-Tilly sur le CA de la Corporation des aînés. Ces personnes ont ouvert une voie de communication privilégiée avec la municipalité et ont permis d'activer des mécanismes permettant d'éviter des retards dans le déroulement du projet. Puisque le projet ne faisait pas l'unanimité au sein du conseil et dans la population, ces élus ont eu à défendre le projet lors des séances du conseil municipal et sur la place publique. Ces débats et plusieurs autres actions² ont permis de rallier une majorité des membres du conseil municipal.

Les réseaux des membres du CA de la Corporation des aînés ont constitué un troisième phénomène contributif. Ils ont permis de faire appel à d'anciens collègues ou de solliciter diverses autorités, tant à l'échelle locale, régionale que provinciale. De plus, souvent créés au moment de l'implication des administrateurs dans la communauté, les réseaux ont permis d'ouvrir plusieurs portes et d'obtenir l'appui d'autres groupes, organismes et entreprises. On comprend que les personnes en réseau possèdent une bonne connaissance de la communauté locale, des débats qui l'animent, des événements qui composent son histoire et des relations qui s'y tissent, tant amicales que rivales.

Un quatrième aspect contributif est l'efficacité des campagnes de financement. Plusieurs facteurs y ont contribué : la planification soignée ; le sens de l'organisation ; la pertinence des moyens de promotion (notamment les coupons d'achat pour les fromages de la

¹ Dans la partie 1.2 sur la chronologie des événements, nous avons que ces craintes ont trait à la dévalorisation du caractère patrimonial du village et au poids économique que représenterait le projet sur le budget municipal.

² Rappelons les démarches auprès des écoliers, la médiation de conseillers municipaux lors des réunions du conseil municipal et le soutien apporté par différents notables (caisse populaire, direction des écoles, etc.).

Fromagerie Bergeron) ; la visibilité locale et régionale qu'ont donnée divers types de médias (le site Web, le *Trait d'union*, *Le Peuple Lotbinière*, des circulaires, les babillards des institutions locales comme l'église, la caisse populaire, les petits commerces, etc.) ; les visites systématiques et individualisées de toutes les résidences de la municipalité ; la valorisation de tous les dons, notamment par le tableau d'honneur des grands donateurs et commanditaires.

Un cinquième élément stratégique à souligner est la gestion même du dossier eu égard aux différents partenaires qui ont été associés au financement du projet et aux programmes de subvention existants. Les différentes composantes d'un dossier sont souvent interdépendantes, la contribution de l'un des partenaires étant souvent conditionnelle à celle d'un autre. Cet aspect oblige à profiter de tous les programmes disponibles et à savoir manœuvrer dans les dédales bureaucratiques des différents ministères et paliers de gouvernement. À cet effet, l'expérience, le bon jugement et le réseau de relations et de contacts des uns et des autres ont permis de choisir les avenues favorables à la réalisation du projet. En outre, le partage de l'information a été au centre des démarches, et la diversité des champs de compétences que recèlent les réseaux des membres du CA a permis l'appropriation des connaissances et l'apport des expertises nécessaires.

2. La présentation des acteurs

Cette section porte sur l'ensemble des acteurs et des mécanismes qui concourent au bon fonctionnement du Domaine Saint-Antoine. On y présente « un portrait sociologique des sous-groupes à l'interne et à l'externe » (Comeau, 2012a : 10), c'est-à-dire des personnes et des groupes impliqués de près ou de loin dans les activités de la résidence.

2.1. Les acteurs à l'interne

Les acteurs à l'interne font référence aux personnes actives au sein de la structure organisationnelle du Domaine Saint-Antoine. On y retrouve deux dimensions : la gouvernance et le volet opérationnel.

2.1.1. Sur le plan de la gouvernance

Selon Comeau (2012a : 10), « la gouvernance réfère aux différents mécanismes qui délimitent les pouvoirs et encadrent les décisions des dirigeants ». Au Domaine Saint-Antoine, la gouvernance est assumée par les membres et les administrateurs de la Corporation des aînés.

2.1.1.1. Les membres

Les membres de la Corporation se composent des personnes suivantes :

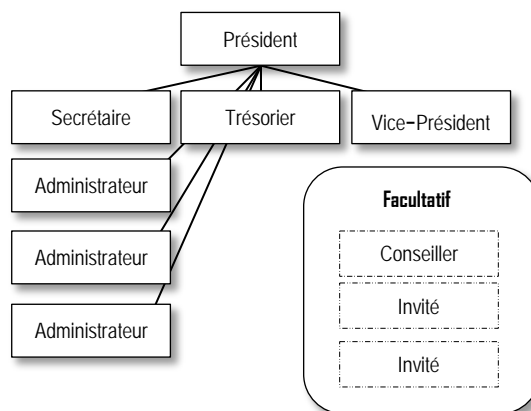
- Le conseil d'administration de la corporation ;
- Toute personne admise par le conseil d'administration, ayant manifesté son intérêt par écrit au président au moins dix (10) jours avant l'assemblée générale ;
- Les locataires de la corporation ou tout membre de leur famille admis par le conseil d'administration et délégué par procuration ;
- Les requérants/es des lettres patentes de la corporation (Règlement de régie interne, 2006 : 3).

Ils constituent l'assemblée générale, qui tient une réunion au moins une fois par année. L'assemblée générale annuelle des membres doit être convoquée dans les quatre mois qui suivent la date d'expiration de l'exercice financier annuel. La tenue d'une assemblée générale spéciale peut être convoquée en suivant les règles prescrites. Dans tous les cas, la convocation pour toute assemblée générale (annuelle ou spéciale) doit être transmise par écrit aux membres quinze jours avant sa tenue. Le quorum est fixé aux membres présents. Lors des assemblées, seuls les membres en règle ont droit de vote. Les votes par procuration ne sont pas valides. À la réunion dite de fondation qui s'est tenue le 23 février 2012, on note la présence de quatorze membres.

2.1.1.2. Le conseil d'administration (CA)

L'organigramme de la figure 2.1 présente les postes que l'on trouve au CA.

Figure 2.1 : Postes au conseil d'administration de la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly



Ainsi qu'il est mentionné dans les règlements internes, le CA assume les fonctions et responsabilités permettant le fonctionnement de la Corporation des aînés. Il est composé de sept administrateurs, dont trois sont élus par et parmi les locataires et les quatre autres par l'ensemble des membres. La durée du mandat des membres du CA est de deux ans, renouvelable. Le renouvellement des mandats des administrateurs se déroule en séquence : renouvellement de trois administrateurs une année et de quatre l'année suivante (Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly, 2006). Le tableau 2.1 indique la composition du CA en date du 31 octobre 2012. On constate qu'un poste destiné à un locataire de la résidence est vacant.

Tableau 2.1 : Composition du conseil d'administration de la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly, 31 octobre 2012

Numéro de siège	Nom	Satut	Fonction
1	Jean-Pierre Lacoursière	Membre de la communauté	Vice-président
2	Huguette Gingras	Membre de la communauté	Présidente
3	Diane Gingras	Membre de la communauté	Secrétaire-trésorière
4	Jeannette Fournier	Membre locataire	Administratrice
5	André Noël	Membre de la communauté	Administrateur
6	Ronald Belzile	Membre locataire	Administrateur

Les membres du CA ou de l'assemblée générale peuvent confier un mandat spécial à un conseiller et inviter des personnes aux séances du CA. Ainsi, des organismes participent régulièrement aux activités du CA, comme le GRT Habitation Lévy et des organisations qui fournissent des services-conseils à l'invitation du CA.

2.1.1.3. Le comité de sélection et d'attribution des logements

Ainsi qu'il est stipulé dans la Politique de sélection et d'attribution des logements, le comité de sélection est composé de trois administrateurs dont au moins une personne à titre de représentante des locataires. Au besoin, le comité peut s'adjoindre un membre de la communauté ou du réseau de la santé. Le CA comble toute vacance au comité. Le mandat des membres du comité est de trois ans, renouvelable. Chaque membre du comité doit signer une entente de confidentialité et s'engager à respecter les valeurs d'équité, de neutralité, de confidentialité et de transparence (Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly, 2012).

2.1.2. Sur le plan opérationnel

Selon Comeau (2012a : 10), l'aspect opérationnel fait référence aux acteurs impliqués dans « la production des services relatifs au logement des personnes et aux activités périphériques (loisirs, repas, services de santé, etc.) ».

Le personnel qui travaille à la prestation des services au Domaine Saint-Antoine est peu nombreux étant donné le faible nombre de résidents et l'offre de services qui se limite aux repas et à l'entretien des lieux. Il se compose actuellement d'une cuisinière chargée de préparer les repas pour douze résidents et d'un concierge qui s'occupe de l'entretien des aires communes intérieures et qui exécute quelques travaux dans les aires communes extérieures. De plus, une personne bénévole est à l'accueil quelques heures par semaine. Quant aux aires communes extérieures, les travaux sont confiés par contrat à une firme et des bénévoles y apportent une contribution importante.

2.2. Le réseau

La municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly demeure un milieu relativement petit en matière de population. Les personnalités et les notables locaux y sont donc visibles et accessibles. En outre, particulièrement dans les domaines où le bénévolat s'exerce, on retrouve souvent les mêmes individus au sein des quelques associations et organismes présents sur le territoire. De ce fait, le réseau à l'origine du projet du Domaine Saint-Antoine a été tissé rapidement, voire spontanément. On y retrouve :

- l'ensemble des aînés associés à la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly ou en association avec le Réseau FADOQ ;
- la Caisse populaire de Tilly, où l'une des membres de la Corporation des aînés a travaillé pendant plusieurs années ;
- le personnel et la direction des écoles sises dans la municipalité ou associées à la commission scolaire desservant le territoire ;
- les organismes communautaires et les groupes associés à l'Église, qui ont été particulièrement actifs dans la campagne de financement, le recrutement de bénévoles, la promotion du projet, etc. ;
- la Municipalité, c'est-à-dire le conseil municipal, de même que l'administration, l'OMH et les médias de communication de la municipalité (le *Trait d'union*, le *Trait d'union Express* et le site Web).

Sur le plan régional, on peut également souligner que des localités voisines ont développé des projets similaires sous la forme d'une corporation des aînés. Leurs démarches témoignent de la présence de lieux de concertation et de liens créés au sein des associations et des organismes communautaires de la MRC de Lotbinière et de la région de la Chaudière-Appalaches. Le GRT Habitation Lévy représente un maillon important pour la concertation et la communication entre ces diverses initiatives.

Les initiatives de logement communautaire font appel à des ressources publiques, communautaires et privées. Les coopératives, les offices municipaux d'habitation et les sociétés acheteuses à but non lucratif¹ font souvent appel à des contributions du milieu pour réaliser un projet d'habitation sociale et communautaire. Les GRT sont à leur disposition pour élaborer et mettre en œuvre de tels projets. L'ensemble de ces projets se développent en fonction des grandes orientations fixées par le gouvernement. Des interlocuteurs peuvent également influencer les orientations retenues par les organisations qui lancent un projet de logement social, notamment l'UMQ et l'Association des GRT du Québec. Ces dossiers sont traités par différentes agences à l'échelle locale, régionale et provinciale.

Ces initiatives sont donc soutenues sur le plan institutionnel par différents acteurs et intervenants. Le gouvernement du Québec intervient dans le domaine du logement social, principalement par l'intermédiaire du MAMROT. Sous la gouverne de ce dernier, il investit des sommes importantes dans le développement du logement social et soutient de nombreux organismes et initiatives. Le MAMROT a créé un ensemble d'institutions ou d'agences responsables de la consultation et de la concertation en ce domaine sur l'ensemble du territoire québécois. Il est également le maître d'œuvre des grands dossiers en économie sociale². Les différents programmes relatifs à l'habitation sont gérés principalement par la SHQ, notamment dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. Les initiatives de logement social sont désormais orientées dans une perspective d'économie sociale et solidaire, privilégiant une approche de concertation et de partenariat avec les représentants des MRC et des municipalités, les associations ainsi que les conseillers techniques du logement social et communautaire.

De tels projets doivent par ailleurs être recevables dans le cadre de la planification du développement du territoire sous l'égide des MRC et des municipalités, qui évaluent la pertinence de les soutenir. Les projets sont en effet soumis aux orientations définies par les MRC responsables du développement régional et reprises par les autorités locales des municipalités qui voient ou non la pertinence de soutenir moralement et financièrement de telles initiatives. Les initiatives sont alors présentées par différents groupes de citoyens ou prévues à la planification du développement du territoire. Un ensemble de programmes s'adresse aux municipalités qui peuvent s'y inscrire ou non, selon la volonté exprimée par les élus municipaux. Ces programmes permettent de profiter de montants alloués selon différents objectifs (habitation, rénovation, environnement, besoins particuliers de logement, par exemple). À ce titre, les projets doivent répondre à un ensemble de critères définis selon le programme de financement visé. L'appui de la municipalité devient régulièrement une

¹ Leur mandat est d'élaborer, d'acquérir, de réaliser et d'exploiter des immeubles dans le but d'offrir en location des unités résidentielles à des personnes à revenu faible ou ayant des besoins particuliers.

² À ce sujet, il est possible de consulter son Programme d'infrastructures en entrepreneuriat collectif (PIEC).

obligation incontournable, celle-ci agissant en qualité de producteur, de gestionnaire, de bailleurs de fonds et souvent en tant que garant du projet à titre d'autorité locale. Cela étant dit, l'UMQ collabore avec des centaines d'élus et d'intervenants municipaux et se veut un interlocuteur relativement indépendant face aux visées et aux orientations retenues par le MAMROT.

Les promoteurs doivent ainsi travailler de concert avec leurs élus municipaux. Dans le cas présent, la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly a présenté son projet avec la collaboration du GRT Habitation Lévy dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en s'assurant de répondre aux critères établis. Elle a dû effectuer plusieurs démarches, entre autres auprès de l'OMH avec qui elle partage une responsabilité financière, afin de s'assurer que les citoyens à revenu modeste peuvent accéder aux logements réservés principalement à la clientèle âgée dans le cadre du PSL. Rappelons ici la contribution et le soutien des professionnels du GRT Habitation Lévy, madame Martine Cazes et messieurs Félix Boudreault et Alain Marcoux, qui se sont exprimés de multiples manières tant par l'aide à la rédaction des documents administratifs et techniques que par des conseils judicieux qui ont alimenté le projet et assuré sa réalisation. La vision dont leur organisme est porteur inspire des groupes qu'il soutient pour développer des projets de nature à répondre à des besoins essentiels en logement social. Les services ainsi fournis permettent à ces initiatives d'essaimer dans toute la région et de structurer un rapport nouveau entre les communautés, les organismes communautaires et les acteurs institutionnels, tels que les municipalités, les ministères et les organismes subventionnaires. Leurs services permettent d'instaurer une nouvelle dynamique entre ces acteurs qui deviennent ainsi partenaires dans la production de services concrets auprès des clientèles visées par les programmes de subvention en place.

Dans le cadre de tels projets, les municipalités interagissent avec d'autres ministères du gouvernement du Québec qui offrent des programmes de subvention d'infrastructures (voirie, aqueduc ou autre domaine ayant une incidence sur l'habitation). Au palier fédéral, le principal interlocuteur est la SCHL, qui intervient également sur les plans financier et réglementaire. La présence de nombreux intervenants qui voient à différents aspects d'un projet d'habitation d'envergure contribue à sa complexité. De plus, les structures gouvernementales et les avenues de concertation et de consultation, tout comme de financement, sont soumises aux grandes orientations retenues par le gouvernement et tributaires des aléas des crises économiques et sociales. La concertation, l'échange d'informations et la proximité des partenaires demeurent des atouts importants pour la bonne marche de chacun des projets en ce domaine.

3. La dimension institutionnelle

La dimension institutionnelle porte sur les règlements internes et externes, de même que sur les mécanismes de prise de décision qui régulent la gestion du Domaine Saint-Antoine.

3.1. Les règles internes

Les règles internes font référence au statut juridique de la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly en tant qu'OBNL ainsi qu'aux règlements et politiques internes adoptés par ses membres.

3.1.1. Le statut juridique

La Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly, constituée en personne morale à but non lucratif (OBNL), a été incorporée le 16 août 2006 sous le numéro d'entreprise du Québec 116390163, selon la partie III de la Loi sur les compagnies (LRQ, c. C-38, art. 2108). Selon les statuts de la Corporation des aînés, celle-ci est constituée à des fins charitables et sans intention de gains pécuniaires, avec les objets présentés dans l'encadré suivant.

Encadré 3.1 : Objets constitutifs de la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly

- Offrir des services résidentiels, d'alimentation et de loisirs à une clientèle de personnes âgées en légère perte d'autonomie à revenu faible ou modeste, prioritairement à des résidents ou anciens résidents de Saint-Antoine-de-Tilly et de la MRC de Lotbinière ;
 - Organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds aux fins ci-dessus mentionnées ;
 - Conserver à la Corporation, de façon stable et permanente, un statut non équivoque de corporation sans but lucratif et maintenir un régime d'occupation de la résidence par les personnes visées ;
 - Maintenir un statut tel qu'aucun revenu ne puisse être payable à un membre ou fiduciaire de la Corporation ni par ailleurs être disponible pour servir à leur profit personnel ;
 - Rencontrer et participer avec d'autres organismes pour rechercher et apporter des solutions à la problématique du logement pour les personnes âgées ;
 - Le tout ne pouvant constituer un établissement au sens de la Loi sur les services de santé et des services sociaux ;
 - Le conseil d'administration compte un tiers des membres désignés par et parmi les locataires ou à titre de représentants des locataires (parents, tuteurs, intervenants ou autres) ;
 - Aucun membre du conseil d'administration ne peut être rémunéré pour occuper sa fonction d'administrateur.
- Autres dispositions :
- Faire des emprunts de deniers sur le crédit de la Corporation ;
 - Émettre des obligations ou autres valeurs de la Corporation et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables ;
 - Hypothéquer l'immeuble ou les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens de la Corporation ;
 - Nonobstant les dispositions du Code civil du Québec, consentir une hypothèque, même ouverte,

sur une universalité de biens, meubles ou immeubles, présents ou à venir, corporels ou incorporels, le tout conformément à l'article 34 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations (LRQ, c. P-16) ;

- Aucun contrat de service ne peut être alloué à un membre de l'organisme ou à l'employeur de ce membre ou à une personne apparentée (conjoint, enfant, frère, sœur, neveu, nièce, etc.) ;
- Clause de liquidation : en cas de liquidation de la Corporation ou de distribution des biens de la Corporation, ces derniers seront dévolus à une des organisations exerçant une activité analogue de préférence sur le territoire de la MRC de Lotbinière.

Source : Lettres patentes déposées au Registraire des entreprises du Québec (2006).

3.1.2. Les règlements et les politiques

La Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly doit répondre d'un ensemble de règlements et de politiques propres aux OBNL. Certaines de ces règles concernent l'éthique. Par exemple, aucun membre ni aucun fiduciaire de la Corporation des aînés ne tire un revenu de sa participation. Cela signifie que leur action est essentiellement bénévole, et qu'ils ne doivent tirer aucun bénéfice pécuniaire ou personnel, direct ou indirect, en lien avec les activités de la corporation. Celle-ci doit donc remplir son mandat en respectant certaines règles définies à la fois dans ces statuts et dans les règlements adoptés par l'assemblée générale.

3.1.2.1. Règlement de régie interne

Un ensemble de règles de régie interne a été adopté le 25 juillet 2006 par les membres du CA, puis par l'assemblée générale le 23 octobre 2012 lors de la réunion dite de fondation. Ces règles donnent notamment les définitions des différentes constituantes de la Corporation des aînés, telles que l'assemblée générale et le CA. Ces règles précisent également :

- les critères d'éligibilité au statut de membre ;
- les pouvoirs et les obligations de l'assemblée générale ;
- la procédure d'élection ;
- la composition du CA ;
- la durée du mandat des membres du CA ;
- les pouvoirs et les responsabilités du CA ;
- les rôles des dirigeants (président, vice-président, secrétaire, trésorier, conseiller) ;
- toutes autres dispositions relatives à son fonctionnement et à la gestion des comptes et des biens de la corporation (Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly, 2006).

L'expérience de quelques membres du CA et le soutien du GRT Habitation Lévy ont permis de définir ce cadre réglementaire et les démarches nécessaires pour le mettre en vigueur.

3.1.2.2. Politique de sélection et d'attribution des logements

En force depuis le 24 avril 2012, la politique de sélection et d'attribution des logements énonce les règles de fonctionnement du comité de sélection (sa composition, son mandat, sa durée et ses tâches, la désignation du responsable, les valeurs qu'il doit maintenir). Elle dicte également les critères concernant l'admissibilité des locataires (Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly, 2012a). Ainsi, le critère de base pour se qualifier comme futur résident consiste à être âgé de 75 ans et plus ou de 65 ans et plus avec une légère perte d'autonomie et à remettre au CA une demande d'admission complète.

Les personnes dont la situation correspond en tout ou en partie aux énoncés suivants ne sont pas admissibles :

- La personne est grandement dépendante pour mener à bien ses activités de base de la vie quotidienne et est susceptible de nécessiter des soins et une attention continue.
- Elle a quitté un logement sans aviser le locateur au cours des 36 derniers mois.
- Elle-même ou l'un des membres de son ménage a une dette qui n'est toujours pas réglée à l'égard d'un locateur de logements pour défaut de paiement du loyer ou pour dommages causés à l'immeuble de ce locateur.

Selon la procédure de sélection, la personne doit transmettre une demande d'admission au CA (formulaire et documents exigés) qui détermine l'admissibilité de la demande en fonction des critères généraux évoqués précédemment. Par la suite, le CA transmet la demande au comité de sélection et d'attribution des logements. Ce dernier détermine la priorité des demandes selon un ensemble de critères (tableau 3.1). En ce qui concerne la perte d'autonomie, la notion de légère perte d'autonomie doit être évaluée, peu importe l'âge de la personne, de façon à éviter l'admission des personnes peu autonomes. À cette fin, le comité peut demander l'avis d'un professionnel du réseau de la santé.

Tableau 3.1 : Critères de sélection des futurs résidents, par ordre d'importance

Priorité	Critères	Catégories par ordre d'importance
1	Perte d'autonomie	Les personnes de 75 ans et plus en légère perte d'autonomie. Les personnes de 75 ans et plus autonomes. Les personnes de 65 et plus en légère perte d'autonomie.
2	Lieu de résidence	Les résidents de Saint-Antoine-de-Tilly. Les anciens résidents de Saint-Antoine-de-Tilly. Les résidents de la MRC de Lotbinière. Les personnes dont les enfants habitent actuellement Saint-Antoine-de-Tilly. Les personnes dont un frère ou une sœur habite actuellement Saint-Antoine-de-Tilly. Les personnes de l'extérieur.
3	Revenus	La personne ayant le plus faible revenu. À revenus équivalents, les ménages (deux personnes) seront priorisés.
4	Personnes admissibles au PSL	Si un logement admissible au PSL est disponible, la priorité sera accordée à une personne admissible à cette subvention, qui réside déjà à la résidence.
5	Autres considérations	Le comité de sélection s'engage à maintenir entre 20 % et 50 % le nombre de logements admissibles au PSL (l'objectif étant de maximiser le nombre de logements admissibles). Les logements de deux chambres à coucher seront attribués en priorité aux ménages de deux personnes admissibles. Il sera pris en compte la capacité des gens de payer le loyer et la pension. Après tous les critères précédents de sélection, la date de la demande sera considérée, la plus ancienne ayant priorité sur une plus récente.

Source : Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly (2012a).

Les critères de classement font l'objet d'une pondération. Le tableau 3.2 présente les critères de classement et le pointage utilisé par le CA pour classer les demandes reçues.

Tableau 3.2 : Critères et pointage de classement des demandes de logement

Critère	Classification	Pointage
Âge du demandeur	75 ans et plus	6 points
	70 à 74 ans	4 points
	65 à 69 ans	2 points
Lieu de résidence	Saint-Antoine-de-Tilly (actuellement)	10 points
	Saint-Antoine-de-Tilly (anciennement)	6 points
	MRC de Lotbinière	3 points
	Les enfants vivent à Saint-Antoine-de-Tilly	2 points
	Un frère ou une sœur vit à Saint-Antoine-de-Tilly	1 point
Revenu du ménage	12 500 \$ et moins	6 points
	12 501 \$ à 15 500 \$	4 points
	15 501 \$ à 18 500 \$	2 points
Nombre de personnes par ménage	Deux personnes	4 points
	Une personne seule	0 point
Ancienneté de la demande	Un point est alloué par année d'ancienneté jusqu'à un maximum de 4 points	

Source : Procès-verbal du 23 octobre 2012.

Outre l'admission, l'organisation a adopté plusieurs procédures touchant les demandes au programme Supplément au loyer (PSL) et au relogement, ainsi que des critères touchant l'admissibilité d'autres personnes.

En ce qui concerne le PSL, le CA a convenu à la réunion du 23 octobre 2012 de plusieurs règles de gestion conformément à son certificat de conformité (certaines étant obligatoires et d'autres facultatives). La procédure de gestion des demandes prioritaires classe ainsi par ordre d'importance les six critères retenus dans le PSL :

- **Priorité 1** : la personne dont le bail est résilié en vertu de l'article 1974.1 du Code civil ou qui est victime de violence conjugale selon une attestation délivrée par un centre d'hébergement pour de telles personnes, par un corps de police ou par un établissement du réseau de la santé et des services sociaux.
- **Priorité 2** : le demandeur dont le logement est détruit par un sinistre ou déclaré impropre à l'habitation par la municipalité pour une période supérieure à trente jours, à la condition qu'une demande soit présentée au locateur dans les quinze jours qui suivent l'événement.
- **Priorité 3** : le demandeur qui réside dans un logement à loyer modique et dont la sécurité ou la santé ou, le cas échéant, celle d'un membre de son ménage exige qu'il soit relogé.
- **Priorité 4** : le demandeur qui est locataire de la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly et qui bénéficie du PSL.
- **Priorité 5** : le demandeur délogé par suite de la mise en application d'un programme réalisé en vertu de l'un des articles 54, 73 et 79 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec ou par suite d'une expropriation ou d'une acquisition de gré à gré par une municipalité ; ou par un organisme constitué à titre d'agent de cette municipalité à

condition qu'une demande soit faite au locateur dans les six mois de la date du départ du logement.

- **Priorité 6** : le locataire visé par l'article 1990 du Code civil ou celui qui a fait une demande de relogement reconnue comme prioritaire par règlement du locateur.

Dès lors et de façon générale, les demandes de relogement sont possibles aux conditions suivantes :

- ne pas avoir de retard de loyer ni de dossier devant la Régie du logement ;
- avoir maintenu son logement en bon état ;
- respecter les règlements de la Corporation ;
- s'engager à payer tous les frais du déménagement.

L'ordre de priorité des demandes admissibles est établi selon ces critères :

- demande liée à la santé de la personne, justifiée par une autorité compétente ;
- demande liée à la sécurité de la personne, justifiée par une autorité compétente ;
- variation dans la composition du ménage.

Par ailleurs, l'âge minimal des membres d'un ménage de personnes âgées autres que la personne âgée elle-même est de 55 ans. De plus, les normes d'occupation peuvent être assouplies dans un cas exceptionnel ; ainsi, une chambre à coucher supplémentaire sera offerte à un couple devant faire chambre à part pour des raisons de santé attestées par un professionnel.

Mentionnons également le règlement établissant la durée de la validité d'une première inscription sur la liste d'admissibilité. La durée de validité d'une première inscription sur la liste d'admissibilité est d'au plus 18 mois.

3.1.2.3. Règlement d'immeuble

Adopté le 24 avril 2012 et ratifié le 23 octobre 2012, le règlement d'immeuble est partie intégrante du bail de location et spécifie les clauses portant sur les points suivants, qui circonscrivent les responsabilités des locataires et du propriétaire :

- l'occupation des logements : paiement du loyer et du service de pension, clés et serrures, animaux de compagnie, gestion des ordures, absence des locataires et assurances personnelles, appareils électroménagers et de climatisation, quiétude des lieux intérieurs et extérieurs ;
- l'entretien, les réparations et les transformations relatifs au logement, aux aires communes intérieures et extérieures, aux balcons et aux patios : recouvrement intérieur, propreté du logement et des aires communes, travaux électriques et de plomberie, adaptation d'un logement pour personne handicapée, installation d'équipement ;
- l'utilisation des espaces communautaires : espace de stationnement, salon communautaire, services de repas, buanderie communautaire (Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly, 2012b).

3.1.3. La distribution formelle du pouvoir

Le pouvoir au sein d'une organisation, ou dans un système plus large (le gouvernement, par exemple), se définit d'abord comme un ensemble de droits ou de privilèges permettant de

prendre certaines décisions, d'accéder à certaines informations, ou encore d'influencer les décisions. À un premier niveau, le pouvoir est généralement distribué en fonction du cadre formel hiérarchique de l'organisation, c'est-à-dire en fonction des rôles et des fonctions dévolus aux personnes selon le poste occupé au sein de la structure organisationnelle. Le poste occupé détermine alors le pouvoir exercé par l'acteur pour autant que cela entre dans son rôle et ses fonctions. Cette acceptation ou l'imputabilité dépendent à la fois des aspects légaux et éthiques généralement associés à un poste et aux responsabilités qui s'y rattachent. Dans le cas de la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly, le Règlement de régie interne énonce les rôles dévolus aux instances et au comité en place, nommément l'assemblée générale des membres, le CA et les rôles attribués au président, au vice-président, au secrétaire et au trésorier, de même qu'au comité de sélection et d'attribution des logements (Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly, 2006).

3.1.3.1. L'assemblée générale des membres

L'assemblée générale des membres est souveraine et constitue la première instance décisionnelle de la Corporation. Dans l'ensemble, elle adopte les orientations générales et les objectifs de la Corporation, les priorités d'action annuelles, les rapports annuels d'activités, le rapport du vérificateur des comptes et les prévisions budgétaires. Tout amendement aux règlements de régie interne doit être adopté par elle et, pour devenir valide, doit être ratifié par les deux tiers des membres présents qui ont droit de vote. Par ailleurs, elle élit les membres du CA, nomme le vérificateur des comptes (membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés) pour le prochain exercice financier et peut créer un comité de travail en en déterminant le mandat.

3.1.3.2. Le conseil d'administration (CA)

Le CA exerce un pouvoir important et en répond devant l'assemblée générale des membres. Il doit voir au bon fonctionnement de la corporation et fait autorité pour trancher certaines questions (emprunt, paiement excédant un montant établi, engagement de personnel, par exemple). L'encadré 3.2 apporte des précisions sur les principales responsabilités des membres du CA.

Encadré 3.2 : Responsabilités du conseil d'administration de la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly

- Assurer la mise en œuvre des orientations, des objectifs, des priorités et de toutes décisions de l'assemblée générale des membres ;
- Présenter des propositions d'orientation pour l'année à venir à l'assemblée générale ;
- Gérer le personnel rémunéré et élaborer leurs conditions de travail ;
- Créer des comités de travail, si nécessaire, en déterminer le mandat et la durée, en adopter les rapports ;
- Procéder à une modification des règlements de régie interne en cas d'urgence, ou adopter tout règlement pour régir sa procédure interne et tout moyen nécessaire à l'accomplissement de ses responsabilités et fonctions ;
- Prendre position dans des dossiers d'intérêt, en conformité avec les orientations de la corporation et les décisions de l'assemblée générale des membres ;
- Faire des emprunts.

Source : Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly (2006).

Par ailleurs, le règlement de régie interne stipule qu'en cas d'égalité du vote au CA lors d'une prise de décision le vote du président lui donne prépondérance (article 5.4.7). Il précise également que tout chèque, effet de commerce ou contrat doit être signé par deux des trois signataires mandatés par le CA. Ainsi, les administrateurs et administratrices à la présidence, à la vice-présidence, à la trésorerie et au secrétariat exercent des tâches qui confirment leur accès à un pouvoir réel : prendre des décisions, avoir accès à l'information, signer des documents officiels, faire les paiements et les emprunts, assurer la gestion courante, établir les prévisions budgétaires, etc.

Le CA se réunit en fonction des travaux à effectuer, c'est-à-dire aux deux semaines, environ, durant les périodes actives et aux deux ou trois mois dans les périodes plus tranquilles. Comme certains membres du CA, dont la présidente, sont des *snowbirds*¹, cela a pu apparaître comme une contrainte au moment où le projet était en pleine effervescence. La présidente suivait alors les activités par Internet (Skype) et les procès-verbaux lui étaient transmis par courrier électronique pour signature. Elle a tout de même pu compter sur le vice-président pour assumer une partie de ses fonctions, de même que sur la présence d'une secrétaire en qui elle a confiance.

Les livres et les états financiers de la Corporation sont soumis à une vérification annuelle, dans les quatre mois suivant l'expiration de l'exercice financier, par le vérificateur des comptes désigné par le CA. Cette personne est un comptable agréé qui remet son rapport aux membres de la Corporation.

3.1.3.3. Le comité de sélection et d'attribution des logements

Le comité de sélection et d'attribution des logements remplit un mandat qui touche directement la mission de l'organisation. Il soumet au CA son avis concernant l'admissibilité des demandeurs de logements et le classement des personnes admissibles au PSL ainsi que l'admissibilité et le classement des personnes non admissibles au PSL. Plus précisément, il reçoit du CA le nom des personnes désireuses d'occuper un logement à la résidence et il s'assure que les conditions de présélection et de sélection sont appliquées selon les règles d'attribution. Par la suite, il adresse des recommandations au CA qui en dispose par résolution. Il gère également la liste d'attente et propose au CA, au besoin, des modifications à la politique en vigueur. La responsabilité du comité revient à l'un des administrateurs désignés par le CA et le comité se réunit à la demande de ce dernier (Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly, 2012a).

3.1.4. L'inclusion des acteurs endogènes opérationnels et des acteurs exogènes

Dans le cadre des activités nécessaires au bon fonctionnement du Domaine Saint-Antoine et en fonction de sa structure organisationnelle, les décisions se prennent principalement au sein du CA, mais des acteurs externes sont sollicités dans différents dossiers. Les procès-verbaux des réunions du CA indiquent en effet que tout au long des démarches de réalisation du projet et depuis l'ouverture de la résidence, des personnes ressources ont été invitées à partager leur expertise dans différents dossiers (règlements, programmes ou services municipaux et provinciaux, recrutement et sélection des locataires, par exemple), à

¹ Au Québec, on appelle *snowbirds* ces touristes hivernants qui passent la saison froide (ou une bonne partie) en Floride, au sud des États-Unis.

collaborer à des activités spécifiques (campagnes de financement) ou encore à discuter de services à titre de fournisseur (CSSD de Lotbinière). Tout laisse croire que d'autres personnes seront invitées dans le futur, selon les besoins à combler.

3.2. Les règles externes et les rapports avec les pouvoirs publics

L'initiative de logement social doit faire appel à différents organismes aux paliers municipal, provincial et fédéral, lesquels appliquent les règlements qui leur sont propres dans des programmes de financement, qu'il s'agisse d'infrastructures ou de développement local et régional. Dans le cas du Domaine Saint-Antoine, la SHQ est un acteur important qui impose ses règles à travers ses programmes de subvention.

3.2.1. La Société d'habitation du Québec et ses programmes de subvention

La Loi sur la Société d'habitation du Québec (LRQ, c. S-8), particulièrement dans le cadre du Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique (c. S-8, r. 3) et du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique (c. S-8, r. 1), attribue à la SHQ des pouvoirs de réglementation sur la location des logements à loyer modique et l'attribution aux personnes admissibles. Parmi ses pouvoirs, notons celui d'établir des critères et des conditions sur plusieurs aspects auxquels les locataires doivent se soumettre, notamment :

- l'établissement de catégories et de sous-catégories de logements à loyer modique ;
- les conditions relatives aux baux qui seront contractés ;
- la recevabilité et l'admissibilité au regard des demandes de logement ;
- l'attribution des logements tout en conférant au locataire la possibilité d'appliquer par règlement des conditions qui diffèrent ;
- le registre des demandes, la liste d'admissibilité et la durée de validité ;
- le processus de sélection et d'attribution des logements, la formation d'un comité de sélection, sa composition, son fonctionnement et son mandat (Gouvernement du Québec, 2014a).

Conformément aux exigences posées par la SHQ pour l'attribution des logements à loyer modique, la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly a dû adopter des règlements de gestion du PSL relativement à la procédure de gestion des demandes prioritaires (critères d'admissibilité et de non-admissibilité) et des demandes de relogement. Elle a choisi par ailleurs d'établir des règles qui lui sont propres sur les aspects suivants : l'âge minimal aux membres du ménage autres que la personne âgée elle-même ; les conditions pour l'attribution d'une chambre supplémentaire pour un membre du ménage ; le classement et le pointage des demandes de logement ; la durée de la validité d'une première inscription sur la liste d'admissibilité.

La Corporation des aînés doit ainsi respecter les règlements et les procédures établis par la SHQ dans l'attribution des logements selon leur classification, la taille du logement et le nombre de personnes dans le ménage. Elle doit également utiliser un formulaire de demande contenant les renseignements exigés par la SHQ, maintenir une liste d'admissibilité avec le pointage, aviser le demandeur de logement de la décision prise par le

comité de sélection ou encore de l'expiration de la liste d'admissibilité, et ce, dans les délais prévus par la loi. De plus, la Corporation des aînés doit se soumettre à des inspections et déposer des rapports d'activités contenant les livres, les registres et les comptes (Gouvernement du Québec, 2014a). Les règles relatives aux programmes dont elle a bénéficié sont présentées plus en détail dans ce qui suit.

3.2.1.1. Le programme AccèsLogis Québec

Le programme AccèsLogis Québec permet à des offices d'habitation, des COOP, des OBNL et des sociétés acheteuses sans but lucratif de réaliser des projets de résidence offrant des logements à prix abordables à des ménages à revenu faible ou modeste et à des personnes ayant des besoins particuliers en habitation. Il offre une subvention correspondant à la moitié des coûts admissibles et la contribution minimale du milieu varie de 5 % à 15 %. La SHQ garantit le prêt hypothécaire que le promoteur du projet contracte auprès d'une institution financière pour compléter le financement nécessaire. Le coût du loyer doit par ailleurs se situer entre 75 % et 95 % du loyer médian du marché¹ tel que reconnu par la SHQ.

Le programme stipule plusieurs règlements relatifs à la construction du bâtiment, à son emplacement et à son aménagement. En ce qui concerne plus précisément l'aménagement des lieux, la Corporation des aînés a dû prendre en considération plusieurs règles, dont celles-ci :

- l'aménagement extérieur : prévoir des espaces communautaires de détente et d'activité ;
- l'appropriation des lieux par les résidents : créer des espaces semi-publics pour les locataires dans les espaces communautaires ;
- les espaces communautaires : avoir une buanderie, une salle à manger, une salle communautaire et une cuisine communautaire (SHQ, 2013a).

De plus, selon l'entente signée dans le cadre du programme, la Corporation des aînés avait l'obligation de devenir membre de la Fédération régionale des OBNL en habitation de Québec et de Chaudière-Appalaches (FROHQC) (Procès-verbal du CA de la Corporation des aînés du 17 janvier 2013).

3.2.1.2. Le programme Supplément au loyer (PSL)

Les ménages à faible revenu admissibles au PSL ont la possibilité d'habiter dans des logements du marché locatif privé ou du tiers secteur (COOP et OBNL) et de payer un loyer correspondant à 25 % de leur revenu, comme c'est le cas dans une HLM. Des frais supplémentaires peuvent toutefois être demandés aux ménages, selon les services inclus dans le bail. Or, le nombre de ménages admissibles au PSL dépend du type de clientèle servi en fonction des volets du programme AccèsLogis Québec.

La SHQ et la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly doivent verser à la Corporation des aînés la différence du coût du logement non assumée par les locataires. Les coûts du programme sont assumés à 90 % par la SHQ et à 10 % par la municipalité, cette dernière devant s'engager à verser la contribution annuelle de 10 % des résidents durant une période minimale de cinq ans. Le programme est géré par l'OMH et a fait l'objet d'une

¹ Il s'agit du coût moyen du logement dans un territoire donné.

entente tripartite entre la SHQ, la municipalité et l'OMH. Par la suite, l'OMH signe une entente avec la Corporation des aînés.

3.2.2. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et le programme Novoclimat

Le programme Novoclimat vise à améliorer la performance énergétique des habitations et les pratiques de construction de manière à favoriser l'intégration de mesures d'efficacité énergétique supérieures aux normes en vigueur. Il est administré par le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. La Corporation des aînés s'est inscrite au programme, qui accorde une aide financière. Elle a dû répondre aux exigences du programme et suivre les démarches menant à la certification. En premier lieu, le projet est inscrit au programme s'il en respecte toutes les exigences techniques. En cours de réalisation, plusieurs inspections ont lieu afin de vérifier la conformité des travaux. En dernier lieu, la certification Novoclimat est obtenue et l'aide financière est versée si le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques l'autorise à la suite de son évaluation.

Dans le cadre de ce programme, la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly devait assumer les responsabilités suivantes :

- assurer la conformité de son projet et faire approuver par le Ministère tous travaux qui différaient des exigences techniques ;
- transmettre à tous les participants au projet (y compris entrepreneur, sous-traitants, spécialiste de ventilation accrédité Novoclimat) les modalités de participation du programme et les exigences techniques ;
- s'assurer que les exigences techniques apparaissant dans les plans et les devis sont intégrées par les participants au projet ;
- s'assurer de la mise en œuvre entière des exigences techniques, des résultats et de la qualité du projet ;
- accepter que des renseignements relatifs à la gestion du dossier soient transmis au Ministère ;
- accepter que toute anomalie ne répondant pas aux exigences techniques soit corrigée, et ce, dans le délai prévu par le Ministère.

3.2.3. La Régie du logement

Le gouvernement du Québec contrôle tous les aspects législatifs entourant la location d'un logement qui doit faire l'objet d'un bail signé entre un locataire et un locateur. Ainsi, le gouvernement peut établir, pour des catégories de logements ou d'immeubles, des exigences minimales concernant l'entretien, la sécurité, la salubrité ou l'habitabilité d'un logement ou d'un immeuble comportant un logement. C'est la Régie du logement qui a la responsabilité d'appliquer la Loi sur la régie du logement (LRQ, c. R-8.1), dans laquelle sont précisées les responsabilités des locataires et des locateurs. Elle est également chargée de fournir tous les renseignements nécessaires aux locataires et aux locateurs, tout comme elle doit arbitrer tout litige entre les deux parties (Gouvernement du Québec, 2014b).

3.2.4. La Loi sur les compagnies

La Loi sur les compagnies, à sa partie III (LRQ, c. C-38), régle la formation et le fonctionnement d'un organisme OBSL (personne morale). La Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly doit donc respecter les obligations prescrites par la loi et enchâssées dans ses lettres patentes. Elle doit par ailleurs préparer annuellement une liste des membres, que chaque membre a le droit de consulter. Le Registraire des entreprises peut, en tout temps, par avis, ordonner à toute personne morale de faire un rapport sur des matières relatives à ses affaires. Cette dernière doit répondre à la requête dans le délai spécifié dans l'avis (Gouvernement du Québec, 2014c).

4. La dimension organisationnelle

La dimension organisationnelle du Domaine Saint-Antoine correspond aux « moyens techniques et [aux] ressources pour réaliser ses objectifs de production de biens ou de services » (Bélanger et Lévesque, 1994 : 25). On y aborde des « éléments de base qui lui permettent de produire ses services et que l'on désigne par l'expression "profil organisationnel" », de même que des « processus organisationnels, c'est-à-dire le travail concret de production du service de logement et des activités connexes » (Comeau, 2012a : 15).

4.1. Le profil organisationnel

Le profil organisationnel porte sur les stratégies que privilégie la Corporation des aînés pour orienter ses actions futures, sur les services qu'elle offre aux locataires et sur la situation financière du Domaine Saint-Antoine. Avant de l'aborder, faisons un bref retour sur les objectifs et les priorités à la base du projet de résidence pour personnes âgées.

4.1.1. Les objectifs et les priorités

Le Domaine Saint-Antoine a été créé essentiellement dans le but de permettre aux personnes âgées de rester dans leur milieu d'origine au moment où elles désirent « casser maison ». À titre d'OBSL, la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly s'est fixé comme objectif d'offrir des services résidentiels, d'alimentation et de loisir aux personnes âgées, autonomes ou en légère perte d'autonomie, à faible revenu, en donnant la priorité aux résidents (actuels ou anciens) de Saint-Antoine-de-Tilly et de la MRC de Lotbinière. Elle désire leur offrir un milieu de vie de qualité et agréable.

La Corporation des aînés espère atteindre une pleine occupation de ses logements afin d'assurer un sain équilibre financier de la résidence.

4.1.2. Les aspects stratégiques

Soucieux d'atteindre un plein taux d'occupation, le CA de la Corporation des aînés a déployé, dès 2011 et après l'ouverture de la résidence, de nombreux efforts pour recruter des résidents. Les procès-verbaux du CA indiquent, effectivement, que divers moyens publicitaires ont été utilisés pour faire connaître le Domaine Saint-Antoine. Le CA a ainsi affiché des publicités dans les municipalités environnantes, dans les commerces, dans les clubs de l'Âge d'Or, dans des revues et hebdomadaires locaux et régionaux, dans le feuillet paroissial et dans l'annuaire des pages jaunes de la municipalité de Sainte-Marie. Il a également eu recours au service d'une conseillère en hébergement. L'un des événements majeurs a été l'organisation d'une journée « portes ouvertes » en septembre 2012, qui a attiré environ 300 personnes, pour la plupart des résidents de la municipalité. Comme des logements sont encore disponibles, le CA a répété l'événement en mars 2014, ce qui lui a permis de recruter un couple de locataires qui s'installera en juillet 2014.

Les membres du CA de la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly et, plus discrètement, l'un des concepteurs de la campagne de financement continuent de mener à bien le projet en s'occupant du recrutement des locataires et du fonctionnement du Domaine Saint-Antoine. La saine gestion du Domaine Saint-Antoine est touchée par le recrutement de la clientèle, qui connaît des difficultés. Mentionnons que l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) prévoit, pour des raisons démographiques, un certain ralentissement dans la demande de résidences pour personnes âgées jusqu'en 2016 (ISQ, 2013a). Les prévisions initiales étaient que la résidence serait entièrement occupée, d'après une étude de marché menée en début de projet. Différents facteurs ont toutefois conduit à la situation actuelle et des efforts supplémentaires sont à prévoir pour assurer son bon fonctionnement.

4.1.3. Les services produits

Rappelons que le Domaine Saint-Antoine ne peut être considéré comme une RPA. Il n'est donc pas tenu d'offrir des services particuliers aux personnes en légère perte d'autonomie. Il fournit toutefois les services des repas et met à la disposition des résidents des aires communes, à l'intérieur et à l'extérieur de l'édifice, dont il assure l'entretien

4.1.3.1. La location de logements

Le Domaine Saint-Antoine comporte 19 logements répartis sur trois étages et accessibles par un ascenseur et deux escaliers. On y trouve un studio, quinze appartements de 3 ½ pièces et trois de 4 ½ pièces. Dans le même ordre d'énumération, les coûts de base du loyer s'établissent ainsi : 486 \$, 588 \$ et 702 \$. Le coût du logement subventionné représente 25 % du revenu brut mensuel du locataire.

Des frais de service s'ajoutent au coût de base du loyer, sur une base mensuelle. Mis à part le coût des repas (voir 4.1.3.2.), ce sont :

- le câble : 25 \$ (obligatoire) ;
- le stationnement : 15 \$ (facultatif) ;
- le pendentif de sécurité et la tirette dans la salle de bain (système d'alarme) : 5 \$ (obligatoire) ;
- les frais d'entretien des aires communes, la conciergerie et l'administration : 75 \$ (obligatoire) (78 \$ à partir de juillet 2014).

Un service de buanderie communautaire est disponible ; il est à la charge et à la disposition exclusive des occupants utilisateurs. Chaque logement a droit à un espace de stationnement, dont les modalités d'attribution et le coût mensuel sont déterminés par la Corporation des aînés. Les boîtes aux lettres sont regroupées en un seul endroit pour tous les résidents.

Chaque unité locative est composée d'un espace pouvant accueillir une cuisinière et un réfrigérateur, bien qu'un service de repas soit offert aux résidents dans la salle à manger. À l'ouverture du Domaine Saint-Antoine, douze résidents ont occupé dix des dix-neuf logements disponibles. Par la suite, quelques locataires sont partis et quelques autres sont venus s'installer. En date de mars 2014, douze locataires occupent neuf logements.

4.1.3.2. Le service des repas

Les résidents prennent le déjeuner dans leur appartement, mais le dîner et le souper sont servis dans la salle à manger. Le dîner est à 12 h et le souper à 17 h. Le coût mensuel de ce service (deux repas par jour) s'élève à 265 \$ par personne et il s'applique à tous les résidents. Des frais sont facturés en sus pour la préparation des repas, basés sur le revenu des locataires. Cette portion des coûts est administrée par la CSSD de Lotbinière qui fait affaire directement avec les résidents. Cette manière de faire est très avantageuse pour les résidents, qui peuvent ainsi recevoir une exonération financière (65 ans et plus) et un crédit d'impôt (70 ans et plus).

Le locataire qui désire recevoir un invité doit en aviser d'avance le concessionnaire et en payer les coûts. Par mesure de sécurité, il doit également aviser le concessionnaire de son absence. En cas de maladie seulement, il peut recevoir ses repas à l'appartement trois jours par année, sans frais additionnels. Si le besoin excède cette durée, des frais de 3 \$ par jour lui sont facturés (Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly, 2012b).

4.1.3.3. La conciergerie et l'entretien des aires communes

Une personne est chargée à la fois des travaux de conciergerie et de ceux de l'entretien régulier des espaces communautaires. Les tâches de concierge consistent grosso modo à vérifier et à entretenir les équipements intérieurs et extérieurs afin d'en assurer le bon fonctionnement, à déneiger et garder propres et dégagés les allées piétonnières et le stationnement, à entretenir le terrain, à effectuer des travaux mineurs de plomberie et de menuiserie et à faire le ménage des logements au départ de locataires. Les tâches liées à l'entretien régulier des aires communes portent sur le nettoyage des espaces communs, des escaliers et de l'ascenseur (laver, épousseter, passer l'aspirateur, sortir les ordures, dégager l'entrée principale des annonces ou circulaires ou toute autre tâche en lien avec l'emploi).

4.1.3.4. Les espaces de sociabilité et de divertissement

Les résidents peuvent consulter un babillard où l'on affiche des nouvelles de toutes sortes et où sont annoncées les activités qui se déroulent dans la localité ou les alentours. Ils ont de plus accès à un salon communautaire où ils se regroupent régulièrement avant les repas. D'autres activités peuvent également y avoir lieu (parties de cartes, repas familiaux, télé, etc.).

Comme la Corporation des aînés occupe un local à l'entrée de la résidence, où elle tient ses réunions, une personne y est présente quelques heures par semaine, à titre bénévole, ce qui permet d'assurer une surveillance discrète. Cette personne est également disponible pour donner de l'information et pour guider les résidents vers les programmes visant à réduire leurs coûts de logement ou tout autre programme propre à leur situation (dégrèvement d'impôts, PSL, par exemple).

À l'extérieur, les résidents peuvent profiter des balançoires et des meubles de jardin mis à leur disposition dans la cour.

4.1.3.5. Les mesures de sécurité

En ce qui a trait aux mesures de sécurité, des heures d'ouverture réglementent les va-et-vient à l'intérieur de la résidence et les logements sont munis d'un interphone. Comme autre

mesure de sécurité, les locataires disposent d'un pendentif de surveillance et d'une tirette dans la salle de bain, systèmes qui permettent d'alerter simultanément le personnel de la cuisine et la centrale en cas de besoin d'assistance. Les logements sont également équipés de gicleurs.

4.1.4. La situation financière du Domaine Saint-Antoine

L'évaluation des activités du Domaine Saint-Antoine repose sur une seule année complète de fonctionnement, puisque la résidence a reçu ses premiers occupants à l'été 2012. L'horizon est trop court pour porter un regard sur l'état financier de la ressource. On observe toutefois un début d'activité plus lent que ce que les promoteurs avaient envisagé. Neuf des dix-neuf logements sont occupés en mars 2014. Or, pour atteindre un bon équilibre budgétaire, la Corporation des aînés estime qu'elle devrait louer trois ou quatre logements de plus.

4.2. Les processus organisationnels

Les processus organisationnels portent essentiellement sur la production des services et l'organisation du travail ainsi que sur la formation des acteurs à l'interne.

4.2.1. La production des services et l'organisation du travail

La Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly gère la résidence et voit à son bon fonctionnement. Elle assure la gestion des logements (promotion, recrutement et sélection des locataires, paiement des loyers), de même que l'entretien du bâtiment et des biens meubles. Elle recrute le concierge et le supervise dans l'exécution de ses travaux de conciergerie et d'entretien des aires communes. Un contrat signé entre la Corporation des aînés et le concierge détaille les tâches à effectuer, leur fréquence et l'horaire de travail. La durée du contrat est d'un an, renouvelable. La Corporation des aînés voit également à la qualité de vie des résidents du Domaine Saint-Antoine et encourage ces derniers à participer aux activités du centre communautaire situé à proximité.

Le service des repas est assuré par la CSSD de Lotbinière grâce à une entente établie avec la Corporation des aînés. Les procès-verbaux indiquent que la CSSD de Lotbinière s'occupe du recrutement, de l'encadrement et de la rémunération de son personnel. Celle-ci voit également à l'approvisionnement en fournitures et à la préparation des repas sur place, au Domaine Saint-Antoine. Les employés de la CSSD de Lotbinière fournissent des repas de qualité, s'occupent de la cuisine et de la salle à manger. La Corporation des aînés assure un minimum d'encadrement et entretient les relations nécessaires avec l'organisme et le personnel présent sur les lieux. Le choix des menus se fait conjointement avec une nutritionniste du CLSC.

Sur une base individuelle, la CSSD de Lotbinière fournit des services complémentaires pour l'entretien ménager et l'aide domestique, l'accompagnement et le soutien à domicile (ensemble d'activités de la vie domestique et quelques activités de la vie quotidienne). Dans ce cas, l'entente intervient entre la CSSD de Lotbinière et le résident du Domaine Saint-Antoine. Les résidents se disent très satisfaits des services et apprécient particulièrement la

compétence et l'amabilité du personnel, dont la cuisinière. On note par ailleurs que les résidents ont de nombreux liens avec les services du réseau de la santé et des services sociaux.

D'autres personnes qui entretiennent des liens avec la Corporation des aînés sont également présentes sur une base volontaire et bénévole en rendant différents services et en prodiguant des conseils aux résidents sur une base plus ponctuelle. Leur implication est également garante de la continuité du projet et de sa bonne gestion.

4.2.2. La formation des acteurs

Les membres du CA de la Corporation des aînés ne reçoivent pas de formation spéciale dans le cadre de leur mandat. Ils puisent dans leurs compétences, leurs connaissances et leurs expériences personnelles de même que dans leur réseau pour réaliser leurs tâches. L'assistance constante du personnel du GRT Habitation Lévy a contribué d'une certaine manière à leur formation, notamment pour faciliter le fonctionnement du CA, en plus de tout le soutien apporté pour l'acheminement du projet vers sa concrétisation.

À l'occasion de la campagne de financement qui a permis le démarrage du projet, différentes activités ont eu lieu, dont les visites à domicile. Une formation spécifique a été donnée aux bénévoles avant le début de la campagne afin qu'ils s'approprient l'argumentaire pour présenter le projet et qu'ils adoptent une manière appropriée d'entrer en contact avec les citoyens. En outre, les organisateurs ont pris soin de déterminer le nombre de visites en fonction des capacités et de la disponibilité des personnes.

5. Des éléments de synthèse et de bilan

Cette section dresse un bilan de l'ensemble de la démarche et des réalisations qui ont conduit à la concrétisation du Domaine Saint-Antoine.

5.1. Sur le plan des réalisations

Diverses réalisations sont à mettre au crédit de la Corporation des aînés :

- la création du Domaine Saint-Antoine (19 logements et services connexes) ;
- les collectes de fonds nécessaires à la réalisation du projet ;
- la sensibilisation de la population à l'exode des aînés et à leur situation en général, grâce à des démarches auprès des écoliers, de leurs parents, des aînés eux-mêmes et de la communauté en général ;
- la création d'emplois locaux (construction, services aux aînés, CSSD de Lotbinière) ;
- le développement et le partage d'une expertise locale et personnelle en habitation communautaire ;
- l'intégration des résidents du Domaine Saint-Antoine aux activités du centre communautaire voisin ;
- un apport à la revitalisation de la municipalité en y maintenant des activités et une population de tous âges, présente dans les activités collectives ;
- la réalisation d'activités au sein de la collectivité :
 - la collecte de fonds par des bénévoles ;
 - l'aménagement paysager autour du Domaine Saint-Antoine ;
 - l'implication de la communauté pour trouver un nom à la résidence ;
 - l'implication des commerçants locaux et régionaux ;
 - la valorisation de l'implication des bénévoles et des donateurs ;
- une réconciliation de groupes plus ou moins opposés initialement à la réalisation du Domaine Saint-Antoine, au sein de la municipalité ;
- un regard nouveau sur le patrimoine social, économique, culturel et architectural de Saint-Antoine-de-Tilly, axé sur la contribution et la participation de chacun, quel que soit son âge ou son statut.

Dans le contexte particulier de l'émergence de ce projet d'habitation pour personnes âgées, les personnes impliquées ont fait preuve à la fois de sensibilité et d'une grande détermination pour mener à bien le projet dans un délai extrêmement serré. Cela a été fait au prix de nombreux efforts, d'une grande ingéniosité et de beaucoup de dévouement dans le but de maintenir les personnes âgées dans leur communauté et d'en assurer le bien-être. On peut d'ailleurs souligner l'emplacement du Domaine Saint-Antoine à proximité du centre communautaire, de la caisse populaire de la municipalité, de l'école primaire La Clé d'Or et des terrains de jeux, ce qui compose un agréable ensemble bâti sillonné de passages piétonniers et d'aires de promenade.

L'un des sentiments régulièrement exprimés par les membres de la Corporation des aînés pour expliquer leur motivation est celui de vouloir rendre aux aînés et à la communauté une partie de ce qu'ils en ont reçu. Le sentiment d'une identité et d'une appartenance

communes, associé à la fierté de contribuer à cet élan collectif, a été au cœur de la démarche philanthropique ayant permis la création du Domaine Saint-Antoine. Par leurs efforts, les membres de la Corporation des aînés ont su rallier différents groupes d'âge et mobiliser des leaders, des groupes et des associations. L'initiative est ainsi devenue un projet collectif et rassembleur, faisant appel aux sentiments d'appartenance et de fierté de chacun, heureux de pouvoir contribuer chacun à leur manière et à la hauteur de leurs moyens.

Initialement, le projet d'introduire un nouveau bâtiment et de nouvelles charges municipales a dû faire face, en partie du moins, à des résistances que l'on peut associer à la préservation du patrimoine architectural et champêtre du village. Ces résistances ont été jugulées en faisant appel à ces mêmes valeurs, c'est-à-dire à l'héritage humain et à l'esprit d'entraide et de solidarité unissant les différentes générations présentes au sein de la communauté de Saint-Antoine-de-Tilly. Le succès de cette initiative a contribué en même temps à renouveler la pertinence de cette culture basée sur la solidarité, la reconnaissance, le bénévolat et la gratuité.

Différents facteurs ont favorisé le succès du projet. Les organisateurs ont ainsi su jouer d'une approche stratégique pour anticiper certaines résistances, les contrer et trouver les arguments nécessaires et positifs pour y répondre. Ils ont su identifier les lieux de pouvoir et appliquer les pressions auprès des individus, des groupes ou des institutions pouvant influencer les conditions de réalisation du projet. Ils ont su également être persévérants et perspicaces pour profiter des programmes de financement disponibles. Par ailleurs, leur démarche a été bien planifiée et leurs actions ont été bien préparées pour assurer la sollicitation de toute la communauté et sa participation. Par l'implication des jeunes écoliers dans la promotion du projet, par le fait d'avoir mis l'accent sur le sentiment d'appartenance et de fierté associé à la municipalité et à l'héritage des aînés, ils ont convaincu tout un chacun du bien-fondé de leur projet. Lors des opérations de collecte de fonds, les démarches ont tenu compte avec justesse des relations existant entre les différents acteurs, qu'il s'agisse de sympathies ou d'antipathies personnelles ou encore de tensions entre les groupes. Les organisateurs ont mis en place une approche individualisée et personnalisée dans la collecte des dons. Un tableau d'honneur, à l'entrée du Domaine Saint-Antoine, assure la reconnaissance de chacun et valorise les dons les plus importants.

5.2. Sur le plan de l'économie sociale

Le projet du Domaine Saint-Antoine a entraîné une collaboration avec la CSSD de Lotbinière pour la prestation de services. Cette collaboration a donné une dimension nouvelle au projet en permettant de bonifier l'offre de services sans grever les ressources limitées dont disposait la Corporation des aînés. Cela a donc permis d'offrir un service d'alimentation de qualité, dont le personnel est géré par le CSSD de Lotbinière, en plus de rendre accessibles les autres services fournis par la CSSD de Lotbinière, soit l'aide au soutien à domicile et l'entretien ménager.

Dans cette perspective, la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly a pu mieux répondre aux besoins d'une clientèle relativement peu fortunée et offrir aux résidents une

aide précieuse pour qu'ils obtiennent du soutien financier dans le cadre des programmes gouvernementaux existants (Allocation-logement et PSL, par exemple).

La dispensation des services de soutien à domicile par la CSSD de Lotbinière assure également le prolongement du séjour des résidents au Domaine Saint-Antoine même si ces personnes subissent une légère perte d'autonomie. Cela représente par ailleurs une opportunité pour ce qui a trait à la création de nouveaux services (accompagnement, livraisons régulières par les pharmacies de la région, transports partagés, etc.). La proximité de ces services favorise certainement une meilleure connaissance des ressources communautaires du milieu et encourage leur développement dans le cadre des activités liées au Domaine Saint-Antoine. Cette perspective fait déjà partie des projets envisagés par les membres du CA du Domaine Saint-Antoine.

Rappelons également que le Domaine Saint-Antoine est situé juste à côté du centre communautaire, facilitant ainsi la participation éventuelle des résidents aux activités ou encore l'utilisation des services offerts par les groupes communautaires qui gravitent autour du centre. La résidence se trouve également à proximité de plusieurs services municipaux (bibliothèque, aires de jeux, caisse populaire, centre d'information touristique, comptoir de la Fromagerie Bergeron, casse-croûte), favorisant les contacts avec les membres de la communauté locale.

Soulignons, par ailleurs, que le projet du Domaine Saint-Antoine et la participation du GRT Habitation Lévy s'inscrivent dans une démarche similaire menée dans plusieurs municipalités de Chaudière-Appalaches. Les solutions trouvées pour réaliser des projets deviennent des réalités qui peuvent servir d'inspiration à d'autres initiatives et produire un effet d'entraînement quant aux activités de l'économie sociale et solidaire pour l'ensemble des MRC.

Enfin, la participation de nombreux bénévoles et les visites porte-à-porte sur tout le territoire de la municipalité contribuent également au développement de la solidarité et à la visibilité d'une action communautaire significative. Cette démarche est également productrice de liens nouveaux ou renouvelés entre les commerçants, les institutions comme la caisse populaire et l'ensemble de la communauté.

5.3. Les retombées sociétales actuelles et à venir

Deux aspects du projet sont à prendre en compte sur le plan des retombées : d'une part, la démarche elle-même, définie ici en fonction des actions menées par les initiateurs du projet et, d'autre part, la finalité, c'est-à-dire la création du Domaine Saint-Antoine.

Premièrement, dans leur démarche, le groupe de citoyens à l'origine du projet a permis à ses membres d'acquérir des savoirs sous trois aspects :

- la gestion d'une demande de financement d'un projet d'habitation face aux autorités publiques ;
- des compétences nouvelles pour la création d'un milieu de vie correspondant aux besoins des aînés, y compris des aînés à faible revenu ;
- des compétences nécessaires pour mener une campagne de financement.

Le tout a été réalisé avec beaucoup d'intelligence et d'ingéniosité, dans le respect du milieu et de ses particularités, tout comme des limites des ressources. Cela a donné lieu, autant de leur part que de l'ensemble de la communauté, à de nombreux gestes sous forme de don et de bénévolat, très significatifs au sein d'une population restreinte.

Deuxièmement, la concrétisation de la résidence collective dépasse largement l'offre d'un service d'hébergement qui répond à un besoin. Elle a également suscité une prise de conscience et une sensibilisation de la population locale face à l'exode des aînés, à la précarité de la situation du logement pour les aînés dans la localité et au besoin d'un soutien concret impliquant à la fois la municipalité et l'ensemble des citoyens. La notion de patrimoine, chère à plusieurs habitants de Saint-Antoine-de-Tilly, s'incarne alors dans cet héritage collectif porté par les aînés. Le projet du Domaine Saint-Antoine s'inscrit ainsi dans la lignée de projets collectifs ayant un impact significatif sur l'identité et le sentiment d'appartenance des citoyens de Saint-Antoine-de-Tilly.

À cet égard, rappelons l'inscription de Saint-Antoine-de-Tilly à l'Association des plus beaux villages du Québec qui s'accompagne d'obligations diverses visant à maintenir le caractère patrimonial architectural. Cela oblige à la fois la municipalité et chacun des propriétaires et citoyens de la municipalité à accepter les contraintes et les avantages qui s'y rattachent, de même que les initiatives imposées au développement urbain (aménagement paysager et des espaces, entretien des monuments, choix du mobilier urbain, etc.). Tous ces éléments témoignent de la solidarité présente chez les citoyens de Saint-Antoine-de-Tilly et de multiples efforts pour que perdure cette solidarité.

Par ailleurs, le fait que les aînés puissent demeurer ou revenir dans leur communauté d'origine offre une perspective différente quant à leur participation sociale, voire sur la vie sociale au sein de la communauté. Cela conduit forcément à s'interroger sur la reconnaissance de la place faite aux aînés dans les activités sociales et communautaires. D'ores et déjà, la proximité géographique du Domaine Saint-Antoine avec le centre communautaire dynamise ce secteur de la municipalité (au cœur du village), ce qui est porteur de changement. Cette proximité ouvre en effet la possibilité d'une collaboration intergénérationnelle entre les aînés, les jeunes écoliers et leurs parents, comme ce fut démontré lors de démarches pour concrétiser le projet. Les aînés sont des citoyens à part entière et les débats au conseil municipal ont réaffirmé cette présence et l'importance de leur participation.

Des dialogues intéressants ont d'ailleurs été entendus quant à la place que les aînés laissent aux jeunes générations. Si le fait de « casser maison » peut amener de jeunes familles à s'installer dans la municipalité, vivre au Domaine Saint-Antoine peut offrir aux personnes âgées la possibilité d'interagir au quotidien avec des gens de générations plus jeunes qui habitent à proximité, tout en favorisant de nouvelles relations avec des personnes de leur âge. Cela donne lieu à l'invention d'un nouveau style de vie, à la fois individuel et collectif, au sein même du village. Le sentiment de fierté et d'appartenance qui résulte du projet s'enrichit de celui d'avoir payé une dette aux aînés de la localité, d'avoir ainsi participé à leur bien-être et au maintien d'un patrimoine vivant au sein du village.

La concrétisation du projet montre également la contribution importante d'organismes coopératifs d'économie sociale qui soutiennent des initiatives valorisées par la collectivité.

Lorsque l'on considère la contribution du milieu et celle des institutions, le logement social oblige à repenser les modèles de gouvernance qui permettent la réalisation de telles initiatives. Au-delà de la concertation, la contribution et la participation du milieu génèrent un développement significatif du capital social et une saine redistribution du pouvoir au bénéfice de tous les citoyens.

5.4. Les perspectives anticipées

Après une première année de fonctionnement du Domaine Saint-Antoine, d'autres projets s'amorcent et ouvrent la porte à de nouvelles activités concernant les aînés et la valorisation de ce nouvel habitat (aide au devoir, participation accrue aux activités du centre communautaire, par exemple).

L'ensemble de la communauté locale a participé à une démarche significative sur la question du logement social. D'ailleurs, l'engagement de la municipalité et l'implication de différents groupes de citoyens s'inscrivent dans une démarche partagée avec d'autres communautés de la région administrative de la Chaudière-Appalaches qui se penchent également sur la question. Or, non seulement cette préoccupation touche les aînés, mais elle s'applique à d'autres groupes sociaux et on cherche collectivement à s'assumer localement à travers de tels projets. Il s'agit dès lors d'un mouvement social qu'il faut soutenir et encourager pour que se tissent et se maintiennent des liens tangibles de solidarité et d'entraide. Sans la détermination des membres du comité, les difficultés rencontrées dans l'arrimage entre le comité de la Maison des aînés et les élus de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly pour s'inscrire au programme AccèsLogis Québec, ou pour modifier les règlements de zonage pour le terrain, auraient pu faire dérailler le projet. Cela confère une responsabilité stratégique importante à ces élus dont la représentation reste toujours tributaire de la participation aux élections municipales et aux délibérations des conseils municipaux. Il importe donc aux acteurs sociaux de bien identifier ces lieux de pouvoir et de bien les investir dans une perspective durable et solidaire.

La mise en place d'un hébergement adapté aux aînés et leur permettant de rester dans leur milieu d'origine constitue d'emblée une démarche louable. La question de l'investissement consenti par l'État et les communautés se pose cependant en termes de viabilité et d'équité. Bien que des études de marché précédant le projet aient prévu une pleine occupation des logements du Domaine Saint-Antoine, les logements disponibles n'ont pas tous trouvé preneurs depuis l'ouverture de la ressource. Cela n'est pas sans causer quelques soucis dans la gestion de la ressource.

Deux facteurs semblent participer à cet état de fait. D'une part, il existe d'autres ressources d'hébergement pour les aînés, en plein développement, dans les municipalités avoisinantes. Ces ressources offrent généralement des services d'appoint associés aux résidences privées pour aînés (RPA), comblant le hiatus entre les besoins d'une personne âgée autonome et une personne âgée en perte d'autonomie, légère ou sévère. Ces ressources d'hébergement sont connues dans la région, jouissent d'une bonne réputation et sont souvent situées à proximité des CLSC / CSSS et d'autres services (marché d'alimentation, pharmacie, restaurant, etc.). Le pouvoir d'attraction du Domaine Saint-Antoine doit donc être mis en évidence. D'autre part, les perspectives démographiques sur le plan local et

régional laissent entrevoir un accroissement de la clientèle visée par le Domaine Saint-Antoine à partir de 2014 ou 2015. La situation devrait donc se modifier dans les années à venir, tant pour les RPA que pour les résidences privées pour personnes âgées. Dans un contexte plus immédiat, la rentabilité du Domaine Saint-Antoine reste incertaine sur un plan purement économique.

Sur le plan social, la question peut être vue autrement. Les acteurs du projet sont encore présents et d'autres initiatives sont inscrites à leur agenda pour faire du Domaine Saint-Antoine un milieu de vie dynamique répondant aux besoins des personnes âgées qui y résident, en collaboration avec les ressources communautaires. Cette collaboration se signale déjà par la présence d'un organisme régional d'économie sociale, la CSSD de Lotbinière. Cette collaboration est considérée comme des plus heureuses par les membres du CA de la Corporation des aînés qui y voient l'avantage de ne pas avoir à gérer eux-mêmes les services d'alimentation et le personnel nécessaire, d'emblée un service des plus appréciés par les résidents. De plus, les résidents bénéficient d'avantages financiers en ce qui a trait aux coûts liés à la préparation des repas et administrés par la CSSD de Lotbinière. Le lien avec le tiers secteur permet de consolider des services dans un secteur nouveau, connexe à l'habitation : celui des services alimentaires auprès des aînés en résidence. Cela offre un modèle nouveau de résidence à caractère communautaire soutenant des services connexes adaptés à une clientèle qui risque de s'acheminer vers différentes formes de perte d'autonomie. La certification actuelle des résidences pour personnes âgées pourra-t-elle éventuellement faire une place à cette catégorie d'établissement dans le registre des résidences pour personnes âgées ? La proposition apparaît pertinente et intéressante dans le contexte du vieillissement de la population et de besoins grandissants de soutien à domicile.

Bibliographie

Bélanger, P. et B. Lévesque (1994). Modernisation sociale des entreprises : diversité des configurations et modèle québécois. Dans P. Bélanger, M. Grant et B. Lévesque (dir.), *La modernisation sociale des entreprises*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 17-52.

Centre local de développement (CLD) de Lotbinière (2012). *Reconnaissance aux administrateurs de coopératives de la MRC de Lotbinière*. Communiqué de presse du 29 mai. En ligne.

[http://www.cldlotbiniere.qc.ca/upload/cld/editor/asset/Doc_Communicu%C3%A9s%202012/Communiqu%C3%A9%20Reconnaissance%20COOP_25%20mai%202012.pdf]. Consulté le 20 janvier 2014.

Comeau, Y. (2012a). *Guide de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'une initiative de logement social soutenue par la communauté*. Québec, Chaire de recherche Marcelle-Mallet sur la culture philanthropique (non publié).

Comeau, Y., avec la collaboration de L. Martin-Caron (2012b). *L'engagement social des élus municipaux et leurs représentations du développement local*. Québec, Chaire de recherche Marcelle-Mallet sur la culture philanthropique, Cahier n° EE1203.

Corporation de développement communautaire (CDC) de Lotbinière (2014). Site internet, onglet *La CDC*. En ligne. [<http://www.cdclotbiniere.org/>]. Consulté le 20 janvier 2014.

Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly (2006). *Règlement de régie interne*. Document interne.

Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly (2012a). *Politique de sélection et d'attribution des logements*. Document interne.

Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly (2012b). *Règlement d'immeuble*. Document interne.

Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly (2013). Logements disponibles au Domaine Saint-Antoine. *Trait d'union*, vol. 17, n° 11.

Defourny, J. (dir.) (1994). *Développer l'entreprise sociale*. Bruxelles, Fondation Roi Baudoin.

Développement économique Canada pour les régions du Québec (2010). *Chaudière-Appalaches (12) – Profil socioéconomique*. En ligne.

[www.dec-ced.gc.ca/fra/publications/economiques/profil/chaudiere/209/index.html]. Consulté le 13 mai 2013.

Directeur général des élections du Québec (DGEQ) (2012). *Rapport des résultats officiels du scrutin. Élections générales du 4 septembre 2012*. Québec, DGEQ.

Directeur général des élections du Québec (DGEQ) (2014). *Historique du taux de participation. Élections générales de 2012 et 2008*. En ligne. [<http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/tableaux/historique-du-taux-de-participation.php>]. Consulté le 20 janvier 2014.

Entreprises Québec (2013). Données sur la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly. En ligne. [<http://www.quebecentreprises.com/la-corporation-des-a-n-s-de-st-antoine-de-tilly-m1fq/>]. Consulté le 13 mai 2013.

Forgues, É. (2004). *Capital social, gouvernance et rationalisation des pratiques communautaires : outils théoriques et méthodologiques*. Moncton, Cahier de recherche de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.

Gagnon, D. (2012). *Perspectives sectorielles 2012-2014 – Région de Chaudière-Appalaches*. Ottawa, Service Canada.

Gouvernement du Québec (2014a). *La Loi sur la Société d'habitation du Québec* (LRQ, c. S-8). En ligne. [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_8/S8.htm]. Consulté le 19 février 2014.

Gouvernement du Québec (2014b). *La Loi sur la régie du logement* (LRQ, c. R-8.1). En ligne. [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/R_8_1/R8_1.html]. Consulté le 21 février 2014.

Gouvernement du Québec (2014c). *La Loi sur les compagnies* (LRQ, c. C-38). En ligne. [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_38/C38.html]. Consulté le 21 février 2014.

INRS UCS (Centre Urbanisation Culture Société de l'Institut national de la recherche scientifique) (2011). *Portrait socioéconomique du territoire de la MRC de Lotbinière*. Rapport de recherche déposé à la Direction régionale d'Emploi-Québec de Chaudière-Appalaches. Montréal, INRS UCS.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2013a). Recensements de la population : 1996 – 2001 – 2006 – 2011. En ligne. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/index.htm>]. Consulté le 13 mai 2013.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2013b). *Panorama des régions du Québec, édition 2013*. Québec, ISQ.

Klein, J.-L., J.-M. Fontan, C. Saucier, D.-G. Tremblay, P.-A. Tremblay et M. Simard (2010). *Les conditions de réussite des initiatives locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui mobilisent des ressources de l'économie sociale*. Montréal, Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), coll. Études théoriques n° ET1202.

Lavoie, J.-P. et N. Guberman (2007). Prendre soin des personnes âgées ayant des incapacités. Quel partage de responsabilité entre les familles et l'État ? *Informations sociales*, vol. 7, n° 143, p. 76-86.

Le Bel, C. et Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Montérégie (2004). *Cadre de référence auprès des résidences privées accueillant une clientèle âgée ou vulnérable*. Longueuil, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Montérégie.

Martin-Caron, L. (2013). *Recension des écrits sur le capital social et sa mesure*. Québec, Chaire de recherche Marcelle-Mallet sur la culture philanthropique, Cahier n° TA1301.

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2008). *Indices de développement socioéconomique – Chaudière-Appalaches 2006*. Québec, Direction du développement rural.

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2014). Site internet. Archives des résultats des élections municipales 2005 et 2009. En ligne.

[<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/democratie-municipale/archives-des-resultats-des-elections-municipales/>]. Consulté le 20 janvier 2014.

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (2004). La participation électorale dans les municipalités québécoises. *Muni-Stat*, vol. 1, n° 1. En ligne.

[http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/observatoire_municipal/etudes_donnees_statistiques/muni_stat_2004_no_1.pdf]. Consulté le 20 janvier 2014.

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly (2013). Site officiel de la municipalité : <http://www.saintantoinedetilly.com>.

Pelletier, D. (1998). *Les ressources d'hébergement privées de la province de Québec – Une étude de la sécurité domiciliaire en ressources privées d'hébergement pour personnes âgées*. Ottawa, SCHL.

Pelletier, D. et A. Vézina (2010). *La certification des résidences pour personnes âgées : facteurs facilitateurs et contraignants*. Ottawa, SCHL.

Québec International (2012). *Portrait socioéconomique Chaudière-Appalaches*. Québec, Québec International.

Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec (1996). *Cadre de référence concernant les résidences privées*. Québec, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec.

Registraire des entreprises du Québec (2006). *Lettres patentes de la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly*. Québec, Gouvernement du Québec.

Roy, J. (1990). Les personnes âgées vivant à domicile et le désir d'hébergement institutionnel. *Recherches sociographiques*, vol. XXXI, n° 2 : 227-239.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) (2013). *Les gouvernements du Canada et du Québec investissent dans le logement abordable à Saint-Antoine-de-Tilly*. Communiqué de presse, 28 octobre 2013. En ligne. [<http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/inso/sapr/co/2013/2013-10-28-1400.cfm>]. Consulté le 30 janvier 2014.

Société d'habitation du Québec (SHQ) (2005). *L'habitation du Québec. Profil statistique de Chaudière-Appalaches*. Québec, SHQ. [<http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000021201.pdf>]. Consulté le 13 mai 2013.

Société d'habitation du Québec (SHQ) (2013a). Information sur les programmes d'habitation et les ententes avec les partenaires. En ligne. [<http://www.habitation.gouv.qc.ca/>]. Consulté le 13 mai 2013.

Société d'habitation du Québec (SHQ) (2013b). *Répertoire des organismes*. Données de l'OMH de Saint-Antoine-de-Tilly sur le nombre de logements pour personnes âgées subventionnés. [<http://www.habitation.gouv.qc.ca/repertoire/organisme/1480.html>]. Consulté le 13 mai 2013.

Statistique Canada (2012a). *Série « Perspective géographique », Recensement de 2011*. Produit n° 98-310-XWF2011004 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa, Ontario. Produits analytiques, Recensement de 2011. Version mise à jour le 24 octobre 2012.

Statistique Canada (2012b). *Chaudière-Appalaches, Québec (Code 2425) et Québec (Code 24) (tableau). Profil du recensement. Recensement de 2011*. Produit n° 98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa, Ontario. Diffusé le 24 octobre 2012. En ligne. [<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>]. Consulté le 16 janvier 2014.

Statistique Canada (2012c). *Saint-Antoine-de-Tilly, Québec (Code 2433095) et Lotbinière, Québec (Code 2433) (tableau). Profil du recensement. Recensement de 2011*. Produit n° 98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa, Ontario. Diffusé le 24 octobre 2012. En ligne. [<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>]. Consulté le 16 janvier 2014.

Table régionale des organismes communautaires de Chaudière-Appalaches (TROCCA) (2014). Site internet, onglet *Organismes par MRC*. En ligne. [<http://www.trocca.com/indexFr.asp?numero=6>]. Consulté le 20 janvier 2014.

Vaillancourt, Y. (2001). Le logement public : enjeux et perspectives. *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 14, n° 1, p. 1-7.

Vaillancourt, Y. (2012). *Le tiers secteur dans la co-construction des politiques publiques canadiennes*. Montréal, Les Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), coll. Études théoriques n° ET1203.

Vézina, A. et D. Pelletier (1998). *Une même famille, deux univers : aidants principaux, fonctionnement familial et soutien à domicile des personnes âgées*. Québec, Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval.

Vézina, A. et D. Pelletier (2001). *Du domicile au centre d'hébergement et de soins de longue durée : formes et sens de la participation des familles*. Québec, Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval.

Vézina, A., D. Pelletier et J. Roy (1994). *Les résidences privées et HLM pour personnes âgées de la région de Québec : profils des ressources et clientèles et paramètres d'un cadre de référence*. Québec, Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval.

Annexe 1

Chronologie historique de Saint-Antoine-de-Tilly

1672	Concession de la seigneurie au lieutenant Villieu du régiment de Carignan.
1683	Population : 4 familles et 10 âmes.
1700	La seigneurie de Villieu devient de Tilly avec le seigneur Pierre-Noël Legardeur de Tilly.
1702	Fondation canonique de la paroisse de Saint-Antoine-de-Tilly.
1702	Érection d'une chapelle sur la grève.
1712	Don, par Pierre-Noël Legardeur et Madeleine Boucher, d'un terrain pour la construction d'une église.
1721	Construction de la première église, 30 pieds au nord de l'église actuelle.
1721	Joseph Grenon est le premier marguillier.
1727	Annexion du fief Bonsecours à la paroisse de Sainte-Croix.
1735	Estienne Dumâts est le premier maître chantre.
1739	Construction du premier presbytère.
1748	Vente de la seigneurie de Tilly à Philippe Noël.
1759	Murray et ses soldats installent des batteries de canons à mi-hauteur de la falaise, dans le secteur Les Fonds.
1760	Jean-Baptiste Noël devient le seigneur de la seigneurie de Tilly.
1767	Jean-Baptiste Noël construit la chapelle ouest, en l'honneur de Sainte-Anne.
1781	Simon Baron devient le premier bedeau.
1786	Jean-Baptiste Noël construit le manoir de Tilly.
1786	Construction de l'église actuelle. Elle serait la plus vieille église de la région.
1787	Le cimetière est placé à l'endroit où il se trouve encore aujourd'hui.
1791	Rénovation du presbytère.
1794	Construction des jubés de l'église.
1797	Charles Lambert donne un terrain pour la construction de la chapelle est, construite en l'honneur de saint Joseph.
1800	Installation de la première cloche.
1817	Le curé Louis Raby achète quatre tableaux, qui ornent toujours l'église.
1831	Ouverture du premier bureau de poste.
1832	P.-P. Normand ouvre son magasin général, près de l'église.
1837	Décoration intérieure de l'église par André Paquet, selon les plans de Thomas Baillairgé.
1837	Rénovation importante du presbytère.
1837	Construction du moulin à scie Méthot dans le secteur Les Fonds.
1841	Instauration de la taxe sur la propriété.
1843	Érection d'un chemin de la croix dans l'église.
1845	Création de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly.
1847	Population : environ 2 000 personnes.
1850	Construction du manoir Dionne.
1850	Érection du calvaire sur la route 132, devant Pointe-Aubin.
1850	Zéphirin Béliand ouvre un magasin général près de l'église.
1851	Saint-Antoine-de-Tilly est une société essentiellement rurale où l'agriculture et la navigation constituent les principales activités économiques.
1854	Abolition de la tenure seigneuriale, Léon Noël de Tilly étant le dernier seigneur en fonction.
1854	Construction d'un premier phare.
1855	Augustin Bergeron devient le premier maire de Saint-Antoine-de-Tilly.
1857	Achat d'un harmonium pour l'église.
1858	Première commission scolaire sous la présidence de Philius-Pierre Normand.

1860	La lampe à pétrole ou au kérosène remplace la chandelle comme mode d'éclairage.
1862	Décès de Léon Noël de Tilly, dernier seigneur de Tilly.
1865	Un bateau, le <i>Saint-Antoine</i> , fait la navette entre Neuville et Saint-Antoine-de-Tilly.
1865	Construction dans le secteur Les Fonds de l'atelier de menuiserie Lacroix et Fils qui se spécialisera dans la construction de cercueils.
1870	Ouverture de l'école modèle au village. Cette bâtisse sera déménagée en 1990 sur le terrain du Manoir de Tilly, en bordure de la falaise.
1870	Naufrage du bateau <i>L'Étoile</i> en face de Saint-Antoine-de-Tilly.
1871	Population : 1 809 personnes.
1880	Construction du bateau <i>Le Ste-Croix</i> .
1889	Installation de bancs dans l'église.
1893	Napoléon Marchand achète le Manoir de Tilly.
1900	Population : 1 357 personnes.
1901	Construction de la grange-étable octogonale dans le Bas-de-la-Paroisse par Philiat Aubin.
1902	La vaccination contre la variole est obligatoire sous peine d'une amende de 5 \$.
1902	Construction de trois autres phares.
1902	Saint-Antoine-de-Tilly fête son 200 ^e anniversaire.
1902	Construction de la façade de l'église, d'un nouveau clocher et installation d'un carillon de trois cloches.
1903	Ouverture d'une succursale de la Banque provinciale du Canada.
1908	Rattachement d'une partie du chemin des Plaines à Issoudun.
1912	Le presbytère trouve sa forme actuelle.
1914	Le curé rappelle que la danse est strictement défendue.
1916	Ouverture d'une boulangerie par Romuald Dubé, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la caserne des pompiers.
1918	La famille de Pauline Gaumond serait la première famille à venir en villégiature tous les étés dans le secteur Les Fonds.
1918	Une vingtaine de personnes sont victimes de la grippe espagnole.
1920	Pêche à l'anguille, à l'alose, au doré, à la carpe et à l'esturgeon, principalement à la Pointe-Aubin et dans le secteur Les Fonds.
1920	Construction d'un quai (en bois) dans le secteur Les Fonds.
1920	Fondation d'une première coopérative agricole.
1924	Première fromagerie commerciale, au chemin des Plaines, exploitée par Joseph Ferland.
1924	Premier recouvrement d'asphalte sur la route nationale et amélioration des côtes dites à Cayer et à Méthot dans le secteur Les Fonds.
1925	Le manoir de Tilly est ouvert au public en devenant un relais pour voyageurs.
1925	Première messe de minuit dans l'église maintenant éclairée à l'électricité.
1925	Premier réseau d'aqueduc au village (construit en bois).
1929	Avant cette date, les ponts de glace entre Neuville et Saint-Antoine-de-Tilly étaient les seules voies unissant les deux rives en hiver.
1929	Acquisition par la fabrique d'un orgue de la compagnie Casavant.
1930	On compte sept écoles sur le territoire de la municipalité. Une institutrice gagnait alors moins de 200 \$ par année.
1930	Remplacement du quai en bois dans le secteur Les Fonds par un quai en béton.
1934	Ernest Lefèbvre fait don à la fabrique d'une maquette du transatlantique <i>Duchess of York</i> . Cette maquette est encore présente dans l'église.
1938	Clovis Beaudet ouvre une école privée dans le secteur Les Fonds.
1940	Ouverture de la manufacture de bateaux Houde et Bergeron, spécialisée dans la construction de chaloupes et d'embarcations de sauvetage.
1940	Population : 1 098 personnes.
1942	Fondation du Cercle de fermières sous la présidence d'Édith Vary-Méthot.

1943	Abolition des rentes seigneuriales.
1945	Fondation de la caisse populaire sous la présidence de Jules Méthot. Mozart Marchand en est le premier secrétaire.
1946	Le porte-avions HMCS <i>Warrior</i> s'échoue sur les battures vis-à-vis de la pointe Méthot dans le secteur Les Fonds.
1947	Annexion du Troisième Rang à Saint-Apollinaire.
1947	Onésime Carré devient le premier policier rémunéré à Saint-Antoine-de-Tilly.
1948	Achille Aubin ouvre le Chalet des Phares, grande salle de réception, sur la plage des Phares.
1950	Soixante pour cent des paroissiens sont des cultivateurs.
1950	Population : 1 300 personnes.
1951	Construction de l'école actuelle au village.
1952	Saint-Antoine-de-Tilly célèbre son 250 ^e anniversaire.
1952	Installation d'un égout collecteur au village.
1954	Raymond et Égide Bergeron achètent la fromagerie du chemin des Plaines.
1955	Guy Gingras est le premier horticulteur à pratiquer le maraîchage sur une grande échelle.
1958	Installation du téléphone automatique ou à cadran.
1962	Guy Gingras innove avec l'autocueillette des fruits.
1963	Arlène de Beurivage-Daigle devient propriétaire du Manoir de Tilly et obtient la première licence de la Régie des alcools dans le comté de Lotbinière.
1963	Classement de l'église comme monument historique.
1963	Fermeture des écoles de rang.
1965	Installation d'un réseau d'aqueduc dans le secteur Les Fonds.
1969	Population : 1 099 personnes.
1972	Création de la commission scolaire Marie-Victorin, regroupant six paroisses.
1973	Construction de la voie de détournement du village.
1973	Fondation du club de l'Âge d'or, sous la présidence d'Achille Aubin.
1974	Jocelyne et Magella Gagnon achètent le Manoir de Tilly.
1978	Départ des religieuses de l'école.
1978	Vente de la fromagerie du chemin des Plaines à la Coopérative du Sud.
1981	Fermeture de la manufacture de cercueils Lacroix et Fils.
1981	Création du Caisse qui s'passe.
1983	Construction du centre communautaire sous la présidence de Gilles Lafleur.
1984	Acquisition d'un camion-citerne à incendie.
1988	Pavage du chemin Bois-Clair.
1989	Ouverture de la fromagerie Fabrique Bergeron.
1990	Agrandissement du Manoir de Tilly.
1990	Achat du centre communautaire par la municipalité.
1993	Classement du calvaire comme monument historique.
1995	La municipalité adopte la devise « Et du fleuve jusqu'à la fin des terres. » et un blason.
1995	Pavage du chemin des Plaines.
1996	Population : 1 381 personnes.
1999	Création de la Corporation du tricentenaire.
2001	Achat du presbytère par la municipalité pour loger les bureaux municipaux.
2001	Population : 1 417 personnes.
2002	Construction d'une bibliothèque municipale.
2002	Réalisation d'un site Web.
2002	Enfouissement des fils et des réseaux aériens de distribution au centre du village.
2002	Saint-Antoine-de-Tilly fête son tricentenaire sous la présidence de Robert Linteau.

Source : L. Drolet-Michaud et S. Bergeron (2002). *Et du fleuve jusqu'à la fin des terres*. Document publié à l'occasion du tricentenaire de Saint-Antoine-de-Tilly.

Annexe 2

**Chronologie détaillée de la réalisation du projet
du Domaine Saint-Antoine**

Phase	Période	Événement
I	2006	À l'initiative du maire Robert A. Boucher, lancement d'un projet pour la construction d'une résidence pour personnes âgées dans la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly.
	Novembre 2008	Décès du maire Boucher. Le projet perd ainsi un promoteur important et reçoit un soutien incertain de la part des autorités municipales (réseau d'égouts et financement).
II	Fin 2008	L'initiative est reprise par Jean-Pierre Lacoursière et Sylvie Courcy, conseillers municipaux, et par la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly. Cela donne lieu à l'élaboration de premiers plans concrets. Cinq terrains potentiels sont explorés et finalement exclus pour diverses raisons.
	2008-2009	Plusieurs démarches sont entreprises pour vérifier la disponibilité de subventions et de ressources pour ce type de projet. Diverses difficultés apparaissent d'emblée : fin de certains programmes de subvention, admissibilité et arrangements financiers nécessaires (la communauté, les paliers municipal, provincial, fédéral) pour assurer le financement intégral du projet. Les restrictions dans la prolongation du réseau d'égouts municipaux obligent à trouver un terrain dans les limites du réseau. Élaboration des plans. Le projet prend corps et devient viable.
	2009-2010	Recherche d'un terrain approprié selon différents critères.
		Entente possible sur un terrain situé à l'emplacement actuel du Domaine Saint-Antoine.
2010	Décès du propriétaire du terrain ciblé. Majoration du prix par la succession, qui demande que le lot soit acheté en totalité, même si cela dépasse les besoins de la Corporation des aînés.	
	Recherche d'un autre terrain. Un emplacement est trouvé, mais il ne peut être retenu car il se situe en dehors des limites des services d'égouts de la municipalité.	
III	Été 2010	Entente sur le terrain situé à l'emplacement actuel du Domaine Saint-Antoine, au cœur de Saint-Antoine-de-Tilly, près du centre communautaire. Après le premier terrain qui avait été repéré, mais qui se situait en dehors des limites des aqueducs de la municipalité, un second terrain comportait des dimensions obligeant à le segmenter, ce que le vendeur refusait de faire. Les parcelles résiduelles du terrain ont finalement été achetées par des citoyens et léguées à la Corporation des aînés.
	Fin 2010	Les programmes de subvention de la SHQ exigent une participation financière de la communauté (25 %) et de la municipalité.

	2010-2011	Le projet de ce type d'habitation ne fait pas l'unanimité dans la communauté de Saint-Antoine-de-Tilly. Certains craignent que ce type de bâtiment de trois étages ne nuise au caractère patrimonial du village, sans compter les coûts importants imposés à la municipalité.
		L'engagement de la municipalité est accompagné de certaines tensions. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller municipal et membre du CA de la Corporation des aînés, défend la position du CA.
	Janvier 2011	La SHQ soutient le projet. La municipalité s'engage également. Le projet bénéficie du soutien technique du GRT Habitation Lévy. Le programme AccèsLogis Québec est modifié pour les petites municipalités de moins de 2 500 habitants.
		Des fonds issus de la communauté sont cependant nécessaires, et une collecte de fonds est prévue pour combler le financement. Visite de toutes les maisons du village et campagne d'information.
	Juin 2011	La communauté se mobilise. Plus de 100 personnes font la visite de chacune des maisons de Saint-Antoine-de-Tilly et des environs afin de recueillir des fonds. Les commerçants sont également sollicités par lettre. Différentes associations s'impliquent, tels les Chevaliers de Colomb, le Cercle de fermières, la FADOQ, etc. Plusieurs des bénévoles reconnus dans la communauté participent à ces démarches.
4 juin 2011	Journée de collecte de fonds. La Fromagerie Bergeron apporte son concours et fournit des lots de fromage et un camion réfrigéré en soutien à la collecte de fonds. En cette seule journée, près de 17 000 \$ sont recueillis. Un franc succès.	
	La campagne de collecte de fonds permet de recueillir près de 146 500 \$ pour assumer la partie des coûts relevant de la communauté (autre que la municipalité). Des dons proviennent également des commerçants, de la caisse populaire, etc.	
IV	Fin septembre 2011	Le financement du projet est assuré.
		Début des travaux de construction, avec un objectif d'ouverture de la résidence en juillet 2012.
	Octobre 2011 à juin 2012	Un comité composé de citoyens, de représentants de la municipalité, du GRT Habitation Lévy et de la SHQ voit à l'encadrement des travaux de construction, de concert avec l'architecte et l'entrepreneur.
		Des difficultés apparaissent au cours de la construction pour le respect des devis, des soumissions et des exigences posées pour répondre aux besoins particuliers de la clientèle visée (ascenseur, aménagement des cuisines, système téléphonique). Le comité doit négocier serré avec l'entrepreneur et l'architecte pour respecter les devis des travaux prévus pour la date d'ouverture.
		Une hypothèque légale est déposée par certains sous-traitants. Des travaux restent à terminer.
Printemps 2012	La communauté participe à l'aménagement paysager du terrain.	

	Juin-juillet 2012	À la toute fin de juin 2012 et au début de juillet 2012, emménagement des premiers résidents. Certains travaux de finition demeurent inachevés. Certaines recommandations n'ont pas été respectées et l'entrepreneur refuse de reprendre certains travaux (mauvaise couleur des portes des logements, par exemple). Il apporte toutefois certaines des corrections demandées (meubler de cuisine, par exemple).
	Septembre 2012	Opération portes ouvertes au Domaine Saint-Antoine. La communauté est invitée à visiter les lieux. La Corporation des aînés prévoit différentes stratégies pour publiciser le projet et favoriser l'occupation de la résidence.
	Octobre 2012	La Corporation des aînés tient une assemblée générale le 23 octobre 2012, dite de fondation, pour procéder à la nomination des administrateurs selon les règles prescrites dans les lettres patentes et pour faire adopter par les membres des règlements de régie interne.
	Mai 2013	Première année de fonctionnement du Domaine Saint-Antoine. Difficultés à louer tous les logements du Domaine Saint-Antoine. Différentes solutions sont envisagées (publicité dans les médias locaux, information diffusée auprès des intervenants sociaux, etc.).